
**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 24 août 2020
13 h**

**Séance tenue le lundi 24 août 2020
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

Cette assemblée s'est tenue exceptionnellement à huis clos. Tous les élus ci-après nommés étaient présents par téléconférence à l'exception de la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, qui était présente en salle du conseil.

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, Mme Manon Barbe, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin-Roy, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Marie-Josée Parent, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pausé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauvé, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier, M. Philippe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Stephanie Watt, Mme Cathy Wong et Mme Lise Zarac.

PRÉSENCE EN COURS DE SÉANCE :

Mme Micheline Rouleau.

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :

Mme Andrée Hénault.

AUTRES PRÉSENCES :

M. Serge Lamontagne, Directeur général
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Chantal Benoit, Analyste-rédactrice
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - Analyse et contrôle de gestion

En ouverture du conseil, le vice-président du conseil, M. Michel Bissonnet, souhaite reconnaître que nous sommes sur un territoire autochtone millénaire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du Traité de la grande paix. Il remercie la nation Kanien'keha;ka (Mohawk) de son hospitalité en territoire non cédé. Il demande une minute de silence.

Puis, il souhaite à toutes et à tous la bienvenue pour la reprise des travaux après la pause estivale. Il espère que tous ont pu profiter de cette période pour se reposer et faire le plein d'énergie en vue de la rentrée. Il rappelle que les séances du conseil comme celle d'aujourd'hui se tiennent en mode virtuel depuis mars dernier.

Il enchaîne en mentionnant quelques célébrations internationales au mois d'août : le 1^{er} août, la *Semaine Mondiale de l'allaitement maternel*; le 7 août, la *Journée Internationale de l'éducation*; le 12 août, la *Journée Internationale de la jeunesse*; le 19 août, la *Journée mondiale de l'aide humanitaire*; le 21 août, la *Journée Internationale du souvenir en hommage aux victimes du terrorisme*; le 30 août, la *Journée Internationale des personnes disparues*.

Par la suite, le vice-président souligne les anniversaires des élu.es des mois de juillet et d'août des membres du conseil, plus précisément : M. Luis Miranda, Mme Émilie Thuillier, Mme Rosannie Filato, Mme Micheline Rouleau, M. Peter McQueen, Mme Manon Barbe, Mme Karine Boivin Roy, Mme Lise Zarac et M. Alan DeSousa.

Avant de terminer, le vice-président souhaite répondre de vive voix au conseiller Rotrand à la suite d'une question de règlement que ce dernier lui avait adressée lors du conseil de juin dernier, et à laquelle il s'était engagé à répondre après délibérations. À cet égard et en s'appuyant sur les articles 65 et 101 du *Règlement sur les procédures d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051), le vice-président juge que M. Rotrand n'est pas lésé et demande la plus grande prudence à tous les membres lorsqu'ils font usage de la question de privilège.

Le vice-président cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges.

À 13 h 04,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

et avec le consentement unanime des membres, de modifier la séquence de l'ordre du jour en avançant l'étude de l'article 51.02 pour permettre la désignation de la nouvelle présidente du conseil.

CM20 0692

Désignation à la présidence du conseil

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de désigner madame Suzie Miron à titre de présidente du conseil.

Un débat s'engage.

Le vice-président du conseil, M. Michel Bissonnet, cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante.

La mairesse prend la parole et remercie Mme Wong pour son travail ces trois dernières années à la présidence du conseil; elle remercie également le vice-président du conseil, M. Michel Bissonnet pour son travail continu. La mairesse félicite Mme Suzie Miron pour sa nomination à titre de présidente du conseil et lui souhaite la bienvenue.

Le vice-président du conseil remercie la mairesse de Montréal pour son intervention et cède la parole au conseiller Marvin Rotrand.

Le conseiller Rotrand prend la parole en souhaitant un processus de nomination à la présidence du conseil qui inclut une consultation auprès des membres. Il ajoute, qu'en 2010, il a été discuté à la Commission de la présidence, que la désignation à la présidence du conseil puisse se tenir par vote secret.

Le vice-président remercie le conseiller Rotrand et cède tour à tour la parole au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez et au conseiller Luis Miranda.

MM. Perez et Miranda félicitent Mme Miron pour sa nomination et lui souhaitent bon succès dans ses nouvelles fonctions. Ils rappellent le rôle important d'impartialité de la présidente du conseil dans la démocratie, notamment dans l'application des règlements. En terminant, ils donnent leur appui aux propos du conseiller Rotrand.

Le vice-président du conseil remercie MM. Perez et Miranda pour leurs interventions. Il félicite à son tour Mme Miron pour sa nomination et lui assure de son entière collaboration.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidence : M. Marvin Rotrand

51.02

La nouvelle présidente du conseil, Mme Suzie Miron, prend la parole et remercie les membres de leur confiance. Elle exprime tout l'honneur qu'elle ressent à occuper ce rôle et à succéder à la première femme présidente du conseil, Mme Cathy Wong. Mme Miron s'engage à poursuivre sur cette voie digne et respectueuse. Elle souhaite aussi mieux faire connaître les travaux du conseil municipal et des instances en général durant son mandat. Elle invite les membres à tenir des échanges sereins et fructueux. Puis, elle a une pensée d'encouragement envers tous les étudiants et écoliers qui reprennent le chemin des classes. Elle invite également tous les membres à une profonde réflexion afin de s'engager dans une démarche de travail plus juste et écologique.

La présidente du conseil termine avec une citation de Mme Laure Waridel, du Mouvement Mères au Front auquel elle adhère : « Les plus petites actions, réalisées dans l'anonymat comme dans les grands mouvements internationaux, s'inscrivent toutes dans ce même processus de guérison qui passe souvent inaperçu, tant la planète est malade ».

2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillères et conseillers ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Lionel Perez	Mme Valérie Plante	État de la situation financière – Est-ce que l'Administration peut dévoiler les pertes de revenus et l'augmentation des dépenses de la Ville de Montréal / Quelles seront les décisions que l'Administration prendra afin de présenter un budget équilibré?
Mme Karine Boivin-Roy	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Consultations prébudgétaires de la Commission sur les finances et l'administration – Qu'est-ce que l'Administration compte faire avec les résultats de ces consultations, notamment en ce qui touche la méthodologie et le contenu du sondage? / Pourquoi la réduction des dépenses n'est pas un choix dans ce sondage?

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Aref Salem	M. Luc Rabouin	Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (Programme) – Est-ce que l'Administration va repousser la date limite de ce Programme afin qu'un plus grand nombre de commerces puisse en profiter? / Souhaite que le Programme soit mieux connu auprès de la clientèle cible
M. Francesco Miele	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Implantation des voies actives sécuritaires – Quelles sont les pertes en ce qui a trait aux : débarcadères et stationnements pour les personnes à mobilité réduite, bornes électroniques, cases de stationnement pour les résidents locaux et quel est le nombre de trajets d'autobus modifiés? / Quels sont les coûts d'implantation des voies actives sécuritaires?
Mme Chantal Rossi	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	Réglementation touchant les agrandissements de propriété — Aimerait des explications concernant le projet de la propriété de la mairesse de Montréal et la réglementation en vigueur dans certains arrondissements?

À 13 h 50,

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. François Miele

de prolonger la période de questions des membres de 15 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est agréée.

Mme Chantal Rossi	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	Est-ce que la réglementation peut être uniformisée partout dans les arrondissements afin notamment de retenir davantage les familles à Montréal?
M. Dominic Perrii	Mme Valérie Plante (Mme Émilie Thuillier)	Prochaines élections partielles dans l'arrondissement de Saint-Léonard — Est-ce qu'il y aura une élection partielle dans Saint-Léonard Est? / Souhaite une intervention auprès des instances gouvernementales provinciales à cet égard
M. Alan DeSousa	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry) (Mme Maja Vodanovic)	Fermeture de la marina de Lachine — Est-ce qu'il y aura des consultations auprès des intervenants avant d'aller de l'avant? / Réitère sa question

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, la présidente du conseil déclare la période de questions des conseillères et des conseillers close à 14 h 06.

La présidente du conseil remercie l'ensemble des élu.e.s et cède la parole au leader de la majorité pour la suite de l'ordre du jour.

CM20 0693

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 24 août 2020, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CM20 0694

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 15 juin 2020

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 15 juin 2020, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 13 août 2020 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

CM20 0695

Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal tenue le 30 juin 2020

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal tenue le 30 juin 2020, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 13 août 2020 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.03

4 - Annonces et dépôts de documents par le comité exécutif

La présidente du conseil appelle le point « Annonces et dépôts de documents par le comité exécutif ».

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, pour la période du 1^{er} juin 2020 au 31 juillet 2020.
- 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif pour la période du 1^{er} juin 2020 au 31 juillet 2020.
- 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*, pour la période du 1^{er} juin 2020 au 31 juillet 2020.

Un débat s'engage.

5 - Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissement

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissement ».

Le leader de la majorité dépose le document suivant :

- 5.01 Résolution CA20 19 0137 du conseil d'arrondissement de Lachine - Appui de l'arrondissement de Lachine au plan d'action 2020-2030 pour l'avenir du Saint-Laurent.

6 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Par M. Robert Beaudry

- Dépôt d'une réponse écrite à Mme Karine Boivin-Roy à propos de la résiliation des contrats de services professionnels en gestion de projet accordés à Macogep inc.

Par M. Jean-François Parenteau

- Dépôt d'une réponse écrite à M. Richard Guay à propos de l'article 20.29 : précisions sur l'écart entre le plus bas soumissionnaire et l'estimation du service dans le contrat RDP-105-2024;

Par Mme Nathalie Goulet

- Dépôt d'une réponse écrite à MM Francesco Miele et Marvin Rotrand concernant le retrait des boissons sucrées dans les installations sportives de la Ville;

Par M. Sylvain Ouellet

- Dépôt d'une réponse écrite à M. Francesco Miele à propos du ruisseau Meadowbrook et des raccordements inversés;

Par M. Éric Alan Caldwell

- Dépôt d'une réponse écrite à M. Aref Salem concernant trois dossiers relatifs à la réalisation de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse;

Par Mme Marianne Giguère

- Dépôt d'une réponse écrite à M. Aref Salem concernant les travaux sur la piste cyclable de la rue Notre-Dame;

Par Mme Caroline Bourgeois

- Dépôt d'une réponse écrite à M. Marvin Rotrand concernant le contrat de services professionnels de gré à gré à Architecture sans frontières Québec.

Par M. François William Croteau

- Dépôt d'une réponse écrite à M. Morgan Booth concernant les impacts des ondes émises par les tours de transmission pour les téléphones cellulaires sur la santé du public

Par M. Benoit Dorais

- Dépôt d'une réponse écrite à M. Takfarinas Nait concernant le processus de dotation – Embauche d'immigrants

7 – Dépôt

La présidente du conseil appelle le point « Annonces et dépôts de documents par le comité exécutif ».

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 7.01 Dépôt du rapport de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 18 juin 2020.

-
- 7.02 Dépôt du rapport de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 30 juin 2020.

CM20 0696

Dépôt du rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal produit sur les formules prescrites par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2019 (ajusté)

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal produit sur les formules prescrites par le ministère des affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2019, ajusté des éléments mentionnés au dossier décisionnel, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.03 1200029004

CM20 0697

Dépôt du rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal (volet agglomération) produit sur les formules prescrites par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2019 (ajusté)

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal produit sur les formules prescrites par le ministère des affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2019, ajusté des éléments mentionnés au dossier décisionnel, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.04 1200029005

CM20 0698

Dépôt du rapport sur l'application du Règlement sur la gestion contractuelle pour l'année 2019

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport sur l'application du Règlement sur la gestion contractuelle pour l'année 2019, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.05 1208788001

CM20 0699

Dépôt du rapport de consultation publique de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) en vertu d'un droit d'initiative et intitulé « Racisme et la discrimination systémiques dans les compétences de la Ville de Montréal »

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) en vertu d'un droit d'initiative sur le racisme et la discrimination systémiques dans les compétences de la Ville de Montréal, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

Le leader de la majorité, M. François Limoges, soulève une question de privilège à l'effet que le conseiller Marvin Rotrand doit utiliser les appellations Mme la Présidente ou *Mrs Speaker* lorsqu'il s'adresse à la présidente du conseil plutôt qu'en employant son nom de famille. En réponse, la présidente et M. Rotrand en conviennent entièrement.

Le débat se poursuit.

07.06 1201079006

CM20 0700

Dépôt du rapport 2018-2019 sur l'exercice des pouvoirs d'autorisation du ministre de la Culture et des Communications par la Ville de Montréal en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel*

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le Rapport 2018-2019 sur l'exercice des pouvoirs d'autorisation du ministre de la Culture et des Communications par la Ville de Montréal, en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel*, et le conseil en prend acte.

07.07 1206924002

CM20 0701

Dépôt du Bilan 2019 de la gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le Bilan 2019 de la gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

La leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy, prend la parole pour soulever une question de privilège à l'égard d'une expression utilisée par le conseiller Jean-François Parenteau lors de son intervention. Mme Boivin-Roy demande à ce que M. Parenteau retire ou remplace les mots « pas vrai ». M. Parenteau les remplace par « me laisse perplexe ».

07.08 1208736003

CM20 0702

Dépôt de la décision CMQ-67273 de la Commission municipale du Québec relative à l'enquête concernant M. Jean-Marc Corbeil, conseiller d'arrondissement à l'arrondissement d'Outremont

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose la décision CMQ-67273 de la Commission municipale du Québec relative à l'enquête concernant M. Jean-Marc Corbeil, conseiller d'arrondissement à l'arrondissement d'Outremont, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.09

À 15 h 22, la présidente, Mme Suzie Miron, quitte la présidence du conseil par téléconférence et est remplacée par le vice-président, M. Michel Bissonnet.

8 - Dépôt de rapports des commissions du conseil

Le vice-président du conseil appelle le point « Dépôt de pétitions »

CM20 0703

Dépôt du rapport de la Commission de la présidence du conseil intitulé « Le vote par correspondance comme modalité de vote à distance dans le contexte montréalais (résolution CM20 0551) : Rapport d'étude et recommandations »

M. François Limoges, à titre de vice-président de cette commission, dépose le rapport de la Commission de la présidence du conseil intitulé « Le vote par correspondance comme modalité de vote à distance dans le contexte montréalais (résolution CM20 0551) : Rapport d'étude et recommandations », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

Le conseiller Marvin Rotrand dépose, en lien avec l'article sous étude, une lettre du gouvernement de la Saskatchewan (Ministry of Government Relations) ainsi qu'une lettre du gouvernement de l'Alberta (Municipal affairs).

Le débat se poursuit.

08.01

CM20 0704

Dépôt du rapport de la Commission sur les finances et l'administration intitulé « Étude du Rapport 2019 du Bureau du Vérificateur général : Rapport et recommandations »

M. Richard Deschamps, à titre de président de cette commission, dépose le rapport de la Commission sur les finances et l'administration intitulé « Étude du Rapport 2019 du Bureau du Vérificateur général : Rapport et recommandations », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

08.02

CM20 0705

Dépôt du rapport de la Commission sur les finances et l'administration intitulé « Étude la Norme 37 001 : Systèmes de management anti-corruption : Rapport et recommandations »

M. Richard Deschamps, à titre de président de cette commission, dépose le rapport de la Commission sur les finances et l'administration intitulé « Étude la Norme 37 001 : Systèmes de management anti-corruption : Rapport et recommandations », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

08.03

À 15 h 50, la présidente, Mme Suzie Miron, reprend la présidence du conseil par téléconférence.

11 - Dépôt de pétitions

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de pétitions ».

Par M. Marvin Rotrand

--- Dépôt d'une copie d'une pétition concernant l'élimination de stationnement sur la rue Terrebonne;

Par M. Alan DeSousa

--- Dépôt d'une copie d'une pétition pour sauver le port de plaisance de Lachine.

15 – Déclaration / Proclamation

La présidente du conseil appelle le point « Déclaration / Proclamation ».

À 15 h 53, le leader de la majorité, M. François Limoges, prend la parole et propose d'étudier l'article 15.02 avant l'article 15.01, en raison de l'indisponibilité de la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, qui fera la présentation de cette déclaration. La proposition est agréée.

CM20 0706

Déclaration pour la Journée internationale du souvenir de la traite transatlantique des Noirs et de son abolition

Attendu que le 23 août marque la date anniversaire de l'insurrection de 1791, au cours de laquelle des hommes et des femmes mis en esclavage sur la partie occidentale de l'île de Saint-Domingue ont revendiqué leur liberté;

Attendu que l'UNESCO a initié, en 1998, la Journée internationale du souvenir de la traite transatlantique des Noirs et de son abolition;

Attendu que cette journée constitue à la fois un devoir de mémoire et un appel à lutter contre toutes les formes de servitude, contre le racisme, contre les préjugés, contre les discriminations raciales et contre les injustices sociales;

Attendu que l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine (2015-2024) dans l'espoir d'éradiquer les injustices sociales héritées de la traite négrière et de lutter contre le racisme et les discriminations raciales;

Attendu que Montréal s'est engagée à combattre toutes les formes de discrimination en adoptant la Déclaration de Montréal contre la discrimination raciale (1989), la Déclaration de Montréal pour la diversité culturelle et l'inclusion (2004), la Déclaration de Montréal sur le Vivre ensemble (2015) et la Déclaration visant à reconnaître le caractère systémique du racisme et de la discrimination et à s'engager à les combattre (2020);

Attendu que le meurtre de George Floyd, aux États-Unis, a ramené à l'avant-scène le combat inachevé des populations noires pour l'égalité et le respect de leurs droits;

Attendu que la population montréalaise s'est également mobilisée en grand nombre pour défendre les droits et la vie des personnes noires et pour dénoncer les discriminations, le racisme, les violences et réclamer une société plus juste et égalitaire;

Attendu que la rue Sainte-Catherine, dans le Village, a eu l'honneur d'accueillir la fresque géante qui affirme haut et fort que « La vie des noir.es compte », une initiative du collectif Never Was Average et de la Fondation Dynastie;

Il est proposé par Mme Magda Popeanu

appuyé par Mme Valérie Plante
M. Josué Corvil
M. Marvin Rotrand

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- souligne la Journée internationale du souvenir de la traite transatlantique des Noirs et de son abolition;
- 2- poursuive ses efforts en matière de sensibilisation et de lutte contre le racisme et la discrimination systémiques par l'entremise de ses différents programmes, politiques et activités;
- 3- salue la Ligue des Noirs du Québec qui a souligné l'importance de cette journée grâce à un événement en ligne qui s'est déroulé sous le thème « Faire connaître notre histoire pour mieux vivre ensemble ».

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède respectivement la parole à la conseillère Magda Popeanu ainsi qu'aux conseillers Josué Corvil et Marvin Rotrand.

Mme Magda Popeanu prend la parole et présente la Déclaration. Elle insiste sur le fait que les collectivités doivent rester à l'affût et développer leur devoir de mémoire. En ce sens, l'importance de combattre le racisme et les discriminations systémiques sous toutes ses formes doit demeurer au coeur de nos priorités.

M. Josué Corvil prend à son tour la parole et rappelle différents pans de l'histoire des Noirs, notamment celui de la traite négrière. Il remercie également les instigateurs des nouvelles fresques murales dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et invite les autres arrondissements à suivre cet exemple.

M. Marvin Rotrand prend la parole et indique qu'il désire ajouter son nom comme appuieur de cette déclaration. M. Rotrand mentionne que l'appui à cette déclaration constitue un geste de solidarité envers les Noirs. Il fait référence à plusieurs actions en appui à cette communauté.

La présidente du conseil remercie les conseillers pour leurs interventions.

Adopté à l'unanimité.

15.02

À 16 h 11, le leader de la majorité rappelle l'article 15.01.

CM20 0707

Déclaration en solidarité avec le peuple libanais

Attendu que la diaspora libanaise constitue une importante diaspora arabo-canadienne, avec plus de 400 000 Libano-Canadiens et Libano-Canadiennes vivant au pays, dont la moitié à Montréal et dans la grande région métropolitaine;

Attendu que Montréal reconnaît l'apport essentiel et unique des Montréalaises et des Montréalais d'origine libanaise qui enrichissent notre ville à tous les égards;

Attendu que l'implication et le leadership de la communauté libanaise apportent un dynamisme indéniable aux sphères économique, politique, artistique, culturelle, sportive, et scientifique de la métropole;

Attendu que le 4 août 2020 à 18 h 08, heure du Liban, une terrible tragédie s'est déroulée au coeur de la capitale. Deux explosions successives, dont une impliquant 2 750 tonnes de nitrate d'ammonium, ont eu lieu dans le port de Beyrouth, engendrant des blessures et des pertes de vies humaines importantes et des dégâts matériels catastrophiques à travers la ville;

Attendu qu'en date du 12 août 2020, selon un bilan provisoire, les explosions auraient fait plus de 170 morts, plus de 6 000 blessés, et près de 300 000 sans-abris et que les dégâts matériels, sans précédent, sont estimés à plusieurs milliards de dollars;

Attendu que la communauté internationale se mobilise pour soutenir le peuple libanais durant cette période difficile, tant pour les besoins d'urgence que les efforts de reconstruction;

Attendu que le jour du deuil national décrété au Liban, la Ville de Montréal a mis les drapeaux de la Cité administrative en berne afin d'honorer toutes celles et ceux qui ont été touchés par les terribles explosions;

Attendu que la Ville de Montréal et la Ville de Beyrouth entretiennent depuis plusieurs années une relation amicale scellée par la signature, en 2017, d'une entente d'amitié et de coopération;

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- exprime sa solidarité avec le peuple libanais suite aux explosions qui ont fait de nombreuses victimes et d'importants dégâts à Beyrouth et que la Ville de Montréal se tienne aux côtés du Liban et de toutes ses concitoyennes et de tous ses concitoyens d'origine libanaise;
- 2- remette 50 000 \$ à la Croix-Rouge en aide d'urgence pour venir en aide à la population libanaise;
- 3- invite les Montréalaises et les Montréalais qui le peuvent à soutenir la population libanaise en faisant un don à la Croix-Rouge ou au Fonds de secours pour le Liban de la Coalition humanitaire du Canada.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, et au conseiller M. Aref Salem.

Mme Plante présente la Déclaration. La mairesse cite la grande résilience et le courage de la population libanaise affectée dans cette tragédie. Elle mentionne que la région métropolitaine compte près de 200 000 personnes d'origine libanaise qui, chaque jour, contribue à la vitalité de la métropole. En guise de solidarité, elle invite également tous les Montréalais et Montréalaises à aider la Croix-Rouge. Puis, la mairesse de Montréal fait la lecture de la Déclaration.

M. Aref Salem précise qu'il s'agit ici de la plus grave explosion en termes d'ampleur après celles d'Hiroshima et de Nagasaki. M. Salem fait état notamment de la situation dramatique qui prévalait dans les hôpitaux à la suite de cette explosion. Il présente ses condoléances à toutes les familles et les proches des victimes, dont certains Montréalais et Montréalaises. De plus, il remercie tous les contributeurs qui ont participé à la coalition humanitaire.

Adopté à l'unanimité.

15.01

À 16 h 22, le conseil procède à l'étude des points en orientation au conseil d'agglomération de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 0708

Exercer l'option de la deuxième prolongation pour la fourniture sur demande de panneaux de signalisation en aluminium dans le cadre du contrat accordé à Signel Services inc. (CG17 0430), majorant ainsi le montant total de 1 209 588,05 \$ à 1 664 175,12 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 454 587,07 \$, taxes incluses, pour la fourniture sur demande de panneaux de signalisation en aluminium dans le cadre du contrat accordé à Signel Services inc. (CG17 0430), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 209 588,05 \$ à 1 664 175,12 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 59 293,97 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation des quantités;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1204983005
80.01 (20.01)

CM20 0709

Conclure une entente-cadre avec Chaussures Belmont inc. pour une durée de 36 mois, incluant deux options de prolongation, pour l'acquisition de bottes et de souliers de sécurité - Montant estimé de l'entente : 3 752 839,91 \$, taxes et variation de quantités incluses - Appel d'offres public 20-17904 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre pour une période de 36 mois, avec deux options de prolongation de 12 mois, avec Chaussures Belmont inc., pour la fourniture de bottes et souliers de sécurité, pour une somme maximale de 3 263 339,05 \$ taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public 20-17904;
- 2- d'autoriser une dépense de 489 500,86 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1204982005
80.01 (20.02)

CM20 0710

Exercer l'option de deux années de prolongation, soit du 29 septembre 2020 au 28 septembre 2022, et autoriser une dépense additionnelle de 1 281 843,63 \$ taxes incluses, pour les services de support et d'entretien d'équipements de télécommunication et de sécurité, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec GoSecure inc. (CG17 0427, lots 2 et 4), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 719 592,54 \$ à 3 001 436,17 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 1 281 843,63 \$, taxes incluses, pour les services de support et d'entretien d'équipements de télécommunication et de sécurité, dans le cadre du contrat accordé à GoSecure inc. (CG17 0427), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 719 592,54 \$ à 3 001 436,17 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1205243002
80.01 (20.03)

CM20 0711

Accorder un contrat à Les Contrôles Provan Associés inc. pour la fourniture de vannes de type papillon et de type guillotine, pour une période de 24 mois - Dépense totale de 935 018,49 \$, taxes et incidences incluses (lot 1 : 378 606,85 \$ et lot 2 : 556 411,64 \$) - Appel d'offres public 20-18014 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à la firme ci-après désignée, seul soumissionnaire conforme pour le lot 1 et le plus bas soumissionnaire conforme pour le lot 2, pour une période de 24 mois sans prolongation, les contrats pour la fourniture des vannes de type papillon et de type guillotine, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18014;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Les Contrôles Provan Associés inc.	Lot 1 - Vannes de type papillon	378 606,85 \$
Les Contrôles Provan Associés inc.	Lot 2 - Vannes de type guillotine	511 886,95 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 44 524,69 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1204473002
80.01 (20.04)

CM20 0712

Accorder un contrat à Arboriculture de Beauce inc. pour les travaux d'abattage de frênes déperissants et d'arbres dangereux dans le parc du Mont-Royal 2020-2021 - Dépense totale de 643 601,32 \$, taxes, contingences et variation de quantité incluses - Appel d'offres public 20-18205 (un seul soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme Arboriculture de Beauce inc, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour les travaux d'abattage de frênes déperissants et d'arbres dangereux dans le parc du Mont-Royal 2020-2021, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 514 881,05 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18205;
- 2- d'autoriser une dépense de 51 488,11 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 77 232,16 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantité;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1208895001
80.01 (20.05)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.06) à 80.01 (20.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 0713

Conclure une entente-cadre avec Brandt Tracteur pour l'achat de chargeuses articulées sur pneus de 3.5 verges cubes, pour une durée de trois ans - Montant estimé de l'entente : 5 073 846,75 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18034 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de trois ans par laquelle BRANDT TRACTEUR, plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des chargeuses articulées sur pneus de 3,5 verges cubes, pour une somme maximale de 5 073 846,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18034 ;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget dédié au remplacement des véhicules du Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA), et ce au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1208528008
80.01 (20.06)

CM20 0714

Résilier deux contrats (lots 9 et 10) accordés à Recyclage Notre-Dame inc. pour le traitement par compostage et/ou biométhanisation de résidus organiques mélangés (CG20 0196) à la suite du processus d'appel d'offres publics 20-18067

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de résilier les deux contrats, pour les lots 9 et 10, accordés à Recyclage Notre-Dame inc. pour le traitement par compostage et/ou biométhanisation de résidus organiques mélangés (CG20 0196), pour une valeur totale de 2 038 843 \$, taxes et contingences incluses.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1208260004
80.01 (20.07)

CM20 0715

Accorder un contrat à 3024407 Canada inc. f.a.s.r.s. - Entreprise Vaillant 1994, pour une période de 36 mois, pour la location sur demande d'équipements lourds avec opérateur pour le lieu d'enfouissement technique de la Direction de l'épuration des eaux usées - Dépense totale de 423 448,33 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18061 (lot 4) - (1 seul soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à 3024407 Canada inc. f.a.s.r.s. - Entreprise Vaillant 1994, seul soumissionnaire pour le lot 4, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, pour une période de 36 mois, les commandes pour la location sur demande d'équipements lourds avec opérateur pour le lieu d'enfouissement technique de la Direction de l'épuration des eaux usées, pour une somme maximale de 423 448,33 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18061;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1200362001
80.01 (20.08)

CM20 0716

Accorder un contrat à Construction ARCADE pour la réfection des cinq chambres de vannes à grand volume sur le réseau principal de distribution d'eau potable, afin d'assurer la sécurité des intervenants lors des accès pour l'opération et l'entretien - Dépense totale de 1 614 740,26 \$ taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10345 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Construction Arcade, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réfection des cinq chambres de vannes à grand volume sur le réseau principal de distribution d'eau potable, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 291 792,17 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10345;
- 2- d'autoriser une dépense de 193 768,83 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 129 179,22 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1198457001
80.01 (20.09)

CM20 0717

Accorder un contrat à ACCS Le Groupe inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L2501 « Régulation et contrôle » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 822 603,82 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15510 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à ACCS Le Groupe inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L2501 « Régulation et contrôle » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 584 872,89 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15510;
- 2- d'autoriser une dépense de 237 730,93 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1206810006
80.01 (20.10)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.11) à 80.01 (20.15) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 0718

Autoriser une dépense additionnelle de 207 660,13 \$, relatif au projet de rénovation de la caserne 26, située au 2151 av. du Mont-Royal Est, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, majorant ainsi le montant total du contrat de 952 806,16 \$ à 1 160 466,29 \$, taxes incluses (CG14 0250) / Résilier le contrat de services professionnels 14193 accordé à Figurr Architectes inc. et Stantec experts-conseils ltée

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 207 660,13 \$, taxes incluses, pour des services professionnels relatif au projet de rénovation de la caserne 26 située au 2151, av. du Mont-Royal Est, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, dans le cadre du contrat 14193 accordé aux firmes Figurr Architectes inc. et Stantec experts-conseils ltée (CG14 0250), majorant ainsi le montant total du contrat de 952 806,16 \$ à 1 160 466,29 \$, taxes incluses;

- 2- de résilier le contrat de services professionnels 14193 accordé aux firmes Figurr Architectes inc. et Stantec experts-conseils ltée pour les services en architecture et en génie du bâtiment dans le cadre du projet de rénovation de la caserne 26;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1205350003
80.01 (20.11)

CM20 0719

Accorder un contrat à Couverture Montréal-Nord ltée. pour la réalisation des travaux de réfection de toiture et remplacement des unités de ventilation au Centre Opérationnel Ouest du SPVM - Dépense totale de 2 138 802,32 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public IMM-15617 (5 soum.)

La conseillère Chantal Rossi déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Couverture Montréal-Nord, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réfection de toiture et de remplacement des unités de ventilation du Centre Opérationnel Ouest, situé au 2805, boulevard Thimens, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 1 584 298,01 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15617;
- 2- d'autoriser une dépense de 316 859,60 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 237 644,70 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1207305001
80.01 (20.12)

CM20 0720

Accorder un contrat à Les Terrassements Multi-Paysages inc., pour des travaux d'aménagement de surface de l'allée ouest et de l'espace sous le viaduc Bonaventure, entre les rues Brennan et de la Commune - Dépense totale de 1 484 172,06 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 214738 (5 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Les Terrassements Multi-Paysages inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'aménagement de surface de l'allée ouest et de l'espace sous le viaduc Bonaventure, entre les rues Brennan et de la Commune, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 484 172,06 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 214738;
- 2- d'autoriser une dépense de 183 544,18 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 77 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1207231056
80.01 (20.13)

CM20 0721

Autoriser une dépense additionnelle maximale de 94 821,84 \$ pour des services supplémentaires non prévus à la convention initiale, à l'Addenda 1, à l'Addenda 2 ainsi qu'à l'Addenda 3 effectués par la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. lors de leur audit des états financiers de l'exercice financier 2019 / Approuver le projet d'addenda 4 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., résolutions CG17 0491, CG18 0052, CG18 0410, CG19 0026 et CG19 0371, majorant ainsi le montant total du contrat de 3 062 722,35 \$ à 3 157 544,19 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle maximale de 94 821,84 \$, taxes incluses, pour des services supplémentaires non prévus à la convention initiale, effectués dans le cadre de l'audit des états financiers de l'année 2019 prévus au contrat de vérification externe octroyé à Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. (CG17 0491, CG18 0052, CG18 0410, CG19 0026 et CG19 0371), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 062 722,35 \$ à 3 157 544,19 \$, taxes incluses;
- 2- d'approuver le projet d'addenda 4 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. ;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1208395001
80.01 (20.14)

CM20 0722

Accorder un contrat à Les services EXP inc., pour la fourniture de services professionnels de conception et de surveillance des travaux pour l'unité d'extraction et de traitement des odeurs d'égouts de la station de pompage Belfroy dans l'arrondissement d'Anjou - Dépense totale de 399 761,18 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 20-18179 (1 seul soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Les services EXP inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture de services professionnels de conception et de surveillance des travaux pour l'unité d'extraction et de traitement des odeurs d'égouts de la station de pompage Belfroy, dans l'arrondissement d'Anjou, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 333 134,32 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18179;
- 2- d'autoriser une dépense de 66 626,86 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1203438027
80.01 (20.15)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.16) à 80.01 (20.20) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 0723

Autoriser une dépense additionnelle de 200 000 \$, taxes incluses, pour les services professionnels des avocats du cabinet IMK mandatés pour la représentation de la Ville de Montréal dans le cadre de l'attribution du contrat des compteurs d'eau, majorant ainsi le montant total du contrat de 316 181,25 \$ à 516 181,25 \$ taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'autoriser une dépense additionnelle de 200 000 \$, taxes incluses, pour les services professionnels des avocats du cabinet IMK mandatés pour la représentation de la Ville de Montréal dans le cadre de l'attribution du contrat des compteurs d'eau, majorant ainsi le montant total du contrat de 316 181,25 \$ à 516 181,25 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité.

1203219004
80.01 (20.16)

CM20 0724

Accorder un contrat de services professionnels à Sports Montréal inc. pour la planification, l'organisation et la gestion des Jeux de Montréal 2021 - 2023 - Dépense totale de 722 785,74 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18004 (2 soum., un seul conforme)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme Sports Montréal inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture de services professionnels pour la planification, l'organisation et la gestion des Jeux de Montréal, pour une période de trois ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 722 785,74 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18004;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1203769001
80.01 (20.17)

CM20 0725

Exercer l'option de renouvellement pour une période de 12 mois, et autoriser une dépense additionnelle de 195 457,50 \$, taxes incluses, pour la conception et la diffusion d'un parcours de formations techniques dans le domaine des TI, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Groupe Informatique Technologia inc. (CG18 0426)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer l'option de renouvellement annuel, pour la période du 20 août 2020 au 19 août 2021, pour la conception et la diffusion d'un parcours de formations techniques dans le domaine des TI, dans le cadre du contrat accordé à Groupe Informatique inc. (CG18 0426), pour une somme maximale de 195 457,50 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1205942003
80.01 (20.18)

CM20 0726

Conclure deux ententes-cadres, d'une durée de 48 mois, avec possibilité d'une prolongation de 12 mois, pour la fourniture de services professionnels en architecture et ingénierie pour la réalisation de divers projets de la Direction de la gestion des projets immobiliers (DGPI) impliquant toutes les phases de mise aux normes, de conception, de réfection, de transformation et de construction des bâtiments du parc immobilier de la Ville, avec : Groupe Marchand Architecture & Design inc. (GMAD) et son cocontractant les Services EXP inc. pour le lot 2 (Lot 2 : 2 879 337,90 \$, taxes incluses) et Émond, Kozina, Mulvey, Architectes, s.e.n.c.r.l. (ÉKM) avec ses cocontractants Latéral s.e.n.c. et Pageau, Morel & Associés inc. pour le lot 7 (Lot 7 : 661 038,55 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public 20-17978 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées pour chacun des articles, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, d'une durée de 48 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels en architecture et ingénierie pour la réalisation de divers projets de la Direction de la gestion des projets immobiliers (DGPI) impliquant toutes les phases de mise aux normes, de conception, de réfection, de transformation et de construction des bâtiments du parc immobilier de la Ville, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-17978;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Groupe Marchand Architecture & Design Inc. (GMAD) et son cocontractant	Lot 2	3 254 985,37 \$
Émond, Kozina, Mulvey, Architectes, s.e.n.c.r.l. (EKM) et ses cocontractants	Lot 7	747 279,72 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 375 647,48 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences (lot 2);
- 3- d'autoriser une dépense de 86 241,17 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences (lot 7);
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services et des villes liées selon l'imputation des projets immobiliers, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1200684001
80.01 (20.19)

CM20 0727

Accorder un contrat à Groupe Pleineterre inc. pour des services professionnels d'élaboration de scénarios d'intervention sur la gestion hydrique des terres au parc agricole du Bois-de-la-Roche - Dépense totale de 290 291,75 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 20-17968 (2 soum., un seul conforme)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Groupe Pleineterre inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture de services professionnels pour l'élaboration de scénarios d'interventions sur la gestion hydrique des terres au parc agricole du Bois-de-la-Roche, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 252 427,61 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-17968;
- 2- d'autoriser une dépense de 37 864,14 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1208827001
80.01 (20.20)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.21) à 80.01 (20.25) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 0728

Approuver, conditionnellement à l'adoption du dossier 1208298002 lequel vise à faire adopter l'avenant 2020-01 au contrat de prêt consenti à la Ville de Montréal par le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) qui permet la bonification du Programme d'aide d'urgence aux PME affectées par la COVID-19 dans l'agglomération de Montréal par le biais des six organismes du réseau PME MTL

ATTENDU QUE le ministre de l'Économie et de l'Innovation (ci-après le « MEI ») et la Ville ont signé l'avenant 2020-01 au contrat de prêt qui augmente le montant du prêt de 40 000 000 \$ à 60 000 000 \$ dans le cadre du Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (ci-après le « Fonds d'urgence »);

ATTENDU QUE la Ville a confié aux six organismes du réseau PME MTL la gestion du Fonds d'urgence;

ATTENDU QU'après vérification, l'autorisation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation n'est pas requise pour cette modification aux ententes de délégation.

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'approuver les addendas aux ententes de délégation à intervenir entre la Ville de Montréal et les organismes suivants :

PME MTL Centre-Est;
PME MTL Centre-Ouest;
PME MTL Centre-ville;
PME MTL Ouest-de-l'Île;
PME MTL Est-de-l'Île;
PME MTL Grand-Sud-Ouest;

2- d'autoriser la Ville à octroyer un prêt additionnel totalisant 20 000 000 \$, selon la répartition prévue aux addendas des ententes de délégation des six organismes du réseau PME MTL, en vue de leur permettre de gérer et de déployer le Fonds d'urgence.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

CM20 0729

Adopter l'avenant 2020-1 au contrat de prêt de 40 millions de dollars entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation et la Ville de Montréal prolongeant le Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises affectées par la pandémie de la COVID-19 (CG20 0212) afin d'augmenter le montant du prêt de 20 millions de dollars

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver l'avenant 2020-1 au contrat de prêt de 40 millions de dollars conclu entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation et la Ville de Montréal établissant le Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises affectées par la pandémie de la COVID-19 afin d'augmenter le montant du prêt de 20 millions de dollars;
- 2- d'approuver la réception de la somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1208298002
80.01 (20.22)

CM20 0730

Approuver la troisième convention de modification de bail par laquelle la Ville loue de Les Promenades Bois Franc inc., pour une période additionnelle de 7 ans et 29 jours, soit du 3 octobre 2019 au 31 octobre 2026, un espace à bureaux situé au 1761, rue Grenet à Montréal, d'une superficie de 8587 pieds carrés, pour le poste de quartier 7 du Service de police de la Ville de Montréal, pour un loyer total de 1 428 280,82 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver la troisième convention de modification de bail par laquelle la Ville de Montréal loue de Les Promenades Bois Franc inc., un espace à bureaux d'une superficie de 8 587 pieds carrés, situé au 1761, rue Grenet et utilisé pour les besoins du PDQ 7 du Service de police de la Ville de Montréal, pour une période de 7 ans et 29 jours, à compter du 3 octobre 2019, moyennant un loyer annuel de 192 521,61 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus à la troisième convention de modification de bail;
- 2- d'autoriser une dépense de 34 492,50 \$, taxes incluses, représentant le coût des travaux d'aménagement payable en 2020 au locateur Les Promenades Bois Franc inc., auquel s'ajoutent des contingences et des incidences d'un montant de 10 347,75 \$, pour une dépense maximale de 44 840,25 \$, taxes, contingences et incidences incluses;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1194565003
80.01 (20.23)

CM20 0731

Approuver un projet d'amendement de bail par lequel la Ville loue temporairement de la Société d'habitation et de développement de Montréal, un terrain connu comme étant le lot 2 596 622 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 5 364,8 mètres carrés, pour les fins d'un site de transbordement de matériaux pour les besoins du Service des infrastructures et du réseau routier

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver un projet d'amendement de bail par lequel la Ville de Montréal loue temporairement de la Société d'habitation et de développement de Montréal, à compter du 1^{er} août 2019 au 31 juillet 2021, un terrain connu comme étant le lot 2 596 622 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 5 364,8 mètres carrés, pour les fins d'un site de transbordement de matériaux pour les besoins du Service des infrastructures et du réseau routier (CG18 0610), sans contrepartie financière, le tout selon les termes et conditions prévus à l'amendement.

Adopté à l'unanimité.

1205323004
80.01 (20.24)

CM20 0732

Approuver une subvention exceptionnelle d'un montant maximal de 293 853 \$ pour la réalisation du projet de logement social Vilavi - Montcalm de l'organisme Vilavi Québec

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver une subvention exceptionnelle d'un montant maximum de 293 853 \$, pour la réalisation du projet de logements sociaux Vilavi - Montcalm dans l'arrondissement Ville-Marie;
- 2- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole au conseiller Benoit Langevin.

Le conseiller Langevin soulève une question de privilège à l'effet que la réplique du conseiller Robert Beaudry aborde le thème de l'itinérance de manière globale alors que la présidente du conseil avait jugé son intervention sur le même sujet hors d'ordre. Le conseiller Langevin demande à la présidente du conseil de lui permettre de terminer son intervention à cet égard. La présidente du conseil juge que le conseiller Langevin a pu faire valoir son point lors de son intervention et que la réplique a été donnée. Elle l'invite à s'exprimer sur ce sujet à un autre moment.

Adopté à l'unanimité.

1208833002
80.01 (20.25)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.26) à 80.01 (20.30) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 0733

Accorder un soutien financier non récurrent de 200 000 \$ à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal afin de réaliser une campagne de promotion visant à relancer l'activité économique de l'agglomération de Montréal (COVID-19) / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 200 000 \$ à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal afin de réaliser une campagne de promotion visant à relancer l'activité économique de l'agglomération de Montréal;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1207796011
80.01 (20.26)

CM20 0734

Approuver les addendas 1 aux conventions initiales entre la Ville de Montréal (Ville) et les organismes École de créativité La Factory (CG19 0301), Réseau de la coopération du travail du Québec (CG20 0059), Celcius Mtl (CG19 0222), La Pépinière | Espaces collectifs (CG20 0069) et 7 à nous (CG19 0406), sans aucun changement aux montants des contributions financières prévues, afin d'ajuster les modalités des projets au contexte engendré par la pandémie

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver l'addenda 1 à la convention initiale entre la Ville et l'organisme École de créativité la Factory (CG19 0301);
- 2- d'approuver l'addenda 1 à la convention initiale entre la Ville et l'organisme Réseau de la coopération du travail du Québec (CG20 0059);
- 3- d'approuver l'addenda 1 à la convention initiale entre la Ville et l'organisme Celcius Mtl (CG19 0222);
- 4- d'approuver l'addenda 1 à la convention initiale entre la Ville et l'organisme La Pépinière | Espaces collectifs (CG20 0069);
- 5- d'approuver l'addenda 1 à la convention initiale entre la Ville et l'organisme 7 à nous (CG19 0406);
- 6- d'imputer la dépense totale de 1 365 000 \$ conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1200191006
80.01 (20.27)

CM20 0735

Accorder un soutien financier maximal de 1 092 000 \$ à la Fabrique des Mobilités Québec pour un projet de valorisation des données en mobilité, dans le cadre du Défi des villes intelligentes du Canada / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal de 1 092 000 \$ à la Fabrique des Mobilités Québec (FabmobQC) pour un projet de valorisation des données en mobilité, dans le cadre du Défi des villes intelligentes du Canada;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1207642001
80.01 (20.28)

CM20 0736

Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Thermo Fisher Scientific inc. pour la fourniture et l'installation d'un chromatographe en phase liquide avec deux détecteurs de spectre de masse (LC-MS-MS) pour la détection et la quantification des substances d'intérêt émergent dans l'affluent, l'effluent et au point de rejet de la station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte - Dépense totale de 1 006 033,72 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré, à Thermo Fisher Scientific inc. pour la fourniture et l'installation d'un chromatographe en phase liquide avec deux détecteurs de spectre de masse (LC-MS-MS) pour la détection et la quantification des substances d'intérêt émergent dans l'affluent, l'effluent et au point de rejet de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 006 033,72 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1203438011
80.01 (20.29)

CM20 0737

Autoriser une dépense additionnelle de 12 911,91 \$, taxes incluses, pour le service de support et maintenance de la passerelle de paiement pour le module de billetterie en ligne de la solution Galaxy / Approuver un projet d'addenda 1 modifiant la convention de services intervenue avec Gateway Ticketing Systems inc. (CG17 0471), majorant ainsi le montant total du contrat de 971 424 \$ à 984 335,91 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 12 911,91 \$, taxes incluses, pour le service de support et maintenance de la passerelle de paiement pour le module de billetterie en ligne de la solution Galaxy, dans le cadre du contrat accordé à Gateway Ticketing Systems inc. (CG17 0471);
- 2- d'approuver un projet d'addenda 1 modifiant la convention intervenue entre la Ville et Gateway Ticketing systems inc. (CG 17 0471), majorant ainsi le montant total du contrat de 971 424 \$ à 984 335,91 \$, taxes incluses;
- 3- d'autoriser Mme Liza Sarraf, Directrice Engagement numérique du Service des technologies de l'information, à signer tous documents relatifs au présent contrat, pour et au nom de la Ville;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1207655002
80.01 (20.30)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.31) à 80.01 (20.35) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Le conseil débute l'étude des articles 80.01 (20.31) à 80.01 (20.35).

Un débat s'engage.

À 17 h 33, la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, suspend les travaux jusqu'à 19 h.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 24 août 2020
13 h**

**Séance tenue le lundi 24 août 2020 – 19 h
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

Cette assemblée s'est tenue exceptionnellement à huis clos. Tous les élus ci-après nommés étaient présents par téléconférence à l'exception de la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, qui était présente en salle du conseil.

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, Mme Manon Barbe, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin-Roy, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Marie-Josée Parent, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pauzé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Micheline Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauvé, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier, M. Philippe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Stephanie Watt, et Mme Lise Zarac.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :

Mme Andrée Hénault et Mme Cathy Wong.

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Chantal Benoit, Analyste-rédactrice
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - Analyse et contrôle de gestion

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, souhaite un bon retour à toutes et à tous, puis déclare la séance ouverte.

Préalablement à la tenue de ce conseil virtuel à huis clos, la période de questions a été ouverte aux citoyens et citoyennes cinq jours avant l'assemblée, par le biais notamment d'un formulaire en ligne sur le site Internet de la Ville.

1 - Période de questions du public

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

Avant d'entamer la période de questions du public, la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, informe les membres du conseil que 86 questions ont été reçues et elle remercie les citoyennes et citoyens d'avoir participé. Elle rappelle que selon les règles, seulement trois questions traitant du même sujet sont autorisées afin de diversifier les thématiques, permettant ainsi de répondre à un plus grand nombre de questions différentes. Elle précise également qu'elle nommera le nom des citoyens dont la question n'est pas lue séance tenante en raison de cette règle. Elle ajoute que si le conseil se poursuit le 25 août, il y aura également une période de questions du public à ce moment-là.

La présidente du conseil fait la lecture de 38 questions reçues de la part des citoyens et citoyennes. Toutes les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

Prendre note que toutes les questions du public reproduites à ce procès-verbal apparaissent ci-dessous telles qu'elles ont été reçues, sans révision, ni modification.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Jacques Desbiens	(Mme Valérie Plante) (Mme Marianne Giguère)	Bonjour voici j'ai 1 piste cyclable sur le blv.de Pierrefonds que je ne prends plus car à tous les intersections les descentes de trottoir ont été brisé au (breaker) sur environ 6" ce qui fait que l'année passé avec mon vélo neuf j'ai brisé 1 roulement de roue et plus loin dans l'ouest ce sont les descentes de stationnement qui nous font penché dangereusement est-ce que vous pourriez y voir car malgré 2 courriels à l'arrondissement Pierrefonds l'année passé je n'ai eu aucune réponse et aucune amélioration sur la piste et aussi j'aimerais vous faire la remarque suivante .J'ai été au canal Lachine par le blv.ST-Jean tout le long dans la rue car je suis de ceux qui disent les trottoirs appartiennent au piéton pas au vélo alors avant de faire la piste cyclable sur ST-Denis il faudrait pensé aux autres comme moi qui demeure à Pierrefonds et ceux qui demeure à Mtl. Nord car l'île est sur la longueur d'est en ouest et pas seulement Ahunstic ,Plateau et Ville-Marie qui existe. Merci
Mme Elizabeth Pruszyński	M. Luc Rabouin	Bonjour, Pourquoi ne pas mettre des services sanitaires accessibles pour les personnes itinérantes là où c'est le plus pratiques pour elles? Est-ce qu'elles participent à la prise de décision? A l'évidence, elles ne bénéficient pas du même dévouement de la part des élus que d'autres tranches de la population. Cette négligence crée des tensions dans le voisinage de Milton Parc, où j'habite. Merci d'agir.
Mme Chantal Trottier	Mme Valérie Plante (M. Abdelhaq Sari) (M. Sylvain Ouellet)	Bonjour, J'ai appris cette semaine, par l'intermédiaire d'un employé du ministère des transports que l'avenue L'Archevêque sera utilisée pendant les travaux de démantèlement du pont Pie IX par des camions 10 roues en direction nord. Ceci pendant 4 ans! Considérant que l'avenue est à 2 sens et que la rue est étroite pour un deux sens, ne pourrait-on pas envisager de rendre l'avenue à sens unique vers le nord pour assurer la sécurité des résidents. D'autant plus que le boulevard Gouin reviendra à deux sens sous peu et amènera beaucoup de circulation sur notre avenue. C'est vraiment décourageant que les automobilistes qui n'habitent pas le quartier sont favorisés au détriment des résidents.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Guy Carignan	Mme Valérie Plante (Mme Maja Vodanovic)	<p>En pleine pandémie, nous avons créé une association de plaisanciers totalement attachés à leur milieu de vie familiale, obtenu le soutien de la Chambre de Commerce de Montréal et de commerçants locaux, et plus de 10,000 signataires de notre pétition.</p> <p>Avec nos experts, nous avons aussi proposé un projet de cohabitation parc-marina, et analysé les besoins d'entretien du Port qui se chiffre à 5.5M\$, soit le tiers du 16.5M\$ avancé par la Ville, et dont la majorité est dû à l'érosion des berges. Nos experts ont aussi constaté qu'une simple réparation des installations sanitaires au coût de 10 200\$ était requise; que la durée de vie des réservoirs d'essence est de 50 ans; qu'une légère augmentation des frais de quaiage permet la réfection du Port sans nouveaux fonds publics.</p> <p>Pourquoi donc cette urgence à fermer le Port dès l'automne 2020 alors que le projet de parc est au stade d'esquisse et qu'après études d'impacts votre parc pourrait coûter bien davantage que les 25M\$ avancés?</p>
Mme Laurence Aubin	Mme Sue Montgomery	<p>Pourquoi la mairesse Sue Montgomery a-t-elle donné à ses amis Facebook un accès anticipé à la récente "enquête-maison" intitulée "Nouveaux secteurs à vocation actives et familiales et pistes cyclables", qui a ensuite été distribuée par l'arrondissement CDN-NDG ?</p>
Mme Tanisha Aubin	Mme Sue Montgomery	<p>Pourquoi la mairesse Sue Montgomery a-t-elle donné à ses amis Facebook un accès anticipé à la récente "enquête-maison" intitulée "Nouveaux secteurs à vocation actives et familiales et pistes cyclables", qui a ensuite été distribuée par l'arrondissement CDN-NDG ?</p>
Mme Karine Sebbag	M. François W. Croteau	<p>Nous sommes une clinique Dentaire située au 2640 rue de Bellechasse qui desservons 3600 patients dont une bonne partie d'entre eux sont tantôt des personnes âgées tantôt des personnes à mobilité réduite pour qui il est dans ce cas très difficile de stationner loin de l'entrée principale. Comment se fait-il que vous ayez installé une piste cyclable des 2 cotés de la rue ne laissant aucune possibilité de stationnement sur la rue Bellechasse? Aussi, comment se fait-il que ces pistes seront maintenues même en hiver? Alors que la quantité de cyclistes est réduite presque à zéro en hiver et que nous constatons qu'il y a beaucoup de cyclistes qui circulent toujours sur le trottoir mettant ainsi en danger les patients qui entrent à la clinique. Nous trouvons cette situation inacceptable et demandons un changement et des places de stationnement d'un côté. Nous recevons des plaintes de nos patients et nous craignons que plusieurs d'entre eux ne changent de clinique.</p>

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Marie-Josée Poulin	Mme Caroline Bourgeois	L'état des terrains vagues me préoccupe. Beaucoup de déchets y sont jetés. Que fait l'arrondissement pour régler ce problème ? De plus, beaucoup de gens arrosent hors des heures permises. Que fait l'arrondissement pour régler cela et faire respecter le règlement?
Mme France Poulin	M. Philippe Tomlinson	M. Tomlinson, le 8 juillet vous avez convoqué un conseil extraordinaire pour approuver un PIIA pour pouvoir émettre un permis de construire un lieu de culte sur Bernard. Ceci est en contravention avec la volonté clairement exprimée par la population lors d'un référendum en 2016. Votre décision d'accorder un permis d'occupation pour ce lieu de culte par le biais d'un règlement hors cour, fait d'ailleurs l'objet de deux poursuites citoyennes. La délivrance d'un permis de construction pourrait exposer l'arrondissement à une situation embarrassante s'il s'avérait que le règlement hors cour était jugé ultra vires et que le promoteur religieux ait engagé des dépenses importantes. La prudence la plus élémentaire voudrait que la ville se soit prémunie de devoir compenser le développeur si c'était le cas. Pouvez-vous confirmer aux citoyens qu'une telle clause fait partie soit de l'entente hors cour soit des conditions d'émission du permis de construire?
M. Thomas Stamatiou	Mme Magda Popeanu	Que fera notre arrondissement pour arrêter la propagation des Airbnbs illégaux qui envahissent nos immeubles résidentiels et qui sont dangereux pour notre sécurité. C'est très présent dans mon immeuble au 5945 rue Souart et il semble que ce soit une grosse opération car ils ont infiltré de nombreux immeubles dans notre arrondissement y compris dans les autres immeubles de mon propriétaire sur Van Horne et sur Decelles. J'ai envoyé des photos et des liens des annonces où vous voyez clairement qu'ils se trouvent dans notre immeuble et ses autres bâtiments. Cela doit s'arrêter. Juste dans notre immeuble à Souart, il y a au moins 4-5 sinon plus d'unités airbnb. Merci beaucoup
<p>La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole au conseiller Marvin Rotrand. Ce dernier rappelle que les règles en vigueur en ce qui a trait au temps de réponse alloué aux conseillers est d'une minute 30 secondes. La présidente en prend note et le remercie.</p>		
M. Jacques Sarrailh	Mme Valérie Plante (M. Jean-François Parenteau)	Le maire de Verdun a exprimé dans des entrevues à Radio-Canada ses préoccupations sur la densité prévue dans le programme particulier d'urbanisme du Nord de l'Île-des-Sœurs, rejoignant ainsi la position de l'Association des propriétaires et résidents de L'Île-des-Sœurs. Est-ce que la prochaine version du PPU tiendra compte des préoccupations du maire et des résidents de l'Île-des-Sœurs et proposera une densité plus adaptée à la réalité du quartier?

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Nicola Colarusso	M. Dominic Perri	Est-ce qu'une piste cyclable nord-sud est prévue qui commence au nord de la métropolitaine pour joindre la piste St-Zotique ou Bellechasse? Est-ce que nous prévoyons des stations BIXI à St-Leonard?
M. Thanh Mai	Mme Christine Black	<p>À propos de tous les projets annulés pour la sécurité des cyclistes et piétons et les pistes cyclables à Montréal nord, je ne comprends votre plan. Ville Montreal nord est toujours en retard en respectant l'environnement vert et écologique. Quand je fais du vélo surtout ce temps de pandémie, toujours des automobilistes me crier et klaxonner après moi, mais en vérité il n'y a pas des pistes cyclables à mtl nord, seulement une petite partie sur Gouin et c'est tout. Je trouve que c'est inacceptable, on est en 2020 et je pense que Montréal nord c'est pire que la Chine ou Vietnam ou l'Afrique.</p> <p>Ma question est pensez-vous quand vous réaliserez vraiment les projets pour la sécurité des cyclistes à Montréal nord? Pour un avenir plus vert et écologique, surtout on a le droit d'avoir des pistes cyclables voire exemple de Ahuntsic, Rosemont, plateau ou Villeray, à Montréal nord on a payé même pourcentage des taxes.</p>
M. Jean-François Gagné	Mme Christine Black	<p>Dans l'arrondissement de Montréal-Nord, les 3 derniers projets de pistes cyclables ont été annulés par l'arrondissement. En effet, le projet sur Amos, le projet sur Industriel et maintenant la VAS sur Gouin ont tous été annulés. On est donc à 0km de pistes cyclables protégées sauf sur Gouin. Cela n'a pas changé depuis les années 80 et rien n'a été annoncé pour l'avenir. Le plan local de déplacement n'est pas mis en branle même s'il a été signé en 2015. De la même façon, le plan de déplacement scolaire(2016) n'est pas respecté. En effet, près de l'école Sainte-Gertrude, pas de dos d'âne, pas de pancarte "corridor scolaire". Aussi les intersections dangereuses dont les solutions sont apportées dans le plan ne sont toujours pas modifiées. Les questions. Quand et où allez-vous mettre la première piste cyclable protégée à l'extérieur de Gouin? Quand allez-vous appliquer le plan local de déplacement et le plan de déplacement scolaire?</p>
M. Charles Montpetit	Mme Laurence Lavigne-Lalonde	<p>J'aimerais féliciter le comité exécutif d'avoir adopté mercredi dernier le Plan directeur de gestion des matières résiduelles, et plus précisément la mesure 1.1.2 qui, selon l'échéancier, doit être implantée d'ici juin prochain, c'est-à-dire : «Réduire l'impact de la distribution des circulaires selon les recommandations de la Commission.» Rappelons que la toute première recommandation de la Commission était, je cite: «Encadrer la distribution d'articles publicitaires, quel qu'en soit le distributeur, de manière à ce qu'un article publicitaire puisse seulement être déposé sur une propriété si le résident l'accepte expressément.» Vu que cette mesure requiert seulement de changer deux mots dans le règlement actuel, et vu que les circulaires vont continuer à générer 500 tonnes de rebuts par semaine tant que ces deux mots ne seront pas changés,</p>

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Charles Montpetit	Mme Laurence Lavigne-Lalonde	SUITE - j'aimerais savoir exactement QUI va changer ces deux mots, et si cette personne va vraiment avoir besoin de dix mois pour le faire.
M. Michel Asselin	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Bonjour, je vois beaucoup de gens se plaindre du manque de stationnements en ville. Une solution durable et permettant de réduire le nombre de voitures des rues serait les parking souterrains comme on en trouve un peu partout dans les villes européennes. Pensez vous que cela serait possible pour vous de mettre ça en place. Cela ferait taire les mécontents du côté des automobilistes râlant a cause de la perte et de la difficulté de se stationner.
Mme Céline Forget	M. Philippe Tomlinson	Au printemps, vous avez mentionné que l'Arrondissement Outremont a dû couper 3% de son budget de fonctionnement, soit l'équivalent d'environ 460 000 \$, à la demande de la Ville centre. Le 2 juillet, au conseil d'arrondissement, je vous ai demandé de ventiler les coupures. Je n'ai toujours pas de réponse à cette question. Question: Quelles sont les coupures reliées au 460 000\$? Sous question : Peut-on avoir une mise à jour financière qui tiennent compte de ces coupures et manques de revenus jusqu'à ce jour en 2020?
Mme Louise Condy	Mme Valérie Plante (Mme Nathalie Goulet)	Cabot park is a disgrace. When will it be available for all Montrealers to enjoy, and not just a meeting place from drug users, and homeless
M. Samir Basmaji	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	J'ai un gros problème avec les règle d'un bail. J'ai habité dans un logement (locataire) pour 14 mois, je viens de renouveler le bail d'un an en juillet. Maintenant j'ai trouvé un logement à acheter et il faut que je cède mon bail. C'est vraiment pas juste qu'on peut pas donner un avis de qq mois et partir d'un bail d'un an, c'est à nous de trouver qqun pour continuer notre bail. Pendant la période de pandémie c'est impossible de trouver un locataire qui va prendre mon bail et je vais devoir payer un loyer et un hypothèque jusqu'à juillet 2021! Je n'ai pas les moyens pour ça. Y a t'il une façon de s'en sortir de se bail en considérant la pandémie ? Il faut vraiment changer les règles pour permettre au locataire de partir surtout après avoir renouveler un bail, le renouvellement devrait être du mois par mois pas un an au complet !
Mme Nora Kelly	Mme Sue Montgomery	Why was early access given to the friends of Sue Montgomery for a borough survey that was named on Facebook "New family-friendly active transportation areas and bike path"
Mme Renée Dagenais	Mme Christine Black	Pourquoi démanteler le VAS avant la mise en place de solutions? car il existe des solutions 1- Possible de permettre au autobus de circuler sur Gouin près de St Michel pour satisfaire les personnes âgées.2- La rue Rome il aurait été préférable que cela se fasse à St Vital.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Pierre Lamarre	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	En temps Covid. Beaucoup de citoyens ont dû se tourner vers la PCU ou les Prestations d'assurance-emploi pour subvenir à leurs besoins. Bon nombre d'entreprises et commerces font face à des situations financières précaires. Aucun employé de la Ville n'a été mis à pied. Des travaux d'infrastructures et autres débours qui auraient pu être planifiés dans un autre temps. La Trésorerie de la Ville est en sérieux déficit. Question : Comment pouvez-vous justifier une aide financière des deux paliers gouvernementaux?
M. Dimitri Ohandjanian	M. Alex Norris	Je voudrais savoir pourquoi on a enlevé la toilette du quartier Milton Parc.
Mme Suzie Chagnon	Mme Valérie Plante (M. Pierre Lessard-Blais)	APRES UN APPEL A MON ARRONDISSEMENT , ET UN PLAINTÉ À LA POLICE J'AI APPRIS QUE LA MAIRESSE À AUTORISER LES TANTE SUR LE BORD DE LA RUE NOTRE-DAME DANS LE SECTEUR MERCIER-HOCHELAGA- MAISONNEUVE . J'AIMERAIS BIEN SAVOIR POURQUOI VOUS AVEZ AUTORISER QUE DES GENTS SE DROGUE , BOIVE ET FONT LEUR BESOIN EN PUBLIC , VOULEZ VOUS FAIRE COMME EN CALIFORNIE ...DONC QUESTION POURQUOI AVOIR AUTORISER CELA
Julia Julia J Pare	M. Marvin Rotrand	When a decision was made by the Borough Council to increase bike paths by taking away parking spaces , what consideration was given to those residents without parking pads who are now unable to find parking nearby their homes?
À 20 h,		
Il est proposé par M. François Limoges		
appuyé par M. Benoit Dorais		
de prolonger la période de questions des citoyennes et des citoyens de 30 minutes, conformément à l'article 53 du <i>Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal</i> (06-051).		
La proposition est agréée.		
Mme Lynne Robson	M. Marvin Rotrand	Why was Terrebonne chosen for such an extreme experiment? Other, busier streets have bike lanes WITHOUT loss of parking spaces.. How do council members justify removing so many parking spaces used by residents on the blocks from Monkland to Terrebonne? Are you aware that on Melrose (for example) the block below Monkland has nearly 30% more private parking spots than residences above Monkland? Thus, we experience more parking challenges than other neighbours... and that was BEFORE eliminating dozens of parking spots on Terrebonne. It isn't fair.
M. Samuel Moir-Gayle	M. Luc Rabouin (M. Alex Norris)	In not providing basic human services to the unsheltered community in the Milton-Parc area, the city of Montréal is complicit in an inaction of significant moral shortcoming. It has been clearly established that the need for a public

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Samuel Moir-Gayle	M. Luc Rabouin (M. Alex Norris)	SUITE - toilet is pertinent and urgent, and in refusing to replace the one which was previously installed at the Milton and Parc corner, the city has not made it a priority to restore a basic need for a portion of its citizenry that is not being met elsewhere, and is unlikely to be met by other means without their involvement. In addition, the imposition of a fence around the aforementioned corner displaced many in this community from an otherwise underutilised area which could be called home. Thus, the question must be asked: to what extent is the City of Montréal willing to fight for its citizens' basic rights, and in what manner will they choose to rectify their mistake?
Mme Luise Massari	M. Marvin Rotrand	1- Why weren't the residents who were to be directly affected by the removal of parking spaces and the new "no stopping" signs on Terrebonne (ie. residents of Terrebonne AND the streets crossing Terrebonne) consulted and informed about the planned changes? 2- My sister has MS and will no longer be visiting me because she can't park close enough to the house. When deciding to increase options for bikers , what thought was given to the resulting limitations in accessible parking for handicapped and elderly people?
M. Daniel Manseau	Mme Valérie Plante M. Éric Alan Caldwell (M. Jean-François Parenteau)	L'Association des propriétaires et résidents de L'Île-des-Sœurs a publié dans le Devoir un texte collectif signé par plus de 400 personnes, urbanistes, architectes, designers urbains, personnalités diverses et résidents de L'Île-des-Sœurs. Ce texte exprime plusieurs de leurs préoccupations et réclame des changements significatifs au PPU. La Ville est-elle prête à répondre positivement à ces préoccupations légitimes ?
M. Adam Gwiazda-Amsel	M. Robert Beaudry	It is very important for citizens to understand the process for the requalification of many out-of-use sites (e.g., old hospitals), including the degree of citizen participation in decisions that will greatly affect them. On July 28th, you kindly clarified that the City << a mis en place une equipe pour etudier la possibilite de redevelopper deux proprietes >> (Misericorde and Institut Sourdes-Muettes), including studying << scenarios de partenariat >> which were presented to the Quebec government. You also mentioned that << une demarche similaire >> will be used for Hotel-Dieu, a site regarding which community organisations (Communaute Saint-Urbain) have developed extensive proposals for repurposing. Do << scenarios de partenariat >> only signify financial partnerships, or does this include scenarios for the new uses of the sites? If the latter, what new uses is the City promoting? Are there avenues for citizens to participate in the development of this new vision?
M. Peter Koziris	Mme Valérie Plante (Mme Magda Popeanu)	4 places de stationnement juste avant l'arrêt de bus # 161 en direction ouest sur Van Horne au coin de Linton empêchent les voitures en direction ouest de contourner les voitures en

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Peter Koziris	Mme Valérie Plante (Mme Magda Popeanu)	SUITE - attente tournant à gauche en direction ouest sur Linton. C'est très difficile et cause une embuscade pour voitures sur Van Horne et un problème de sécurité pour les piétons qui traversent à ce nouveau feu de circulation à cette intersection. Merci beaucoup pour votre attention.
Mme Josée Côté	Mme Valérie Plante (Mme Maja Vodanovic)	Madame la mairesse, Valérie Plante, croyez-vous que l'annonce surprise de fermeture du Port de Plaisance de Lachine, sans avertissement, sans consultation préalable, sans études préliminaires, et qui évince, en pleine pandémie, 400 familles sous le choc, qui n'ont nulle part où aller car les marinas avoisinantes sont déjà pleines avec liste d'attente, que d'agir ainsi soit digne d'une administration qui se dit humaine, proche de ses citoyens, et respectueuse de la diversité et de l'inclusion ?
M. Sylvain Lacroix	Mme Marianne Giguère (M. Alex Norris)	Ma question est en 2 volets. <ol style="list-style-type: none"> 1. J'aimerais savoir s'il y a une réglementation sur le bruit, les fêtards et les microévénements au parc Jeanne-Mance et du Mont-Royal, incluent les Tamtams du dimanche et le terrain de volet balle derrière l'hôtel Dieux. 2. Si oui, comment fait-on pour pouvoir faire une plainte ou de mieux réglementé et diminuer ces espaces de fêtard et de Beuverie.
M. Noah Fisher	Mme Valérie Plante (Mme Émilie Thuillier)	When will the Ville de Montreal join the some 230 cities in the world including Paris, and have a genuine participatory budget which places citizens in a decision-making place besides the elected councillors to determine the economic priorities of the city ?
M. Marc Poulin	Mme Valérie Plante (M. Philippe Tomlinson)	Il y a maintenant plus de trois mois que le rapport de la consultation publique sur la circulation et le stationnement a été déposée. Les 2000 citoyens qui ont obtenu cette consultation n'ont toujours pas obtenu une réponse de l'administration Projet Montréal Tomlinson à ce rapport dont la conclusion principale et l'implantation d'un moratoire partiel sur le règlement de stationnement et la réintroduction de places de stationnement gratuites. Pourtant, l'arrondissement a remis en vigueur le 1er août dernier le règlement dans son INTÉGRALITÉ, sans y changer une virgule, bafouant ainsi les conclusions du rapport. Mme Plante comment pouvez-vous tolérer dans votre équipe M. Tomlinson qui défi ouvertement l'engagement que vous avez pris de respecter les conclusions des consultations publiques et qui, surtout, ridiculise par ses actions, les principes de participation citoyenne promus par votre parti?
Mme Micheline Maranda	M. Philippe Tomlinson	Dans une déclaration publique récente, vous avez déclaré que les Outremontais pouvaient compter sur vous pour une administration publique transparente. Pourtant lors d'une séance extraordinaire du conseil le 8 juillet dernier, vous et les conseillères Projet Montréal avez voté pour dépenser \$50 000 de fonds publics dont une grande partie fut octroyée à

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Micheline Maranda	M. Philippe Tomlinson	<p>SUITE - des organismes présidés par des membres de l'exécutif de Projet Montréal Outremont et ce sans que cela fut signalé à la population lors du vote.</p> <p>Comment conciliez vous ces faits avec vos prétentions d'une administration publique des plus transparente?</p>
M. Richard Grenier	M. Craig Sauvé	<p>En deux semaines d'utilisation du transport en commun depuis le 10 août 2020, je vois un laxisme grandissant et inquiétant du non-port du couvre- visage.</p> <p>Des gens le portent à l'entrée (cubicule métro ou autobus) et ensuite l'enlèvent une fois confinés dans le wagon ou l'autobus.</p> <p>Je vous demande quels sont les moyens d'évaluation de cette entorse au port du masque obligatoire en transports en commun et qu'elle est la prochaine étape pour que cette règle sanitaire soit respectée et qu'elle sera les moyens prit?</p> <p>N'est-il pas temps de mettre des «sanctions exemplaires»? Sanctions avec clémences selon le contexte?</p> <p>Mes observations sont indulgentes en regard des personnes âgées, obèses ou qui semblent souffrir sur le plan respiratoire. Ce sont d'ailleurs les seules personnes qui nous regardent dans les yeux pour nous transmettre leur détresse.</p> <p>Je crois qu'il faut agir, maintenant: la rentrée sera terrible sinon. Richard Grenier : Enseignant qui gère à peine ses adultes en FP</p>
Mme Martine Rochon	Mme Maja Vodanovic	<p>Madame la Mairesse, Maja Vodanovic, croyez-vous qu'il soit normal qu'une Ville qui avait la responsabilité d'assurer l'autofinancement du Port de Plaisance, clame maintenant, et ait gardé sous silence pendant toutes ces années, un « prétendu » déficit annuel, sans jamais réagir pour rétablir la situation, et sans en aviser les plaisanciers, et les gestionnaires du site, qui eux pourtant montraient auparavant des profits annuels ? Qui dit vrai ? Où sont les bilans financiers vérifiés du Port de plaisance ? Ou sont les preuves des trois faillites alléguées dans les médias?</p>

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des citoyennes et des citoyens par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil* (06-051), la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, déclare la période de questions du public close à 20 h 32. Elle remercie toutes les personnes qui ont soumis leurs questions par écrit à l'avance pour faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil dont les 17 personnes s'identifiant comme femmes, les 20 personnes s'identifiant comme hommes et la personne s'identifiant comme autre.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges, pour la poursuite de l'ordre du jour.

À 20 h 33, le conseil reprend ses travaux avec la poursuite de l'étude des articles 80.01 (20.31) à 80.01 (20.35).

CM20 0738**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Conclure des ententes-cadres avec les firmes Cargill Limitée et Compass Minerals Canada Corp. pour la fourniture et la livraison de sel de déglacage des chaussées, pour une période de huit mois - Montant total estimé des ententes : 19 689 849,61 \$, taxes et variation de quantités incluses - Appel d'offres public 20-18120 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure des ententes-cadre avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, d'une durée de huit mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, du sel de déglacage des chaussées, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18120 et au tableau de prix reçus joint ;

<u>Firmes</u>	<u>Lots</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Cargill Limitée	Groupe A (Sel régulier)	8 850 643,51 \$
Cargill Limitée	Groupe B (Sel traité)	1 729 436,68 \$
Compass Minerals Canada Corp.	Groupe A (Sel régulier)	5 827 128,82 \$
- 3- d'autoriser une dépense de 3 281 641,60 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des villes liées participantes, du Jardin Botanique et de la Société de transport de Montréal (STM), et ce au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

CM20 0739**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Accorder un contrat à Les Entreprises Raylobec inc. (15 831 707 \$), et un contrat à Recyclage Notre-Dame inc. (13 803 290 \$), pour l'élimination des ordures ménagères en provenance de 13 territoires de l'agglomération de Montréal, pour une période de 60 mois incluant une option de prolongation de deux ans - Dépense totale de 29 634 997 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 20-18152 (8 soum.) / Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement, à compter de l'année 2022, pour un montant total de 666 597 \$, taxes nettes

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes selon les modalités d'adjudication, pour chacun des territoires énumérés, pour une durée de 60 mois, les services d'élimination des ordures ménagères, aux prix de leur soumission, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des contrats, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18052 :

Contrats d'élimination				
Fournisseurs	Tonnages et contingences (tonnes)	Contrats (\$)	Contingences (\$)	Total - contrats (\$)
Les Entreprises Raylobec Inc.	267 461	15 077 816	753 891	15 831 707
Recyclage Notre-Dame Inc.	329 963	13 145 991	657 300	13 803 290
Total - Élimination		28 223 807	1 411 190	29 634 997

- 3- d'autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement à compter de l'année 2022 comme suit : de 167 829 \$ en 2022, de 167 097 \$ en 2023, de 166 360 \$ en 2024 et de 165 311 \$ en 2025 (total 666 597 \$, taxes nettes);
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1206717005
80.01 (20.32)

CM20 0740**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Accorder un contrat à Les installations électriques Pichette inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L2601 « Électricité » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 15 141 448,67 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public IMM-15511 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats
- 2- d'accorder un contrat à Les installations électriques Pichette inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la réalisation des travaux de construction du lot L2601 « Électricité » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 10 972 064,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15511;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 645 809,64 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 2 523 574,78 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1206810004
80.01 (20.33)

CM20 0741**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Accorder un contrat à Coffrage Alliance ltée., pour l'exécution des travaux de construction d'un bassin de rétention de 20 000 mètres cubes, des structures d'interception et d'un collecteur de 900 mm sous le boulevard Gouin - Dépense totale de 34 379 077,16 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 5048B-EC-105-12-2020 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

- 2- d'accorder à Coffrages Alliance Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de construction d'un bassin de rétention de 20 000 mètres cubes, des structures d'interception et d'un collecteur de 900 mm sous le boulevard Gouin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 29 145 012,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5048B-EC-105-12-2020;
- 3- d'autoriser une dépense de 4 371 751,91 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 862 312,50 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1203438028
80.01 (20.34)

CM20 0742

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Construction Deric inc. pour les travaux de mise à niveau de la station de pompage et du réservoir de Dollard-des-Ormeaux - Dépense totale de 17 589 351 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10347 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Construction Deric inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de mise à niveau de la station de pompage et du réservoir de Dollard-des-Ormeaux, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 14 536 653,72 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10374;
- 3- d'autoriser une dépense de 2 180 498,06 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 872 199,22 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1198457002
80.01 (20.35)

À 20 h 41, la présidente, Mme Suzie Miron, quitte la présidence du conseil par téléconférence et est remplacée par le vice-président, M. Michel Bissonnet.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.36) à 80.01 (20.40) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 0743

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Procova inc., pour des travaux de rénovation du bâtiment de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, situé au 12001 boul. Maurice-Duplessis, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Dépense totale de 2 643 314,34 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 15637 (1 seul soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire Procova inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour les travaux de rénovation du bâtiment de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte situé au 12001 boul. Maurice-Duplessis, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 643 314,34 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15637;
- 3- d'autoriser une dépense de 325 264,28 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 149 621,57 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

CM20 0744

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Plomberie Richard Jubinville inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L2201 « Plomberie et chauffage » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 9 453 819,38 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15509 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder un contrat à Plomberie Richard Jubinville inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la réalisation des travaux de construction du lot L2201 « Plomberie et chauffage » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 8 220 712,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15509;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 233 106,88 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1206810005
80.01 (20.37)

CM20 0745

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Nordmec construction inc. pour la réalisation de divers travaux de réfection prioritaires à l'usine de production d'eau potable Dorval - Dépense totale de 16 526 703,89 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10317 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Nordmec construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réfection prioritaires phases 1 et 2 à l'usine de production d'eau potable Dorval, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 13 772 253,24 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10317 ;

- 3- d'autoriser une dépense de 2 065 837,99 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 688 612,66 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1207343001
80.01 (20.38)

CM20 0746

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Tetra Tech QI inc, pour la fourniture de services professionnels pour la réalisation de chambres de régulation et de mesure sur le réseau d'aqueduc, pour une période de cinq ans - Dépense totale de 4 741 149,34 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 20-17979 (1 seul soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire Tetra Tech QI inc, ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de cinq ans, le contrat pour la fourniture de services professionnels pour la réalisation de chambres de régulation et de mesure sur le réseau d'aqueduc, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 741 149,34 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-17979;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1206236001
80.01 (20.39)

CM20 0747**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Conclure trois ententes-cadres pour les services professionnels de contrôleurs de chantier pour divers projets de la Direction de la gestion des projets immobiliers, pour une période de 36 mois, avec possibilité d'une prolongation de 12 mois, avec les firmes suivantes : Cima+ s.e.n.c. (lot 1) - montant estimé de l'entente : 1 155 572,74 \$, taxes et contingences incluses; GLT+ (lot 2) - montant estimé de l'entente : 1 487 072,57 \$, taxes et contingences incluses; Cima+ s.e.n.c. (lot 3) - montant estimé de l'entente : 1 086 009,81 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 20-18162 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées pour chacun des articles, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, d'une durée de 36 mois, avec possibilité d'une prolongation de 12 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels de Contrôleurs de chantier pour divers projets de la Direction de la gestion des projets immobiliers, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18162;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Cima+ s.e.n.c.	Lot 1	1 004 845,86 \$
GLT+	Lot 2	1 293 106,58 \$
Cima+ s.e.n.c.	Lot 3	944 356,36 \$

- 3- d'autoriser une dépense de 150 726,88 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences pour le lot 1;
- 4- d'autoriser une dépense de 193 965,99 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences pour le lot 2;
- 5- d'autoriser une dépense de 141 653,45 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences pour le lot 3;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.41) à 80.01 (20.45) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 0748

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder deux contrats de services professionnels à Technologies Pure Canada, pour l'auscultation de conduites principales d'aqueduc en béton précontraint à cylindre d'acier de type AWWA C-301, pour une durée de 36 mois - Dépense totale de 5 018 618,51 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 20-17861 (2 soum., 1 seul conforme)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire conforme, Technologies Pure Canada, ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat 1 pour l'auscultation de conduites principales d'aqueduc en béton précontraint à cylindre d'acier de type AWWA C-301, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 437 470 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-17861;
- 3- d'accorder au seul soumissionnaire conforme, Technologies Pure Canada, ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat 2 pour l'auscultation de conduites principales d'aqueduc en béton précontraint à cylindre d'acier de type AWWA C-301, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 124 910,46 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-17861;
- 4- d'autoriser une dépense de 243 747 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences pour le contrat 1;
- 5- d'autoriser une dépense de 212 491,05 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences pour le contrat 2;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

CM20 0749**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Conclure deux ententes-cadres de services professionnels, pour une période de 36 mois, pour le support technique, le contrôle de la qualité et la surveillance des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable ou de conduites d'égout avec Tetra Tech QI inc. (lot 1), pour une somme maximale de 5 128 114,95 \$, taxes incluses (1 seul soum.) et CIMA+ s.e.n.c. (lot 2) pour une somme maximale de 4 422 340,91 \$, taxes incluses (1 seul soum.) - Appel d'offres public 20-18062

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure deux ententes-cadres pour la fourniture, sur demande, de services professionnels pour le support technique, le contrôle de la qualité et la surveillance des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable et de conduites d'égout par chemisage;
- 3- d'accorder au seul soumissionnaire Tetra Tech QI inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat (lot 1) de services professionnels pour la surveillance des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable, le support technique et le contrôle de la qualité, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 128 114,95 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18062;
- 4- d'accorder au seul soumissionnaire Cima + S.E.N.C, ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat (lot 2) de services professionnels pour la surveillance des travaux de réhabilitation de conduites d'égout, le support technique et le contrôle de la qualité, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale 4 422 340,91 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18062;
- 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1207231065
80.01 (20.42)

CM20 0750

Approuver la signature d'une entente intermunicipale entre la Ville de Montréal et la Ville de Westmount afin de permettre à la Ville de Montréal de réaliser des travaux de construction et d'optimisation du réseau d'aqueduc secondaire de la Ville de Westmount sous le boulevard de Maisonneuve Ouest, entre les avenues Clarke et Melville, dans le cadre des travaux de réhabilitation d'une conduite principale d'aqueduc située sur le territoire de la Ville de Westmount

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver la signature d'une entente intermunicipale entre la Ville de Montréal et la Ville de Westmount afin de permettre à la Ville de Montréal de réaliser des travaux de construction et d'optimisation du réseau d'aqueduc secondaire de la Ville de Westmount sous le boulevard de Maisonneuve Ouest, entre les avenues Clarke et Melville. Ces travaux seront réalisés dans le cadre des travaux de réhabilitation d'une conduite principale d'aqueduc située sur le territoire de la Ville de Westmount.

Adopté à l'unanimité.

1200298001
80.01 (20.43)

CM20 0751

Approuver l'Addenda 1 à la convention 2018-2020 entre la Ville de Montréal et C2.MTL (CG18 0176), et accorder une contribution financière de 350 000 \$, majorant ainsi le montant total de l'entente de 750 000 \$ à 1 100 000 \$, à la suite du regroupement de l'événement C2 avec celui de Movin'On

La conseillère Effie Giannou ainsi que le conseiller François William Croteau déclarent leurs intérêts et s'abstiennent de participer aux délibérations et de voter.

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver l'addenda no 1 à la convention 2018-2020 intervenue entre la Ville de Montréal et C2.MTL, et accorder un soutien financier de 350 000 \$, majorant ainsi la montant total de l'entente de 750 000 \$ à 1 100 000 \$ à la suite du regroupement de l'événement C2 avec celui de Movin'On;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Adopté à l'unanimité.

1207019001
80.01 (20.44)

CM20 0752

Accorder un contrat à Eurovia Québec Construction inc, pour l'aménagement des chemins du golf et du poste électrique - secteur 600, dans le cadre du projet de désinfection de l'effluent à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 1 225 798,66 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public DP20022-182295-C (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Eurovia Québec Construction inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'aménagement des chemins du golf et du poste électrique - secteur 600, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 114 362,42 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DP20022-182295-C;
- 2- d'autoriser une dépense de 111 436,24 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1203438024
80.01 (20.45)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.46) à 80.01 (20.50) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 0753

Accorder un contrat à Les Entreprises Michauville inc. pour la réhabilitation des conduites d'eau de 350 mm et de 400 mm sous l'avenue Clarke et le boulevard de Maisonneuve Ouest, entre la rue Sainte-Catherine Ouest et l'avenue Melville - Dépense totale de 6 523 267,50 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10388 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Les Entreprises Michauville inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réhabilitation des conduites d'eau de 350 mm et de 400 mm sous l'avenue Clarke et le boulevard de Maisonneuve Ouest, entre la rue Sainte-Catherine Ouest et l'avenue Melville, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 413 500 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public 10388;
- 2- d'autoriser une dépense de 676 687,50 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 433 080 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1208661001
80.01 (20.46)

CM20 0754

Conclure des ententes-cadres avec les firmes Alithya services-conseils inc. (lot 1) - montant estimé de l'entente : 682 951,50 \$; Conseillers en gestion et informatique CGI inc. (lot 2) - montant estimé de l'entente : 634 131,97 \$; Talsom inc. (lot 3) - montant estimé de l'entente : 844 807,56 \$, pour la fourniture sur demande de prestations de services professionnels en gestion du changement, selon les besoins des unités de la Ville, pour une durée de 30 mois, sans option de prolongation - Montant estimé des ententes : 2 161 891,03 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 20-17995 (10 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, d'une durée de trente mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des prestations de services professionnels en gestion du changement, pour chacun des articles, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-17995;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Alithya Services-conseils inc	Lot 1 - Services professionnels en gestion du changement	682 951,50 \$
Conseillers en gestion et informatique CGI Inc.	Lot 2 - Services professionnels en gestion du changement	634 131,97 \$
Talsom Inc.	Lot 3 - Services professionnels en gestion du changement	844 807,56 \$

- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1208751001
80.01 (20.47)

CM20 0755

Autoriser la première prolongation, sans dépense additionnelle, des ententes-cadres conclues avec Les Services EXP inc. et FNX-Innov (anciennement Axor Experts-Conseils inc.), tel que prévu dans l'appel d'offres 16-15643 (CG17 0094), soit du 30 mars 2020 au 29 mars 2021, pour des services en conception dans le cadre des programmes de réfection et de développement des infrastructures sur le territoire de l'agglomération de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'autoriser la 1^{re} prolongation, pour une période de 12 mois, sans dépense additionnelle, des ententes-cadres conclues avec Les Services EXP inc. et FNX-Innov (anciennement Axor Experts-Conseils inc.) (CG17 0094), soit du 30 mars 2020 au 29 mars 2021, pour des services en conception dans le cadre des programmes de réfection et de développement des infrastructures sur le territoire de l'agglomération de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

1207231062
80.01 (20.48)

CM20 0756

Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Jalbec inc., pour une période de 14 mois, soit du 19 octobre 2020 au 18 décembre 2021, un espace à bureaux situé au 5646, rue Hochelaga à Montréal, d'une superficie de 6693 pieds carrés, pour les besoins du PDQ 48 du Service de police de la Ville de Montréal - Dépense totale (incluant travaux d'aménagements) de 710 987,38 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le projet de bail par lequel la Ville loue de Jalbec inc., pour une période de 14 mois, à compter du 19 octobre 2020, un espace à bureaux d'une superficie de 6 693 pieds carrés situé au 5646, rue Hochelaga à Montréal, pour les besoins du PDQ 48 du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant un loyer total de 133 812,88 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'autoriser à cette fin, le coût des travaux d'aménagement payable en 2020 au locateur Jalbec inc., au montant de 344 925 \$ auquel s'ajoutent des contingences et des incidences de 232 249,50 \$, représentant une dépense maximale de 577 174,50 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1204565004
80.01 (20.49)

CM20 0757

Conclure sept ententes-cadres avec 9363-9888 Québec inc. (Sanivac) pour la location, la livraison et l'entretien de toilettes chimiques portatives ainsi que de lavabos dans le cadre du soutien d'urgence aux personnes en situation d'itinérance (PSI) de l'agglomération de Montréal, pour une durée de deux mois, sans option de prolongation - Montant estimé des ententes : 1 804 351,52 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 20-18357 (2 soum., 1 seul conforme)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure des ententes-cadres d'une durée de deux mois avec la firme ci-après désignée, seule soumissionnaire conforme pour chacun des lots, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, la location, la livraison et l'entretien de toilettes mobiles, portatives et chimiques ainsi que de lavabos dans le cadre du soutien d'urgence aux personnes en situation d'itinérance (PSI) de l'agglomération de Montréal, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18357;

<u>Firmes</u>	<u>Lots</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
9363-9888 Québec inc. (Sanivac)	1	267 878,27 \$
9363-9888 Québec inc. (Sanivac)	2	210 475,79 \$
9363-9888 Québec inc. (Sanivac)	4	153 073,30 \$
9363-9888 Québec inc. (Sanivac)	5	306 146,60 \$
9363-9888 Québec inc. (Sanivac)	6	248 744,11 \$
9363-9888 Québec inc. (Sanivac)	7	210 475,79 \$
9363-9888 Québec inc. (Sanivac)	8	172 207,46 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 235 350,20 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1204338004
80.01 (20.50)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (30.01) et 80.01 (30.02) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 0758

Adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation partielle des sommes accumulées à la réserve financière de paiement au comptant destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétence d'agglomération (130 103 961,09 \$)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation partielle des sommes accumulées à la réserve financière de paiement au comptant destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération (130 103 961,09 \$)

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidence : M. Marvin Rotrand

1204164002
80.01 (30.01)

CM20 0759

Autoriser la signature de la lettre pour non objection en réponse à l'Avis supplémentaire relatif aux piliers P20 et P27 en vertu de l'Article 8(1) de la *Loi sur la Sécurité ferroviaire* - Construction de l'étagement ferroviaire pour le nouveau Réseau express métropolitain (REM) à Montréal (A23.2 : P18-P28) - Chainage REM : 202+300 à 202+630 / Autoriser le directeur du Service des infrastructures du réseau routier à signer l'Avis pour non objection

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser la signature de la lettre de non objection en réponse à l'Avis supplémentaire aux piliers P20 et P27 en vertu de l'article 8(1) de la *Loi sur la Sécurité ferroviaire*, pour et au nom de la Ville de Montréal, dans le cadre de la construction de l'étagement pour le nouveau REM à Montréal (A23.2 : P18-P28);
- 2- d'autoriser le directeur du Service des infrastructures du réseau routier à signer au nom de la Ville l'Avis de non objection.

Adopté à l'unanimité.

1207211021
80.01 (30.02)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (30.03) et 30.13 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 0760

Adopter le Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2020-2025

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2020-2025.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1202937001
80.01 (30.03)

CM20 0761

Prolonger, jusqu'au 31 décembre 2025, l'application de la déclaration de compétence visée par la résolution CM19 1217 concernant l'enlèvement, le transport et le dépôt de matières résiduelles, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 août 2020 par sa résolution CE20 1291;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

de prolonger, jusqu'au 31 décembre 2025, l'application de la déclaration de compétence visée par la résolution CM19 1217 concernant l'enlèvement, le transport et le dépôt de matières résiduelles conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Lionel Perez

d'apporter un amendement à l'article sous étude afin de réduire à deux ans la durée de prolongation de la compétence visée par la résolution CM19 1217 concernant l'enlèvement, le transport et le dépôt de matières résiduelles, soit jusqu'au au 31 décembre 2022.

À 21 h 17, la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, reprend la présidence du conseil par téléconférence.

Un débat s'engage sur l'amendement du leader adjoint de l'opposition officielle, M. Miele, et du chef de l'opposition officielle, M. Perez.

À 21 h 22, le conseil suspend ses travaux pour quelques minutes.

À 21 h 25, le conseil reprend ses travaux à l'article 30.13.

La présidente du conseil cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges.

Le leader de la majorité prend la parole et indique que l'Administration accepte l'amendement proposé par M. Miele et M. Perez.

La présidente du conseil cède la parole au leader adjoint de l'opposition officielle, M. Miele, afin qu'il exerce son droit de réplique sur l'amendement.

Puis, la présidente du conseil cède la parole au conseiller Jean-François Parenteau afin qu'il exerce son droit de réplique sur l'article 30.13, tel qu'amendé.

La présidente du conseil met aux voix l'article 30.13, tel qu'amendé, qui se lit maintenant comme suit : « de prolonger, jusqu'au 31 décembre 2022, l'application de la déclaration de compétence visée par la résolution CM19 1217 concernant l'enlèvement, le transport et le dépôt de matières résiduelles, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*. » et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

30.13 1202621004

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (42.01) à 80.01 (42.03) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 0762

Adoption - Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur le lot 6 357 698 du cadastre du Québec

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur le lot 6 357 698 du cadastre du Québec ».

Adopté à l'unanimité.

1202614003
80.01 (42.01)

CM20 0763

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 6 918 000 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 918 000 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021 », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

1208021005
80.01 (42.02)

CM20 0764

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 250 800 000 \$ afin de financer les travaux de mise à niveau et de réfection de la station de pompage McTavish

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 250 800 000 \$ afin de financer les travaux de mise à niveau et de réfection de la station de pompage McTavish », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1207383001
80.01 (42.03)

CM20 0765

Approuver la modification au contrat de M. André Poisson aux fins d'exercer un rôle de directeur général au Bureau du taxi de Montréal et ce, rétroactivement au 1^{er} juin 2020

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver la modification au contrat de M. André Poisson aux fins d'exercer un rôle de directeur général au Bureau du taxi de Montréal et ce, rétroactivement au 1^{er} juin 2020;
- 2- que toutes modifications ultérieures aux modalités dudit contrat se feront en vertu de l'article 8.1 du règlement 13-01.

Adopté à l'unanimité.

1208480005
80.01 (50.01)

CM20 0766

Reconduire le mandat de Mme Lise Guillemette à titre de membre du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) pour une période de trois ans

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de reconduire le mandat de Mme Lise Guillemette à titre de membre du conseil d'administration du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM), pour une période de trois ans, à compter du 28 septembre 2020.

Adopté à l'unanimité.

1208320002
80.01 (51.01)

CM20 0767

Nomination de membres au Conseil des arts de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de nommer à titre de membre du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal M. Pierre Chartrand en remplacement de M. Andrew Tay;
- 2- de nommer à titre de premier vice-président du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal M. Hughes Sweeney;
- 3- de nommer à titre de deuxième vice-présidente du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal Mme Katia Grubisic;
- 4- de renouveler le mandat de M. Gideon Arthurs à titre de membre;
- 5- de remercier les membres sortants pour leur contribution au Conseil des arts de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

1208021006
80.01 (51.02)

CM20 0768

Nominations aux commissions permanentes

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 août 2020 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer les personnes suivantes :

- M. Hadrien Parizeau à titre de membre à la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation, en remplacement de M. Younes Boukala;
- M. Luc Gagnon à titre de membre à la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation, en remplacement de M. Jocelyn Pauzé;
- Mme Cathy Wong à titre de membre à la Commission sur la sécurité publique, en remplacement de M. Luc Gagnon;
- M. Pierre Lessard-Blais à titre de membre à la Commission sur l'inspecteur général, en remplacement de M. Christian Arseneault;
- M. Younes Boukala à titre de membre à la Commission sur le transport et les travaux publics, en remplacement de Mme Marie-Andrée Mauger.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

80.01 (51.03)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Un débat s'engage.

À 22 h 03, la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, ajourne la séance jusqu'au mardi 25 août 2020, à 9 h 30.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 24 août 2020
13 h**

**Séance tenue le mardi 25 août 2020 – 9 h 30
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

Cette assemblée s'est tenue exceptionnellement à huis clos. Tous les élus ci-après nommés étaient présents par téléconférence à l'exception de la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, qui était présente en salle du conseil.

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, Mme Manon Barbe, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin-Roy, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Marie-Josée Parent, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pauzé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Micheline Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauvé, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier, M. Philippe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Stephanie Watt, et Mme Lise Zarac.

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :

Mme Cathy Wong.

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL LORS DU VOTE ENREGISTRÉ À L'ARTICLE 20.18

Mme Cathy Wong.

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Chantal Benoit, Analyste-rédactrice
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - Analyse et contrôle de gestion

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, souhaite un bon retour à toutes et à tous. Puis, elle invite les membres du conseil à une minute de silence qu'elle dédie à M. Joseph Tokwiro Norton (Joe Norton), Grand Chef de la Nation mohawk de Kahnawake, décédé récemment.

1 - Période de questions du public

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

Avant d'entamer la période de questions du public, la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, précise que cette période de questions sera d'une durée de 30 minutes et qu'elle fera la lecture des questions non lues durant la séance du 24 août. Elle remercie les citoyennes et citoyens d'avoir participé. Elle rappelle que selon les règles, seulement trois questions traitant du même sujet sont autorisées afin de diversifier les thématiques, permettant ainsi de répondre à un plus grand nombre de questions différentes; et une seule question par citoyen est admise.

La présidente du conseil fait la lecture des 9 questions restantes de la part des citoyens et citoyennes. Toutes les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

Prendre note que toutes les questions du public reproduites à ce procès-verbal apparaissent ci-dessous telles qu'elles ont été reçues, sans révision, ni modification.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Victor Poudelet	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry) (Mme Giuliana Fumagalli)	<p>Bonjour Mme Plante,</p> <p>nous avons acheté un duplex en 2016, car c'était l'achat qui le plus pertinent pour y fonder une famille (conversion).</p> <p>En mai dernier, Nos rêves, nos plans s'effondraient. À terme, le vote du règlement 01-283-108 dans VSMPE finirait par nous chasser de notre l'arrondissement, par manque de place.</p> <p>Le véritable enjeu que souhaite adresser Projet Montréal par la mise en place de ces règlements est la disponibilité d'un parc de logement qui suit l'évolution de sa population.</p> <p>Cependant, ce fardeau ne doit pas être rejeté sur les épaules des familles propriétaires occupantes.</p> <p>L'exode des famille a déjà commencé et s'accélère selon certains médias. Il y a également un exode des familles propriétaires occupantes.</p> <p>Est-ce la volonté de Projet Montréal de voir les familles propriétaires Occupantes quitter pour la banlieue ? Si non, quelles mesures seront mises en place par la ville centre pour les retenir ?</p>
Mme Dominique Boulanger	M. Jean-François Parenteau	<p>J'entraîne des chiens pour la détection (punaises, moisissures, détections de maladies) et nécessite à cette fin l'usage de deux équipes de deux chiens (Une équipe pour détection/validation et une équipe pour rotation de quarts de travail et backup). De plus, je suis en communication avec des chercheurs européens pour entraîner des chiens qui seraient habilités à détecter la présence de Covid-19 au sein de la population. J'aimerais savoir à qui et où adresser une demande de dérogation au règlement municipal afin de pouvoir avoir entre 4 et 6 chiens dans ma résidence.</p>
M. Louis Lachance	Mme Christine Black	<p>Quel est votre plan pour réduire le trafic de transit ainsi que la vitesse des automobiles sur le boulevard Gouin, secteur du parc Aimé Léonard?</p>
Mme Riham Reda	M. Éric Alan Caldwell	<p>Vous faites des beaux efforts pour aménager la ville, mais vous mettez des mobiliers urbaines (banquettes..etc) devant des commerces qui leur empêche d'utiliser l'espace pour une terrasse par exemple, et ça n'aide plus (les réglementations dites il ne faut pas utiliser les mobiliers urbaines) - en ce temps difficile, faut il revisiter ces règles qui empêchent les commerces de survivre si ils ont une terrasse par exemple? Ca ce peut être intégrer dans le design d'une façon harmonieuse pour aider les commerces par exemple? Parce que les emplacements des mobiliers dans cette façon n'aident personne (ni les piétons - si il y a - ni les commerces qui évitent la fermeture définitive.</p>

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Pierre Pagé	M. Benoit Dorais	<p>Bonsoir</p> <p>Est-ce que vous pouvez donner à ce jour votre estimé chiffré de l'écart entre les Revenus et les Dépenses de la Ville de Montréal pour le Budget 2021? Sachant que le document du début août de la préconsultation présentait un écart fort peu probable de 200M\$, que le Rapport du Comité d'experts piloté par M. Luc Godbout avançait 500M\$? Et sachant que les études récentes de la FCM et de l'UMQ sur les effets de la pandémie sur les municipalités font état d'ordres de grandeur des écarts beaucoup plus élevés? Est-ce que votre estimé des écarts inclue une projection de ces études en les adaptant à la situation de Montréal? Dans le Mémoire déposé samedi, nous avons pris l'hypothèse d'un écart de 500M \$.</p> <p>Merci</p>
M. Benjamin Goldman	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	<p>Sachant que vous souhaitez vous attaquer au manque de logements disponibles a montreal et que vous dites lutter contre la suppression de logements existants pour proteger la taille du parc locatif, comment justifiez vous le bien fondé du gel des demandes et du nouveau reglement a venir interdisant les subdivisions? J'ai un logement rdc + sous sol qui comporte juste 1 chambre a coucher. Je souhaite subdiviser pour faire 2 logements (2 31/2, un au rdc et l'autre en demi sous sol) donc ajouter un logement au parc locatif de montreal. Mais on m'interdit de demander un permis en attendant que le reglement qui l'interdirait de facon permanente puisse passer. Merci d'expliquer en quoi cette mesure est bonne pour le parc locatif, les citoyens qui ont du mal a trouver des logements abordables ou les proprietaires de bonne foi.</p>
Mme Geneviève Guay	M. Éric Alan Caldwell (M. Jean-François Parenteau)	<p>Nous voudrions connaître l'échéancier de la Ville de Montréal quant à la présentation et l'adoption du programme particulier d'urbanisme du Nord de l'Île-des-Sœurs. À quel moment le PPU révisé sera-t-il déposé au conseil municipal et quand est-il prévu qu'il soit soumis au vote du Conseil municipal ?</p>
Mme Riham Reda	M. Éric Alan Caldwell	<p>Vous fermez les rues pour piétonnes dans des endroits où il y a pas des piétonnes qui viennent. Les commerces souffrent de ça puisqu'ils dépendent sur les visiteurs et l'achalandge de la rue des visiteurs avec des voitures. Maintenant le quartier est piétonne, et il y a personne dans le quartier. Les commerces souffrent. Est ce que c'est le temps de revisiter cette décision de fermer un quartier au complet qui cause du souffrance aux commerces?</p>
M. Adam Gwiazda-Amsel	Mme Valérie Plante (Mme Émilie Thuillier)	<p>Mme. Plante, The citizens' commitee applauds the increased democratisation of the budgetary process through consultations. In the past, Helen Fotopulos (as mayor of the Plateau) had begun a participatory budgeting, where citizens did not only fill in a survey, but actually separated out the citizen portion of the budget for various services. This is the most democratic budgetary process and therefore an important part of encouraging welfare and engagement among citizens, who get to pick their priorities.</p>

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Adam Gwiazda-Amsel	Mme Valérie Plante (Mme Émilie Thuillier)	SUITE - We at the CCMP would like to know if your administration will be working to further democratise the budget next year by setting aside a portion of the City-wide budget that citizens will be able to build as a matter of percentages toward different services. If so, will the City commit to helping Tables de Quartier or Arrondissements to organise assemblies within the boroughs so that a grassroots participatory budgeting process can be effectively coordinated and yield clear results?

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des citoyennes et des citoyens par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil* (06-051), la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, déclare la période de questions du public close à 9 h 56. Elle remercie toutes les personnes qui ont soumis leurs questions par écrit à l'avance pour faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil, soit les 4 personnes s'identifiant comme femmes et les 5 personnes s'identifiant comme hommes.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges, pour la poursuite de l'ordre du jour.

2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillères et conseillers ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Lionel Perez	Mme Valérie Plante	Consultations prébudgétaires et Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) — Est-ce que l'Administration souhaite réduire le financement (<i>defund</i>) du SPVM / Réitère sa question
Mme Karine Boivin-Roy	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Entretien sanitaire des édifices municipaux — Aimerais des explications concernant les services rendus par l'entreprise privée versus ceux fournis par des employés municipaux / Souhaite davantage d'informations sur les évaluations de coûts
M. Francesco Miele	Mme Valérie Plante (M. Luc Rabouin)	Réseau express vélo (REV) rue Saint-Denis et les commerçants — Est-ce que l'Administration va réviser sa stratégie pour les commerçants? / Réitère sa question

À 10 h 15,

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. François Miele

de prolonger la période de questions des membres de 8 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

Le leader de la majorité, M. François Limoges, accepte une prolongation de 7 minutes.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Alan DeSousa	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Est-ce que l'Administration peut préciser à quel moment l'ébauche du budget préélectoral sera déposée, notamment au comité de vérification? / Quand seront déposées les recommandations de la Commission sur les finances et l'administration et quelles seront les suites données à ces recommandations?
Mme Sue Montgomery	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Financement de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce / Est-ce que cet arrondissement aura un financement à l'image de sa représentativité dans la Ville de Montréal? / Est-ce qu'il y aura un accompagnement offert à cet arrondissement lors de l'exercice budgétaire, notamment en matière de lutte au racisme systémique?

M. Benoit Dorais soulève une question de privilège et demande à la présidente du conseil que la conseillère Sue Montgomery retire l'expression « c'est convenient » qu'elle a utilisée lors de son intervention. La conseillère Montgomery acquiesce à cette demande.

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, la présidente du conseil déclare la période de questions des conseillères et des conseillers close à 10 h 31.

La présidente du conseil remercie l'ensemble des élu.e.s et cède la parole au leader de la majorité pour la suite de l'ordre du jour.

À 10 h 32, le conseil reprend ses travaux avec la poursuite de l'étude des articles 20.01 à 20.05.

CM20 0769

Accorder un contrat de gré à gré à Cision/CEDROM-SNi inc., fournisseur unique, pour le renouvellement à la ressource électronique Eureka.cc, pour une somme maximale de 373 353,79 \$, taxes incluses, pour les bibliothèques des 19 arrondissements de Montréal, pour une période de trois ans, soit du 22 mars 2020 au 21 mars 2023

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2020 par sa résolution CE20 1137;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Cision/CEDROM-SNi inc., fournisseur unique, pour le renouvellement à la ressource électronique Eureka.cc, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 373 353,79 \$, taxes incluses, pour les bibliothèques des 19 arrondissements de Montréal, pour une période de trois ans, soit du 22 mars 2020 au 21 mars 2023;
- 2- d'approuver un projet de contrat d'abonnement à cet effet;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1207342001

CM20 0770

Exercer l'option de prolongation de 12 mois, pour la saison hivernale 2020-2021 et autoriser une dépense additionnelle de 2 202 561,36 \$, taxes incluses, pour l'exploitation des lieux d'élimination de la neige usée Ray-Lawson et 46^e avenue, dans le cadre des contrats accordés à Cap Excavation inc. (CA14 12224) et Groupe Contant inc. (CM17 1207), majorant ainsi le montant total des contrats de 9 416 865,35 \$ à 11 619 426,71 \$, taxes, variations de quantités et contingences incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2020 par sa résolution CE20 1135;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de prolongation de 12 mois pour la saison hivernale 2020-2021, et d'autoriser une dépense additionnelle de 1 835 467,80 \$, taxes incluses, pour l'exploitation des lieux d'élimination de la neige usée Ray-Lawson dans l'arrondissement d'Anjou et 46^e avenue dans l'arrondissement de LaSalle, dans le cadre des contrats octroyés à Cap Excavation inc. (CA14 12224) et Groupe Contant inc. (CM17 1207), majorant ainsi le montant total des contrats de 9 416 865,35 \$ à 11 619 426,71 \$;
- 2- d'autoriser une dépense de 91 773,39 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 275 320,17 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1207711007

CM20 0771

Accorder un contrat de services techniques à Aquatech Société de gestion de l'eau inc. pour la gestion, l'exploitation et l'entretien de la nouvelle usine de traitement des eaux souterraines du parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles (PEPSC) ainsi que de son système de captage, située au 125, rue Fernand-Seguin, pour une période de deux ans avec possibilité de renouvellement d'un an - Dépense totale de 1 362 991,66 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 20-18128 (1 seul soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2020 par sa résolution CE20 1139;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Aquatech Société de gestion de l'eau inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, un contrat de services techniques pour la gestion, l'exploitation et l'entretien de la nouvelle usine de traitement des eaux souterraines du parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles (PEPSC) ainsi que son système de captage situé au 125 rue Fernand-Séguin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 142 991,66 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18128;
- 2- d'autoriser une dépense de 220 000 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1208886001

CM20 0772

Approuver un projet d'addenda 1 visant à modifier de 230 000 \$ à 67 835,25 \$, taxes incluses, la valeur du contrat à la Société des Amis du Biodôme pour la gestion administrative et financière des camps de jour Espace pour la vie, incluant le service de garde, pour la saison 2020 (CM20 0258) / Autoriser la modification du budget additionnel de revenus et de dépenses de 318 832 \$ à 99 360 \$, équivalent aux recettes estimées

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2020 par sa résolution CE20 1140;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'addenda visant à modifier de 230 000 \$ à 67 835,25 \$, taxes incluses, la valeur du contrat accordé à la Société des Amis du Biodôme pour la gestion administrative et financière des camps de jour Espace pour la vie, incluant le service de garde, pour la saison 2020 (CM20 0258);
- 2- d'autoriser la modification du budget additionnel de revenus de 318 832 \$ à 99 360 \$ et du budget additionnel de dépenses de 318 832 \$ à 99 360 \$, équivalent aux recettes estimées;
- 3- d'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1200348002

CM20 0773

Autoriser la résiliation du contrat accordé au Groupe Promo-Staff RTM inc. à la suite de l'appel d'offres public 19-17506 (CM19 0748), pour les services d'une brigade mobile pour le chantier du projet de la rue Sainte-Catherine Ouest, pour la durée restante du contrat / Autoriser l'ajustement de la base budgétaire à la baisse de 410 762,65 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2020 par sa résolution CE20 1141;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de résilier le contrat accordé au Groupe Promo-Staff RTM inc., à la suite de l'appel d'offres public 19-17506 (CM19 0748) pour les services d'une brigade mobile pour le chantier du projet de la rue Sainte-Catherine Ouest, pour la durée restante du contrat et pour le montant non utilisé de 410 762,65 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser l'ajustement budgétaire à la baisse afférent à la partie de l'annulation du contrat au montant de 375 081,05 \$ pour le Service de l'Expérience citoyenne et des communications, comme suit :
 - pour l'année 2020 un budget de 171 767,51 \$ a déjà été viré au Service de finances dans le cadre du Plan de redressement;
 - pour l'année 2021 un ajustement budgétaire à la baisse de 174 268,75 \$;
 - pour l'année 2022 un ajustement budgétaire à la baisse de 29 044,79 \$.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1206698001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 0774

Accorder un contrat à Simo Management inc. pour l'inspection partielle et le diagnostic des vannes de réseau de distribution d'eau potable, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour une période de 12 mois - Dépense totale de 152 301,46 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 20-18196 (1 seul soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2020 par sa résolution CE20 1149;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Simo Management inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour le lot 2, pour l'inspection partielle et le diagnostic des vannes de réseau de distribution d'eau potable, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour une période de 12 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 145 049,01 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18196;

- 2- d'autoriser une dépense de 7 252,45 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1208479001

CM20 0775

Accorder un contrat à Équipement Twin inc. pour la fourniture et l'installation de huit épandeurs à abrasifs à déchargement arrière pour camions multimode sur des châssis de camion fournis par la Ville - Dépense totale de 455 301 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 20-18143 (1 seul soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2020 par sa résolution CE20 1143;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Équipement Twin inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation de huit épandeurs à abrasifs à déchargement arrière pour camions multimode sur des châssis de camions fournis par la Ville, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 413 910 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18143;
- 2- d'autoriser une dépense de 41 391 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1208528009

CM20 0776

Accorder un contrat à J. René Lafond inc. pour la fourniture de huit tracteurs compacts articulés à voie étroite et de divers équipements - Dépense totale de 1 910 477,49 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 20-18215 (1 seul soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2020 par sa résolution CE20 1148;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire J. René Lafond inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de huit tracteurs compacts articulés à voie étroite et de divers équipements, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 819 502,37 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18215 ;
- 2- d'autoriser une dépense de 90 975,12 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1208528010

CM20 0777

Exercer l'option de prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 208 143,84 \$, taxes incluses, pour l'exploitation et l'entretien des chutes à neige mécanisées au lieu d'élimination de la neige Jules-Poitras, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, dans le cadre du contrat accordé à Gestion Industrielle Maintenance Man inc. (CM19 1101), majorant ainsi le montant total du contrat de 249 772,61 \$ à 499 545,22 \$ taxes, variations de quantités et contingences incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2020 par sa résolution CE20 1134;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 208 143,84 \$, taxes incluses, pour l'exploitation et l'entretien des chutes à neige mécanisées au lieu d'élimination de la neige Jules-Poitras dans l'arrondissement de Saint-Laurent, dans le cadre du contrat accordé à Gestion Industrielle Maintenance Man inc. (CM 19 1101), majorant ainsi le montant du contrat de 249 772,61 \$ à 499 545,22 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 10 407,19 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 31 221,58 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1207711012

CM20 0778

Accorder un contrat à Robert Boileau inc. (lot 2) pour l'acquisition de cinq surfaceuses à glace électriques - Dépense totale de 826 153,60 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 20-18190 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2020 par sa résolution CE20 1145;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à Robert Boileau inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat (lot 2) pour la fourniture de cinq surfaceuses électriques, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 786 812,95 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18190;
- 2- d'autoriser une dépense de 39 340,65 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1208528011

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 0779

Autoriser l'augmentation de l'enveloppe budgétaire pour dix contrats de collecte et de transport des matières résiduelles, en vigueur dans huit arrondissements (CM16 1447, CM16 1248, CM17 1008, CM17 1212 et CM18 0826), pour un montant total de 1 158 580 \$, taxes et contingences incluses, majorant ainsi le montant total des contrats de 30 428 103 \$ à 31 586 683 \$, taxes incluses, permettant d'amener ces contrats à terme le 31 octobre 2020

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2020 par sa résolution CE20 1152;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'autoriser l'augmentation de l'enveloppe budgétaire pour 10 contrats de collecte et de transport de matières résiduelles se terminant le 31 octobre 2020, pour un total de 1 158 580 \$, taxes et contingences incluses, majorant le montant total des dits contrats à 31 586 683 \$, taxes incluses – Appel d'offres public 16-15252 (CM16 1447, CM16 1248), Appel d'offres public 17-15972 (CM17 1008), Appel d'offres public 17-16255 (CM17 1212) et Appel d'offres public 18-16439 (CM18 0826);

Détails des augmentations demandées par contrat (les montants incluent les taxes)

Numéro d'appel d'offres	Arrondissement	Fournisseur	Montant octroyé	Montant à majorer	Contingences (5 %)	Nouveau montant total pour le contrat
16-15252	Île-Bizard-Ste-Geneviève	Services Ricova	1 367 062,01 \$	95 224,90 \$	4 761,24 \$	1 467 048,15 \$
16-15252	Le Sud-Ouest	Derichebourg	1 693 023,76 \$	45 764,78 \$	2 288,24 \$	1 741 076,79 \$
16-15252	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	Services Ricova	3 497 600,76 \$	100 314,42 \$	5 015,72 \$	3 602 930,90 \$
16-15252	Pierrefonds-Roxboro	Services Ricova	5 956 671,55 \$	363 014,76 \$	18 150,74 \$	6 337 837,04 \$
16-15252	Pierrefonds Roxoboro	RCI environnement (WM)	3 519 432,12 \$	31 171,11 \$	1 558,56 \$	3 552 161,79 \$
16-15252	Le Plateau Mont-Royal (contrat 1)	Services Ricova	5 361 636,59 \$	177 206,98 \$	8 860,35 \$	5 547 703,93 \$

16-15252	Le Plateau Mont-Royal (contrat 2)	Services Ricova	4 435 783,98 \$	149 483,01 \$	7 474,15 \$	4 592 741,14 \$
17-15972	Saint-Léonard	Derichebourg	2 015 743,24 \$	73 009,26 \$	3 650,46 \$	2 092 402,97 \$
17-16255	Villeray–St-Michel–Parc-Extension	Environnement Routier NRJ	1 975 226,14 \$	55 702,63 \$	2 785,13 \$	2 033 713,90 \$
18-16439	Outremont	Derichebourg	605 922,85 \$	12 517,28 \$	625,86 \$	619 065,99 \$
TOTAL			30 428 103 \$	1 103 409,14 \$	55 170,46 \$	31 586 682,60 \$

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1206717002

CM20 0780

Accorder un contrat à Infrarouge Kelvin inc. pour la vérification des composantes électriques d'une installation souterraine à des fins d'accès, pour une période de trois ans, débutant le 1^{er} septembre 2020 et se terminant le 31 août 2023, pour une somme maximale de 933 608,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 1723 (4 soum.)

La conseillère Chantal Rossi déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2020 par sa résolution CE20 1147;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à Infrarouge Kelvin inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la vérification des composantes électriques d'une installation souterraine à des fins d'accès, pour une période de trois ans, débutant le 1^{er} septembre 2020 et se terminant le 31 août 2023, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 933 608,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1723;
- 2- d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer les documents pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1200649006

CM20 0781

Accorder un contrat à 2862-5622 Québec inc. FASRS Groupe Lambert, pour réaliser les travaux de remplacement des groupes électrogènes et autres travaux au complexe sportif Claude-Robillard - Dépense totale de 1 531 152,64 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public IMM-15475 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2020 par sa résolution CE20 1153;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à 2862-5622 Québec inc. FASRS Groupe Lambert, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de remplacement des groupes électrogènes et autres travaux au complexe sportif Claude-Robillard, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 234 417,59 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15475;
- 2- d'autoriser une dépense de 185 162,64 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 111 572,41 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1200660001

CM20 0782

Autoriser une dépense additionnelle de 343 595,18 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de la chaussée et de la mise aux normes des fossés des rues Roussin et Vermont et du croissant Barabé, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, dans le cadre du contrat accordé à Charex inc. (CM18 1121), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 904 944,41 \$ à 2 248 539,59 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2020 par sa résolution CE20 1164;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 343 595,18 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de la chaussée et de la mise aux normes des fossés des rues Roussin et Vermont et du croissant Barabé, dans le cadre du contrat accordé à Charex inc. (CM18 1121), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 904 944,41 \$ à 2 248 539,59 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1207474015

CM20 0783

Accorder un contrat à Les Glissières Desbiens inc. pour des travaux de réparation de glissières de sécurité sur l'ensemble du territoire de la ville de Montréal - Dépense totale de 349 179,59 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 452110 (1 seul soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2020 par sa résolution CE20 1161;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Les Glissières Desbiens inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réparation de glissières de sécurité sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 302 435,99 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 452110;
- 2- d'autoriser une dépense de 30 243,60 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 16 500 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1207231052

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 0784

Accorder un contrat à Norgéreq Itée pour des travaux de réfection de l'enveloppe du bâtiment et de climatisation à l'édifice Gaston-Miron, situé au 1210, rue Sherbrooke Est, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 2 583 161,61 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public IMM-14701 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2020 par sa résolution CE20 1158;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à Norgéreq Itée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réfection de l'enveloppe du bâtiment et de climatisation à l'édifice Gaston-Miron, situé au 1210, rue Sherbrooke Est, dans l'arrondissement de Ville-Marie, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 919 852,55 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-14701;
- 2- d'autoriser une dépense de 287 977,88 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 375 331,17 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1208865001

CM20 0785

Accorder un contrat à Néoelect inc. pour la fourniture et l'installation d'équipement de réseautique, pour une période de huit mois - Dépense totale de 1 794 485,23 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 461751 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2020 par sa résolution CE20 1165;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à Néoelect inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation d'équipement de réseautique, pour une période de huit mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 631 350,21 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 461751;
- 2- d'autoriser une dépense de 81 567,51 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 81 567,51 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1202968025

CM20 0786

Accorder un contrat à Demix Construction une division de CRH Canada inc. pour les travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Saint-Denis, entre les rues Jean-Talon et Jarry, pour l'implantation du Réseau Express Vélo (REV-AXE-1-Tronçon 1C) - Dépense totale de 1 456 371,44 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 283802 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2020 par sa résolution CE20 1162;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à Demix Construction une division de CRH Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Saint-Denis, entre les rues Jean-Talon et Jarry, pour l'implantation du Réseau Express Vélo (REV-AXE-1 Tronçon 1C) aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 964 608,74 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 283802;
- 2- d'autoriser une dépense de 102 762,70 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 389 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. Francesco Miele

de procéder à un vote enregistré sur l'article 20.18.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Plante, Dorais, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Lavigne Lalonde, Beaudry, Filato, Croteau, Thuillier, Rabouin, Parenteau, Parizeau, Limoges, Mauzerolle, Sauvé, Giguère, Parent, Norris, Bourgeois, Marinacci, Vodanovic, Lessard-Blais, Ryan, Sigouin, Gosselin, Tomlinson, Normand, Downey, McQueen, Arseneault, Rouleau, Pausé, Barbe, Deschamps, Zarac, Rapanà, Montgomery et Fumagalli (40)

Votent contre: Mesdames et messieurs Perez, Boivin-Roy, Miele, Black, DeSousa, Sari, Giannou, Salem, Beis, Deros, Corvil, Langevin, Rossi, Décarie, Perri, Clément-Talbot, Guay, Bissonnet, Miranda, Hénault et Rotrand (21)

Ouverture des portes: À l'ouverture des portes de la salle virtuelle, la conseillère Stephanie Watt déclare que si elle avait été présente lors de l'appel des membres, elle aurait voté en faveur de cette proposition.

Résultat: En faveur : 41
Contre : 21

Adopté à la majorité des voix.

20.18 1207231058

CM20 0787

Accorder un contrat à Tisseur inc. pour la réalisation des travaux de remplacement du mur de soutènement de la Vieille Brasserie, dans l'arrondissement de Lachine - Dépense totale de 3 199 609,03 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 421913 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2020 par sa résolution CE20 1160;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à Tisseur inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de remplacement du mur de la Vieille Brasserie, dans l'arrondissement de Lachine, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 728 548,74 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 421913;
- 2- d'autoriser une dépense de 327 425,85 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 143 634,45 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1207000008

CM20 0788

Accorder un contrat à Néoelect inc. pour des travaux électriques à divers endroits - Dépense totale de 276 318,30 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 453710 (2 soum., 1 seul conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2020 par sa résolution CE20 1167;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme Néoelect inc., le contrat pour l'exécution des travaux électriques à divers endroits, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 222 812,12 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 453710;
- 2- d'autoriser une dépense de 40 106,18 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 13 400 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1207231053

À 11 h 15, la présidente, Mme Suzie Miron, quitte la présidence du conseil par téléconférence et est remplacée par le vice-président, M. Michel Bissonnet.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 0789

Accorder un contrat à Techniparc (9032-2454 Qc inc.) pour des travaux de mise aux normes des terrains de soccer numéros 1, 3 et 4 au parc Jarry, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension - Dépense totale de 671 636,42 \$, taxes, contingences, variations de quantités et incidences incluses - Appel d'offres public 20-6518 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2020 par sa résolution CE20 1163;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à Techniparc (9032-2454 Qc inc.), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de mise aux normes des terrains de soccer numéros 1, 3 et 4 au parc Jarry, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 537 309,14 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-6518;
- 2- d'autoriser une dépense de 53 730,91 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 53 730,91 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- d'autoriser une dépense de 26 865,46 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1208264003

CM20 0790

Accorder un contrat à Les services EXP inc. pour la fourniture de services professionnels d'inspection et de suivi des assemblages du pont Jacques-Bizard, pour une durée de cinq ans avec une option de renouvellement de 12 mois - Dépense totale de 624 729,17 \$, taxes, et contingences incluses - Appel d'offres public 20-18093 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2020 par sa résolution CE20 1170;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à Les services EXP inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture de services professionnels afin de réaliser l'inspection et le suivi des assemblages soudés du pont Jacques-Bizard, pour une période de cinq ans, avec une option de renouvellement de 12 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 520 607,64 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18093;
- 2- d'autoriser une dépense de 104 121,53 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1207091001

CM20 0791

Résilier le contrat de services professionnels de la firme Affleck de la Riva architectes pour les services en architecture et en génie de bâtiment dans le cadre du projet de réfection et mise aux normes du bâtiment administratif du Jardin botanique (CM18 0971)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2020 par sa résolution CE20 1172;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de résilier le contrat de services professionnels accordé à la firme Affleck de la Riva architectes pour les services en architecture et en génie du bâtiment dans le cadre du projet de réfection et mise aux normes du bâtiment administratif du Jardin botanique (CM 18 0971);
- 2- de retourner dans les comptes de provenance les crédits inutilisés.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1206318002

CM20 0792

Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré au Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de Montréal pour assurer la reconduction de la Cellule d'intervention et de protection, un des projets phares développé par le Service de la diversité et de l'inclusion sociale - Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM) dans le cadre de l'axe 4 « Ville responsable et engagée » du Plan d'action Montréal inclusive 2018-2021, se terminant le 26 juin 2021, pour une somme maximale de 150 000 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2020 par sa résolution CE20 1174;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de convention de gré à gré par lequel le Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de Montréal s'engage à fournir les services professionnels requis pour assurer la reconduction de la Cellule d'intervention et de protection développée par le Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) - Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM), pour une somme maximale de 150 000 \$, taxes incluses, pour une période d'un an se terminant le 26 juin 2021, et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1207103001

CM20 0793

Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré, d'un montant de 169 960 \$, à la Chaire de recherche de transition écologique de l'UQAM pour l'évaluation du projet « Système alimentaire local et intégré » dans le cadre du Défi des villes intelligentes / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2020 par sa résolution CE20 1171;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de services professionnels à la Chaire de recherche de transition écologique de l'UQAM pour l'évaluation du projet « Système alimentaire local et intégré », pour une somme maximale de 169 960 \$, taxes incluses, dans le cadre du Défi des villes intelligentes;
- 2- d'approuver un projet de convention de services professionnels à cet effet;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1208047005

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.26 à 20.30 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 0794

Accorder un contrat à WAA Montréal inc. pour les services professionnels en architecture de paysage et en ingénierie pour le programme d'aménagement fonctionnel et technique pour investigation technique, hydraulique et énergétique des aménagements aquatiques (étangs et ruisseaux) des jardins extérieurs du Jardin botanique de Montréal - Dépense totale de 143 698,53 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18133 (1soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2020 par sa résolution CE20 1177;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire WAA Montréal inc, ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture des services professionnels en architecture de paysage et en ingénierie pour le programme d'aménagement fonctionnel et technique pour investigation technique, hydraulique et énergétique des aménagements aquatiques (étangs et ruisseaux) des jardins extérieurs du Jardin botanique de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 143 698,53 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18133;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1202912002

CM20 0795

Accorder un contrat à Shellex Groupe Conseil pour la réalisation des plans et devis d'ingénierie, ainsi que la surveillance partielle des travaux en vue du réaménagement du terrain de balle du stade Gary-Carter, au parc Ahuntsic - Dépense totale de 294 192,28 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 20-17998 (1 seul soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2020 par sa résolution CE20 1179;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme Shellex Groupe Conseil, ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la réalisation des plans et devis d'ingénierie ainsi que la surveillance partielle des travaux en vue du réaménagement du terrain de balle du stade Gary-Carter, au parc Ahuntsic, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 255 819,38 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-17998;
- 2- d'autoriser une dépense de 38 372,90 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1208264002

CM20 0796

Approuver un projet de convention complémentaire à l'Entente régissant le partage des installations et des équipements scolaires et municipaux entre la Ville de Montréal et les Commissions scolaires pour l'usage des camps de jour

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2020 par sa résolution CE20 1181;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le projet de convention complémentaire à l'Entente régissant le partage des installations et des équipements scolaires et municipaux entre la Ville de Montréal et les Commissions scolaires (Annexe 1) qui en précise l'Article 7 (Entretien et modalités d'utilisation) pour l'usage des camps de jour.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1204815004

CM20 0797

Approuver un projet de prolongation d'un bail par lequel la Ville de Montréal loue de Schreter Entreprises inc., à des fins d'entreposage de mobilier urbain et de machinerie dans le cadre du projet d'aménagement de l'esplanade Tranquille, un terrain d'une superficie de 645 mètres carrés, situé à l'angle nord-est des boulevards De Maisonneuve Est et Saint-Laurent, dans l'arrondissement de Ville-Marie, constitué d'une partie du lot 2 161 334 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour une période de cinq mois, à compter du 1^{er} septembre 2020 jusqu'au 31 janvier 2021, pour une somme de 63 523,69 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2020 par sa résolution CE20 1186;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de convention de prolongation de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Schreter Entreprises inc., à des fins d'entreposage de mobilier urbain et de machinerie dans le cadre du projet d'aménagement de l'esplanade Tranquille, un terrain d'une superficie de 645 mètres carrés, situé à l'angle nord-est des boulevards De Maisonneuve Est et Saint-Laurent, dans l'arrondissement de Ville-Marie, constitué d'une partie du lot 2 161 334 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour une période de cinq mois, à compter du 1^{er} septembre 2020 jusqu'au 31 janvier 2021, pour une somme de 63 523,69 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.29 1200515006

CM20 0798

Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Les Développements 760 N.D. inc., à des fins d'activités sportives, des locaux d'une superficie de 3 500 pieds carrés, situés au 760, rue Notre-Dame, dans l'arrondissement de Lachine, pour un terme de cinq ans, soit du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2025, pour une dépense totale de 505 890 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2020 par sa résolution CE20 1184;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Les Développements 760 N.D. inc, à des fins d'activités sportives pour et dans l'arrondissement de Lachine, des locaux d'une superficie de 3 500 pieds carrés, situés au 760, rue Notre-Dame, pour une période de cinq ans, à compter du 1^{er} septembre 2020, moyennant un loyer total de 321 930 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'autoriser la dépense de 40 241,25 \$, taxes incluses, en frais énergétiques;
- 3- d'autoriser la dépense de 143 718,75 \$, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement du locateur Les Développements 760 N.D. inc.;
- 4- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.30 1205372003

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.31 à 20.35 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 0799

Accorder un soutien financier maximal de 300 000 \$ à Nord Ouvert pour développer, structurer et planifier la mise en oeuvre du chantier de la gouvernance des données dans le cadre du Défi des villes intelligentes du Canada / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2020 par sa résolution CE20 1189;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal de 300 000 \$ à Nord Ouvert pour développer, structurer et planifier la mise en oeuvre du chantier de la gouvernance des données qui s'inscrit dans le cadre du Défi des villes intelligentes du Canada;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.31 1207598006

CM20 0800

Accorder un soutien financier maximal de 2 960 000 \$ à Celsius Mtl (usuellement nommé Solon) pour le projet Mobilité de Quartier, dans le cadre du Défi des villes intelligentes du Canada / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2020 par sa résolution CE20 1193;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal de 2 960 000 \$ à Celsius Mtl (usuellement Solon) pour le projet de Mobilité de Quartier, dans le cadre du Défi des villes intelligentes du Canada;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.32 1207642002

CM20 0801

Accorder un contrat à Applied Electronics Limited pour la fourniture, l'installation et la mise en service d'équipements multimédia dans le bâtiment multifonctionnel et l'espace public de l'esplanade Tranquille, dans le cadre du projet du Quartier des spectacles - Dépense totale de 530 224,26 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 20-17959 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 août 2020 par sa résolution CE20 1242;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à Applied Electronics Limited, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture, l'installation et la mise en service d'équipements multimédia dans le bâtiment multifonctionnel et l'espace public de l'esplanade Tranquille, dans le cadre du projet du Quartier des spectacles, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 441 853,55 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-17959;
- 2- d'autoriser une dépense de 66 278,03 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 22 092,68 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.33 1201009004

CM20 0802

Accorder cinq contrats à Construction Jessiko inc. pour l'acquisition et l'installation de mobilier urbain sur mesure (pour les lots 4A, 4B, 4C, 4D et 4E) dans le cadre du projet de l'esplanade Tranquille du Quartier des spectacles - Dépense totale de 1 127 707,56 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 20-17987 (2 soum., 1 seul conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 août 2020 par sa résolution CE20 1243;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme Construction Jessiko inc., cinq contrats pour l'acquisition et l'installation de mobilier urbain sur mesure dans le cadre du projet de l'esplanade Tranquille du Quartier des spectacles, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 980 615,27 \$, taxes incluses, répartie comme suit, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-17987;

Lot no	Montant, taxes incluses
4A	278 598,31 \$
4B	132 221,27 \$
4C	120 586,06 \$
4D	157 115,64 \$
4E	292 093,99 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 147 092,29 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, répartie proportionnellement dans les cinq contrats;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.34 1201009005

CM20 0803

Accorder un soutien financier de 220 000 \$ au Musée des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal pour son fonctionnement et le maintien de ses activités, pour l'année 2020 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 août 2020 par sa résolution CE20 1277;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 220 000 \$ au Musée des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal pour son fonctionnement et le maintien de ses activités, pour l'année 2020;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.35 1207233004

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.36 à 20.40 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 0804

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Réal Paul architecte inc. pour la fourniture de services professionnels en architecture et en ingénierie pour la réfection et les mises aux normes du bâtiment administratif du Jardin botanique - Dépenses totale de 1 566 303,74 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 20-18095 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 août 2020 par sa résolution CE20 1265;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Réal Paul architecte inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture de services professionnels pour le projet de réfection et de mise aux normes du bâtiment administratif du Jardin botanique, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 356 107,13 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18095;
- 3- d'autoriser une dépense de 135 610,71 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 74 585,89 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.36 1206318001

CM20 0805

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), un contrat à Demix inc. pour la réalisation des travaux de construction de la phase 2 du lot Jean-Talon du tronçon montréalais du projet intégré de service rapide par bus (SRB Pie-IX), dans le boulevard Pie-IX à l'intersection de la rue Jean-Talon - Dépense totale de 11 925 180,36 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 202105 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 août 2020 par sa résolution CE20 1260;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), un contrat à DEMIX inc., plus bas soumissionnaire conforme, d'un montant de 9 816 309,11 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de construction de la phase 2 du lot Jean-Talon dans le boulevard Pie-IX, à l'intersection de la rue Jean-Talon, dans le cadre du projet intégré SRB Pie-IX (SRB), conformément aux documents de l'appel d'offres public 202108;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 472 446,37 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 636 424,88 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.37 1200575011

CM20 0806

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Foraction inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal - Dépense totale de 4 688 600 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 458020 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 août 2020 par sa résolution CE20 1261;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Foraction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 176 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 458020;
- 3- d'autoriser une dépense de 417 600 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 95 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.38 1207231061

CM20 0807

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder cinq contrats à Derichebourg Canada Environnement, pour la somme de 60 581 136 \$; accorder cinq contrats à Environnement Routier NRJ inc., pour la somme de 30 492 206 \$; accorder deux contrats à GFL Environmental inc., pour la somme de 35 315 964 \$; accorder quatre contrats à Services Ricova inc., pour la somme de 30 194 741 \$ et accorder un contrat à 9064-3032 Québec inc. (JR Services Sanitaires), pour la somme de 9 288 322 \$, pour la collecte et le transport de matières résiduelles en provenance de 11 arrondissements de la Ville de Montréal, pour une durée de 60 mois, plus une option de prolongation de deux ans - Dépense totale de 165 872 369 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 20-18152 (8 soum.) / Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement, à compter de l'année 2021, pour un montant total de 35 893 121 \$, taxes nettes / Autoriser un virement en provenance des dépenses contingentes de la Ville, pour l'année 2020, pour un montant total de 784 127 \$, taxes nettes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 août 2020 par sa résolution CE20 1246;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, pour chacun des arrondissements, pour une durée de 60 mois, les contrats de service de collecte et de transport de matières résiduelles, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des contrats, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18052 et aux montants ci-après désignés ainsi que les montants de contingences :

Contrats de collecte et transport					
Fournisseurs	Service de collecte	Territoires	Contrats (\$)	Contingences (\$)	Total - contrats (\$)
Derichebourg Environnement Canada	OM-CRD-RV-MO-Sapins	Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	14 309 858	692 670	15 002 528
Environnement Routier NRJ Inc.	CS	Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	11 298 857	109 370	11 408 227
GFL Environmental Inc.	OM-CRD-RV-MO-Sapins	LaSalle	19 548 083	948 016	20 496 099
Environnement Routier NRJ Inc.	CS	LaSalle	6 590 649	63 796	6 654 445
Derichebourg Environnement Canada	OM-CRD-RV-Sapins	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	10 577 836	512 977	11 090 813
Derichebourg Environnement Canada	OM-CRD-RV-MO-Sapins	Rosemont-La Petite-Patrie	14 054 151	682 343	14 736 494
Derichebourg Environnement Canada	CS	Rosemont-La Petite-Patrie	12 898 059	124 850	13 022 909
Environnement Routier NRJ Inc.	CS	Le Sud-Ouest	4 720 859	45 697	4 766 555
Environnement Routier NRJ Inc.	CS	Outremont	2 403 134	23 262	2 426 396
GFL Environmental Inc.	OM-CRD-RV-MO-Sapins	Saint-Léonard	14 135 181	684 684	14 819 865
Derichebourg Environnement Canada	CS	Saint-Léonard	6 663 887	64 505	6 728 392
JR Services Sanitaires	CS	Ville-Marie	9 199 275	89 047	9 288 322
Environnement Routier NRJ Inc.	CS	Villeray	5 186 380	50 203	5 236 583
Total - Collecte et transport			131 586 211	4 091 417	135 677 628

- 3- d'accorder à Services Ricova inc., entreprise placée sur la liste des fournisseurs à rendement insatisfaisant de la Ville, et plus bas soumissionnaire conforme, pour chacun des arrondissements, pour une durée de 60 mois, le contrat de service de collecte et de transport de matières résiduelles, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des contrats, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18052 et aux montants ci-après désignés ainsi que les montants de contingences :

Contrats de collecte et transport					
Fournisseurs	Service de collecte	Territoires	Contrats (\$)	Contingences (\$)	Total - contrats (\$)
Services Ricova Inc.	CS	Lachine	5 012 284	48 518	5 060 801
Services Ricova Inc.	OM-CRD-RV-MO-Sapins	Le Plateau-Mont-Royal - 1	9 431 532	456 035	9 887 567
Services Ricova Inc.	OM-CRD-RV-MO-Sapins	Le Plateau-Mont-Royal - 2	8 007 223	387 167	8 394 390
Services Ricova Inc.	CS	Pierrefonds-Roxboro	6 786 293	65 690	6 851 982
Total - Collecte et transport			29 237 332	957 409	30 194 741

- 4- d'autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement, à compter de l'année 2021 comme suit : de 5 763 261 \$ en 2021, de 6 556 830 \$ en 2022, de 7 248 641 \$ en 2023, de 7 851 104 \$ en 2024 et de 8 473 286 en 2025, pour un total de 35 893 121 \$, taxes nettes;
- 5- d'autoriser un virement budgétaire de 784 127 \$, taxes nettes, en provenance des dépenses contingentes de la Ville vers le budget de fonctionnement de l'année 2020 du Service de l'environnement;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

À 11 h 41, la présidente, Mme Suzie Miron, reprend la présidence du conseil par téléconférence.

Adopté avec les dissidences ci-dessous à l'égard des quatre contrats accordés à Services Ricova inc.

Dissidences :

- M. Dimitrios (Jim) Beis
- M. Michel Bissonnet
- Mme Christine Black
- Mme Karine Boivin-Roy
- Mme Catherine Clément-Talbot
- M. Josué Corvil
- Mme Suzanne Décarie
- Mme Mary Deros
- M. Alan DeSousa
- Mme Effie Giannou
- M. Richard Guay
- Mme Andrée Hénault
- M. Benoit Langevin
- M. Francesco Miele
- M. Luis Miranda
- M. Lionel Perez
- M. Dominic Perri
- Mme Chantal Rossi
- M. Marvin Rotrand
- M. Aref Salem
- M. Abdelhaq Sari

20.39 1206717004

CM20 0808

Accorder un contrat à Stradco Construction inc. pour la construction d'un aqueduc dans l'Allée des Tanneries, entre les rues Saint-Rémi et De Courcelle, dans l'arrondissement du Sud-Ouest - Dépense totale de 731 623,81 \$, taxes, contingences et incidences - Appel d'offres public 424311 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 août 2020 par sa résolution CE20 1252;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à Stradco Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de construction d'un aqueduc secondaire dans l'Allée des Tanneries, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 636 194,62 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 424311 ;
- 2- d'autoriser une dépense de 63 619,46 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 31 809,73 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.40 1205843003

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.41 à 20.45 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 0809

Approuver une entente de travaux entre la Ville de Montréal et Hydro-Québec pour le déplacement d'une portion du réseau de distribution situé sur le boulevard Pie-IX, entre les rues Jean-Talon et Everett dans le cadre des travaux de réalisation du lot Jean-Talon pour le projet SRB Pie-IX / Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 249 495,75 \$, taxes incluses, qui sera assumée par la Ville et remboursée au complet par l'Autorité régionale de transport Métropolitain (ARTM)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 août 2020 par sa résolution CE20 1271;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver une entente d'évaluation pour déplacement de réseau entre Hydro-Québec et la Ville de Montréal, pour le déplacement d'une portion du réseau de distribution situé sur le boulevard Pie-IX entre les rues Jean-Talon et Everett, dans le cadre du projet de service rapide par bus SRB Pie-IX;
- 2- d'autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 249 495,75 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100% par l'Autorité régionale de transport métropolitain.

Adopté à l'unanimité.

20.41 1200575010

CM20 0810

Accorder un soutien financier de 400 000 \$ au Partenariat du Quartier des spectacles afin de lui permettre de réaliser un projet d'animation culturelle dans le cadre du plan de relance du centre-ville de Montréal / Autoriser un virement budgétaire de 400 000 \$ en provenance des dépenses contingentes vers le Service de la culture, pour l'année 2020 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 août 2020 par sa résolution CE20 1278;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 400 000 \$ au Partenariat du Quartier des spectacles pour la réalisation en 2020 d'un projet d'animation culturelle dans le cadre du plan de relance du centre-ville de Montréal, mis en œuvre dans le contexte de la crise de la COVID-19;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'autoriser un virement budgétaire de 400 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la culture;
- 4- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.42 1208781003

CM20 0811

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 1 150 000 \$ à Montréal en Histoires, soit 450 000 \$ en 2020 et de 350 000 \$, par année, pour 2021 et 2022 afin d'optimiser ses opérations dans le Vieux-Montréal et à activer le développement de nouveaux projets dans les arrondissements / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 août 2020 par sa résolution CE20 1284;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 1 150 000 \$ à Montréal en Histoires, soit 450 000 \$ en 2020 et de 350 000 \$, par année, pour 2021 et 2022, pour supporter les coûts d'opération de l'événement Cité Mémoire et son développement vers les arrondissements;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.43 1208781002

CM20 0812

Accorder un contrat de services professionnels à M^e André Comeau, de DHC Avocats inc. pour les services professionnels en aide-conseil à l'éthique auprès des personnes élu.e.s ainsi que des membres du personnel de cabinet de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 39 401,93 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation 20-18236 (2 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet

La conseillère Catherine Clément-Talbot déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 août 2020 par sa résolution CE20 1268;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de convention par lequel M^e André Comeau, de DHC Avocats inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis en aide-conseil à l'éthique auprès des élu.e.s et élus ainsi que des membres du personnel de cabinet de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 39 401,93 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 20-18236 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.44 1204320006

CM20 0813

Approuver un projet de prolongation de bail par lequel la Ville de Montréal loue au Musée des hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal l'édifice situé au 201, avenue des Pins Ouest, d'une superficie de 1 122,5 mètres carrés ainsi que des locaux additionnels au 251, avenue des Pins Ouest, d'une superficie de 581 mètres carrés, pour une période de 12 mois, soit du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, moyennant un loyer symbolique de 100 \$, plus les taxes applicables - La subvention immobilière représente une somme de 187 879 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 août 2020 par sa résolution CE20 1274;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver la prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue au Musée des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal, pour une période de 12 mois, soit du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, le bâtiment situé au 201, avenue des Pins Ouest, d'une superficie de 1 122,5 mètres carrés, ainsi que des locaux additionnels au 251, avenue des Pins Ouest, d'une superficie de 581 mètres carrés, moyennant un loyer symbolique de 100 \$ pour la période, excluant les taxes, le tout selon les termes et les conditions prévues à la prolongation de bail;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.45 1205941003

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.46 à 20.49 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 0814

Accorder un contrat de gré à gré à Gateway Ticketing Systems Inc. pour le renouvellement de l'entretien de la solution Galaxy et pour l'acquisition de services professionnels en accompagnement pour la personnalisation de la solution, pour la période du 1^{er} octobre 2020 au 30 septembre 2023 - Dépense totale de 605 320,38 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 août 2020 par sa résolution CE20 1249;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un contrat de gré à gré entre la Ville de Montréal et Gateway Ticketing Systems inc., pour le renouvellement de l'entretien de la solution Galaxy et l'acquisition de services professionnels en accompagnement pour la personnalisation de la solution, pour la période du 1^{er} octobre 2020 au 30 septembre 2023, pour une somme maximale de 605 320,38 \$, taxes incluses, et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'autoriser Mme Liza Sarraf, directrice - Engagement numérique du Service des technologies de l'information, à signer les documents relatifs pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.46 1207655003

CM20 0815

Approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et la Société des Amis du Biodôme pour un service de location de casiers en libre-service pour les visiteurs du Biodôme et du Planétarium, pour une période de trois ans - Dépense totale de 79 332,75 \$, taxes incluses, plus 100 % des recettes tirées de la location de casier et évaluées à 150 000 \$, pour 3 ans

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 août 2020 par sa résolution CE20 1285;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et la Société des Amis du Biodôme pour un service de location de casiers en libre-service pour les visiteurs du Biodôme et du Planétarium ainsi que la gestion du prêt des appareils électroniques aux visiteurs du Biodôme et la vente des guides d'identification des espèces du Biodôme aux visiteurs, pour une somme maximale de 79 332,75 \$, taxes incluses, plus 100 % des recettes tirées de la location des casiers évaluées à 150 000 \$, pour trois ans;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.47 1200348003

CM20 0816

Décréter l'acquisition, par expropriation ou par tout autre moyen, de parcelles pour des acquisitions ou des servitudes temporaires de construction des lots 2 216 986 et 2 217 078 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal dans le cadre du projet SRB-Pie IX, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension / Autoriser le remplacement du plan et de la description technique relativement au lot 2 217 040 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal (CM18 0648) / Autoriser l'abandon de l'expropriation relativement aux lots 1 879 632 et 1 882 463 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal / Autoriser une dépense totale de 102 212,83 \$, taxes incluses, pour l'acquisition des lots 2 216 986 et 2 217 078 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 août 2020 par sa résolution CE20 1286;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de décréter l'acquisition, par expropriation ou par tout autre moyen, d'une parcelle du lot 2 216 986 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté Est du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation 401060-0020-49 de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, joint au présent dossier décisionnel;
- 2- de décréter l'acquisition, par expropriation ou par tout autre moyen, d'une parcelle additionnelle pour une servitude temporaire de construction sur le lot 2 217 078 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté Est du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation P-196 Saint-Michel, joint au présent dossier décisionnel;
- 3- d'autoriser, relativement à l'acquisition d'une partie du lot 2 217 040 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, le remplacement du plan P-165 Saint-Michel du dossier décisionnel 118731003 par le plan P-187 Saint-Michel, joint au présent dossier décisionnel;
- 4- d'autoriser l'abandon des procédures d'expropriation entreprises à la suite du dossier décisionnel 117731003 et par le plan P-76 Rosemont, relativement à une partie de lot 1 879 632 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 5- d'autoriser l'abandon des procédures d'expropriation entreprises à la suite du dossier décisionnel 117731003 et par le plan P-166 Saint-Michel relativement à une partie de lot 2 217 043 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 6- d'autoriser l'abandon des procédures d'expropriation entreprises à la suite du dossier décisionnel 117731003 et par le plan P- P-401060- 0020-115 relativement à une partie de lot 1 882 463 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 7- d'autoriser les dépenses d'un montant maximal de 25 059,09 \$, taxes incluses, pour l'acquisition d'une partie du lot 2 216 986 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et de 77 153,74 \$, taxes incluses, pour l'acquisition d'une partie du lot 2 217 078 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;

- 8- de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toute procédure requise à cette fin;
- 9- d'autoriser l'arpenteur-géomètre en chef de la Ville et le chef de la division de la géomatique à signer les documents cadastraux au nom de la Ville de Montréal, et ce, à titre d'expropriante;
- 10- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.48 1190575002

CM20 0817

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Ceveco inc. pour des travaux d'aménagement du Square Phillips et de l'avenue Union - Projet rue Sainte-Catherine Lot 2D, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 20 097 648,14 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 439822 (2 soum.) / Autoriser un budget de revenus et de dépenses de 440 842,02 \$, taxes et contingences incluses, pour les travaux de Bell intégrés au contrat de l'entrepreneur pour une dépense équivalente et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente / Autoriser un budget de revenus et dépenses de 298 302,19 \$, taxes et contingences incluses, pour les travaux d'Énergir intégrés au contrat de l'entrepreneur pour une dépense équivalente et qui sont remboursables par Énergir en vertu de l'entente

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 août par sa résolution CE20 1312;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Ceveco inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour des travaux d'aménagement du Square Phillips et de l'avenue Union - Projet rue Sainte-Catherine Lot 2D, arrondissement Ville-Marie, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 16 275 887,61 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 439822;
- 3- d'autoriser une dépense de 2 115 271,53 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 1 706 489,01 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'autoriser un budget de revenus et de dépenses de 440 842,02 \$, taxes et contingences incluses, pour les travaux de Bell intégrés au contrat de l'entrepreneur pour une dépense équivalente et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente, et d'entériner l'entente à cet effet;
- 6- d'autoriser un budget de revenus et dépenses de 298 302,19 \$, taxes et contingences incluses, pour les travaux d'Énergir intégrés au contrat de l'entrepreneur pour une dépense équivalente et qui sont remboursables par Énergir en vertu de l'entente, et d'entériner l'entente à cet effet;
- 7- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.49 1207231032

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Un débat s'engage.

À 12 h 30, la présidente du conseil suspend les travaux jusqu'à 13 h 30.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 24 août 2020
13 h**

**Séance tenue le mardi 25 août 2020 – 13 h 30
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

Cette assemblée s'est tenue exceptionnellement à huis clos. Tous les élus ci-après nommés étaient présents par téléconférence à l'exception de la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, qui était présente en salle du conseil.

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, Mme Manon Barbe, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin-Roy, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Marie-Josée Parent, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pausé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Micheline Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauvé, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier, M. Philippe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Stephanie Watt, et Mme Lise Zarac.

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :

Mme Cathy Wong.

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR LA QUESTION PRÉALABLE AUX ARTICLES 30.12 ET 30.15

Mme Cathy Wong.

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR LES ARTICLES 30.12 ET 30.15

Mme Cathy Wong.

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Chantal Benoit, Analyste-rédactrice
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - Analyse et contrôle de gestion

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, déclare la séance ouverte.

À 13 h 30, le conseil reprend ses travaux avec la poursuite de l'étude des articles 30.01 à 30.05.

CM20 0818

Autoriser le dépôt d'une demande de subvention au Programme d'aide financière pour la planification de milieux de vie durables dans le cadre de la réalisation du plan d'action collectif en habitation de Montréal-Nord

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2020 par sa résolution CE20 1195;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'autoriser le dépôt d'une demande de subvention au Programme d'aide financière pour la planification de milieux de vie durables dans le cadre de la réalisation du plan d'action collectif en habitation de Montréal-Nord.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1207177014

CM20 0819

Accepter l'offre de service de l'arrondissement d'Achetsic-Cartierville de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux d'aménagement de pistes cyclables bidirectionnelles dans les rues Prieur et Sauriol, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2020 par sa résolution CE20 1196;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'accepter l'offre de services du conseil d'arrondissement d'Achetsic-Cartierville de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux d'aménagement de pistes cyclables bidirectionnelles dans les rues Prieur et Sauriol, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Dimitrios (Jim) Beis
M. Michel Bissonnet
Mme Christine Black
Mme Karine Boivin-Roy
Mme Catherine Clément-Talbot
M. Josué Corvil
Mme Suzanne Décarie
Mme Mary Deros
M. Alan DeSousa
Mme Effie Giannou
M. Richard Guay

Mme Andrée Hénault
M. Benoit Langevin
M. Francesco Miele
M. Luis Miranda
M. Lionel Perez
M. Dominic Perri
Mme Chantal Rossi
M. Marvin Rotrand
M. Aref Salem
M. Abdelhaq Sari

30.02 1201097011

CM20 0820

Approuver le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme ÉcoPerformance pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal visant la transition et l'innovation énergétiques, donnant droit à une subvention évaluée à 272 116 \$ pour réaliser des travaux de récupération de chaleur et d'ajustement de systèmes mécaniques

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2020 par sa résolution CE20 1197;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) à présenter une demande d'aide financière d'une valeur de 272 116 \$ dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal;
- 2- d'autoriser la directrice du SGPI à signer les documents de demande de subvention relatifs à la réalisation de travaux d'innovation et de transition énergétiques, notamment la récupération de chaleur et l'ajustement des systèmes mécaniques, dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1208864001

CM20 0821

Autoriser la modification de l'aspect financier du contrat accordé à Laurin, Laurin (1991) inc. pour la réalisation de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse dans quatre intersections de la Ville de Montréal pour une période de 12 semaines (CM20 0601), afin d'imputer les dépenses au règlement d'emprunt de compétence locale 20-006 - Achat et installation d'équipement de feux de circulation

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2020 par sa résolution CE20 1209;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver la modification de l'aspect financier du contrat accordé à Laurin, Laurin (1991) inc., pour la réalisation de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse dans quatre intersections de la Ville de Montréal, pour une période de 12 semaines (CM20 0601) afin d'imputer les dépenses au règlement d'emprunt de compétence locale 20-006 - Achat et installation d'équipement de feux de circulation;

- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention addenda du Service des finances.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1202968015

CM20 0822

Offrir aux arrondissements de prendre en charge la gestion des redevances pour la diffusion de musique publiée lors d'activités ou d'événements auprès de l'organisme ENTANDEM, mandataire de RÉ:SONNE et la SOCAN, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* / Mandater le Service de la culture pour conclure une entente forfaitaire avec l'organisme ENTANDEM, au nom des 19 arrondissements, pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2023, et mandater le Service de la culture pour négocier tout renouvellement de celle-ci

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2020 par sa résolution CE20 1198;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'offrir aux conseils d'arrondissements de prendre en charge la gestion des redevances pour la diffusion de musique publiée lors d'activités ou d'événements auprès de l'organisme ENTANDEM, mandataire de RÉ: SONNE et la SOCAN, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*;
- 2- de mandater le Service de la culture pour conclure une entente forfaitaire avec l'organisme ENTANDEM, au nom des 19 arrondissements, pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2023;
- 3- de mandater le Service de la culture pour négocier tout renouvellement de celle-ci.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1203205004

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.06 et 30.11 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 0823

Accepter l'offre de service de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux d'aménagement cyclable dans la rue Saint-Hubert, le boulevard Rosemont, le boulevard de l'Assomption, la rue Holt, la rue Dandurand, la 1^{re} Avenue et l'avenue Laurier, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2020 par sa résolution CE20 1201;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'accepter l'offre de services du conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux d'aménagement cyclable dans la rue Saint-Hubert, le boulevard Rosemont, le boulevard de l'Assomption, la rue Holt, la rue Dandurand, la 1^{re} avenue et l'avenue Laurier, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Dimitrios (Jim) Beis
M. Michel Bissonnet
Mme Christine Black
Mme Karine Boivin-Roy
Mme Catherine Clément-Talbot
M. Josué Corvil
Mme Suzanne Décarie
Mme Mary Deros
M. Alan DeSousa
Mme Effie Giannou
M. Richard Guay
Mme Andrée Hénault
M. Benoit Langevin
M. Francesco Miele
M. Luis Miranda
M. Lionel Perez
M. Dominic Perri
Mme Chantal Rossi
M. Marvin Rotrand
M. Aref Salem
M. Abdelhaq Sari

30.06 1201097012

CM20 0824

Accepter l'offre de service de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie de prendre en charge la réalisation des travaux associés aux aménagements cyclables transitoires dans la rue Saint-Zotique, entre la rue Saint-Urbain et le boulevard Lacordaire et dans la rue de Bellechasse, entre l'avenue de Gaspé et la rue Chatelain, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 août 2020 par sa résolution CE20 1290;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'accepter l'offre de services de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie de prendre en charge la réalisation des travaux associés aux aménagements cyclables transitoires dans la rue Saint-Zotique, entre la rue Saint-Urbain et le boulevard Lacordaire, et dans la rue de Bellechasse, entre l'avenue de Gaspé et la rue Chatelain, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Dimitrios (Jim) Beis
M. Michel Bissonnet
Mme Christine Black
Mme Karine Boivin-Roy
Mme Catherine Clément-Talbot
M. Josué Corvil
Mme Suzanne Décarie
Mme Mary Deros
M. Alan DeSousa
Mme Effie Giannou
M. Richard Guay
Mme Andrée Hénault
M. Benoit Langevin
M. Francesco Miele
M. Luis Miranda
M. Lionel Perez
M. Dominic Perri
Mme Chantal Rossi
M. Marvin Rotrand
M. Aref Salem
M. Abdelhaq Sari

30.11 1201097015

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.07 à 30.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 0825

Adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation des sommes accumulées à la réserve financière de paiement au comptant destinée à financier des dépenses en immobilisations de compétences municipales

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2020 par sa résolution CE20 1199;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation partielle des sommes à la réserve financière de paiement au comptant destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences municipales, soit un montant de 236 963 199,84 \$.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.07 1204164003

CM20 0826

Accepter une contribution de 5 179 084 \$ de la part l'Autorité régionale de transport métropolitain pour assumer les coûts des ressources de la Ville de Montréal / Autoriser, jusqu'à l'année 2023, un budget de fonctionnement additionnel de revenus et dépenses de 5 179 084 \$ pour les coûts de la main d'oeuvre des ressources de la Ville de Montréal dédiées au projet intégré SRB-Pie-IX (phase II) durant la phase de construction

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2020 par sa résolution CE20 1207;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accepter une contribution de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) pour un montant de 5 179 084 \$ pour assumer les coûts des ressources de la Ville;
- 2- d'autoriser jusqu'à l'année 2023 un budget de fonctionnement additionnel de 5 179 084 \$ pour les coûts des ressources de la Ville de Montréal et de l'ARTM ainsi que pour le maintien de la structure du Bureau de projet;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.08 1200575007

CM20 0827

Autoriser un budget de 3 597 630 \$, taxes nettes, au centre de responsabilité 103178 - Site Parc d'Entreprises de la Pointe-St-Charles du Service de l'environnement, pour l'année 2020, à même la provision pour passif environnemental comptabilisée au bilan à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2020 par sa résolution CE20 1208;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'autoriser un budget de 3 597 630 \$, taxes nettes, au centre de responsabilité 103178 - Site Parc d'Entreprises de la Pointe-St-Charles au Service de l'environnement, pour l'année 2020, à même la provision pour passif environnemental comptabilisé au bilan à cet effet, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.09 1205886003

CM20 0828

Abroger la résolution CM19 1384 adoptée au conseil municipal du 16 décembre 2019 afin d'abolir la directive relative au soutien financier pour la réhabilitation de terrains publics contaminés dans l'Est de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 août 2020 par sa résolution CE20 1288;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'abroger la résolution CM19 1384 adoptée au conseil municipal du 16 décembre 2019 afin d'abolir la directive relative au soutien financier pour la réhabilitation de terrains publics contaminés dans l'Est de Montréal.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.10 1201179012

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.12, 30.14 et 30.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 0829

Approuver, pour une période de deux ans, la déclaration de compétence à l'égard de l'application de la réglementation en matière de stationnement pour la délivrance de constats d'infraction sur le réseau de voirie locale, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 août 2020 par sa résolution CE20 1289;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver, pour une période de deux ans, la déclaration de compétence à l'égard de l'application de la réglementation en matière de stationnement pour la délivrance de constats d'infraction sur le réseau de voirie locale, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez.

Le chef de l'opposition officielle fait un bref résumé de l'historique du dossier sous étude.

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par M. Francesco Miele

de reporter l'étude de l'article 30.12 à l'assemblée du conseil municipal du mois de septembre, conformément au paragraphe 2 de l'article 80 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges.

Le leader de la majorité indique qu'il n'y a pas consentement unanime sur la proposition de report de l'article 30.12.

Un débat s'engage sur la proposition de report de l'article 30.12.

Le leader de la majorité, M. François Limoges, apporte une précision à l'effet que la proposition du chef de l'opposition officielle est bien une motion de report, et non un amendement de l'article sous étude.

La présidente du conseil remercie le leader de la majorité pour la précision.

Le débat se poursuit sur la proposition de report de l'article 30.12.

La présidente du conseil suspend les travaux afin de consulter le greffier à la suite de la question du conseiller Alan DeSousa, à l'effet de présenter à nouveau ce dossier alors que le conseil s'est prononcé sur ce dossier en décembre 2019.

À la reprise des travaux, la présidente du conseil indique que conformément à l'article 35 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051), la motion de report à une assemblée subséquente est réservée au seul leader de la majorité et qu'ainsi l'article 80 doit être lu avec l'article 35. Conséquemment, la motion de M. Perez est irrecevable. Elle invite donc les membres du conseil à reprendre le débat sur la motion principale.

Le débat se poursuit sur l'article 30.12.

Il est proposé par Mme Sophie Mauzerolle
appuyé par M. Benoit Dorais

de poser la question préalable, conformément à l'article 94 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

Il est proposé par M. Lionel Perez
appuyé par Mme Karine Boivin-Roy

de procéder à un vote enregistré sur la question préalable posée par la conseillère Sophie Mauzerolle.

La présidente du conseil demande au greffier de procéder à l'appel des voix.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur : Mesdames et messieurs Dorais, Popeanu, Goulet, Caldwell, Lavigne-Lalonde, Beaudry, Filato, Croteau, Thuillier, Rabouin, Parenteau, Parizeau, Limoges, Mauzerolle, Sauvé, Giguère, Parent, Norris, Bourgeois, Marinacci, Vodanovic, Lessard-Blais, Ryan, Sigouin, Gosselin, Watt, Tomlinson, Normand, Downey, McQueen, Arseneault, Rouleau, Pausé, Barbe, Deschamps, Zarac, Hénault, Rapanà, Montgomery et Fumagalli (40)

Votent contre : Mesdames et messieurs Perez, Boivin-Roy, Miele, Black, DeSousa, Sari, Giannou, Salem, Beis, Deros, Corvil, Langevin, Rossi, Décarie, Perri, Clément-Talbot, Guay, Bissonnet, Miranda, et Rotrand (20)

Ouverture virtuelle des portes : Le conseiller Sylvain Ouellet déclare que s'il avait été présent au moment de ce vote, il aurait voté en faveur de cette proposition.

Résultat : En faveur : 41
Contre : 20

La présidente du conseil déclare la proposition de la conseillère Mauzerolle de procéder à la question préalable, adoptée à la majorité des voix.

La présidente du conseil invite le conseiller Éric Alan Caldwell à exercer son droit de réplique.

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy
appuyé par M. Lionel Perez

de procéder à un vote enregistré sur l'article 30.12.

La présidente du conseil demande au greffier de procéder à l'appel des voix.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur : Mesdames et messieurs Plante, Dorais, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Lavigne Lalonde, Beaudry, Filato, Croteau, Thuillier, Rabouin, Parenteau, Parizeau, Limoges, Mauzerolle, Sauvé, Giguère, Parent, Norris, Bourgeois, Marinacci, Vodanovic, Lessard-Blais, Ryan, Sigouin, Gosselin, Watt, Tomlinson, Normand, Downey, McQueen, Arseneault, Rouleau, Pauzé, Barbe, Deschamps, Zarac et Rapanà (39)

Votent contre : Mesdames et messieurs Perez, Boivin-Roy, Miele, Black, DeSousa, Sari, Giannou, Salem, Beis, Deros, Corvil, Langevin, Rossi, Décarie, Perri, Clément-Talbot, Guay, Bissonnet, Miranda, Hénault, Montgomery, Fumagalli et Rotrand (23)

Résultat : En faveur : 39
Contre : 23

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, déclare l'article 30.12 adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

30.12 1208480006

CM20 0830

Autoriser une dépense totale de 9 111 499,88 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour le contrat à être accordé par la Société de transport de Montréal (STM) à MGB associées inc. pour des travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans l'avenue Pierre-De Coubertin, du boulevard Pie-IX à l'avenue de La Salle (projet 328702) et dans le boulevard Pie-IX, d'un point au sud de l'avenue Pierre-De Coubertin à la rue Sherbrooke (projet SRB Pie-IX), dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve dans le cadre de l'Entente de collaboration relative au Projet intégré Pierre-De Coubertin entre la STM et la Ville de Montréal (CG19 0372)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 août 2020 par sa résolution CE20 1297;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense totale de 9 111 499,88 \$, taxes incluses, dont 1 145 683,32 \$ pour les contingences et 327 927,87 \$ pour les incidences, pour le contrat à être octroyé par la Société de transport de Montréal (STM) à MGB associées inc. pour des travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans l'avenue Pierre-de Coubertin, du boulevard Pie-IX à l'avenue De La Salle (projet 328702) et dans le boulevard Pie-IX, d'un point au sud de l'avenue Pierre-De Coubertin à la rue Sherbrooke (projet SRB Pie-IX), dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, dans le cadre de l'Entente de collaboration relative au Projet intégré Pierre-De Coubertin entre la STM et la Ville de Montréal (CG19 0372);
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.14 1207231016

CM20 0831

Approuver, pour une période de deux ans, la déclaration de compétence concernant le stationnement tarifé contrôlé par parcomètre, distributeur et borne de stationnement sur le réseau de voirie locale, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 août 2020 par sa résolution CE20 1298;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver, pour une période de deux ans, la déclaration de compétence concernant le stationnement tarifé contrôlé par parcomètre, distributeur et borne de stationnement sur le réseau de voirie locale, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez.

Le chef de l'opposition officielle fait un bref résumé de l'historique du dossier sous étude.

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par M. Francesco Miele

de reporter l'étude de l'article 30.15 à l'assemblée du conseil municipal du mois de septembre, conformément au paragraphe 2 de l'article 80 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges.

Le leader de la majorité indique qu'il n'y a pas consentement unanime sur la proposition de report de l'article 30.15.

Un débat s'engage sur la proposition de report de l'article 30.15.

Le leader de la majorité, M. François Limoges, apporte une précision à l'effet que la proposition du chef de l'opposition officielle est bien une motion de report, et non un amendement de l'article sous étude.

La présidente du conseil remercie le leader de la majorité pour la précision.

Le débat se poursuit sur la proposition de report de l'article 30.15.

La présidente du conseil suspend les travaux afin de consulter le greffier à la suite de la question du conseiller Alan DeSousa, à l'effet de présenter à nouveau ce dossier alors que le conseil s'est prononcé sur ce dossier en décembre 2019.

À la reprise des travaux, la présidente du conseil indique que conformément à l'article 35 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051), la motion de report à une assemblée subséquente est réservée au seul leader de la majorité et qu'ainsi l'article 80 doit être lu avec l'article 35. Conséquemment, la motion de M. Perez est irrecevable. Elle invite donc les membres du conseil à reprendre le débat sur la motion principale.

Le débat se poursuit sur l'article 30.15.

Il est proposé par Mme Sophie Mauzerolle
appuyé par M. Benoit Dorais

de poser la question préalable, conformément à l'article 94 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

Il est proposé par M. Lionel Perez
appuyé par Mme Karine Boivin-Roy

de procéder à un vote enregistré sur la question préalable posée par la conseillère Sophie Mauzerolle.

La présidente du conseil demande au greffier de procéder à l'appel des voix.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur : Mesdames et messieurs Dorais, Popeanu, Goulet, Caldwell, Lavigne-Lalonde, Beaudry, Filato, Croteau, Thuillier, Rabouin, Parenteau, Parizeau, Limoges, Mauzerolle, Sauvé, Giguère, Parent, Norris, Bourgeois, Marinacci, Vodanovic, Lessard-Blais, Ryan, Sigouin, Gosselin, Watt, Tomlinson, Normand, Downey, McQueen, Arseneault, Rouleau, Puzé, Barbe, Deschamps, Zarac, Hénault, Rapanà, Montgomery et Fumagalli (40)

Votent contre : Mesdames et messieurs Perez, Boivin-Roy, Miele, Black, DeSousa, Sari, Giannou, Salem, Beis, Deros, Corvil, Langevin, Rossi, Décarie, Perri, Clément-Talbot, Guay, Bissonnet, Miranda, et Rotrand (20)

Ouverture virtuelle des portes : Le conseiller Sylvain Ouellet déclare que s'il avait été présent au moment de ce vote, il aurait voté en faveur de cette proposition.

Résultat : En faveur : 41
Contre : 20

La présidente du conseil déclare la proposition de la conseillère Mauzerolle de procéder à la question préalable, adoptée à la majorité des voix.

La présidente du conseil invite le conseiller Éric Alan Caldwell à exercer son droit de réplique.

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy
appuyé par M. Lionel Perez

de procéder à un vote enregistré sur l'article 30.15.

La présidente du conseil demande au greffier de procéder à l'appel des voix.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur : Mesdames et messieurs Plante, Dorais, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Lavigne Lalonde, Beaudry, Filato, Croteau, Thuillier, Rabouin, Parenteau, Parizeau, Limoges, Mauzerolle, Sauvé, Giguère, Parent, Norris, Bourgeois, Marinacci, Vodanovic, Lessard-Blais, Ryan, Sigouin, Gosselin, Watt, Tomlinson, Normand, Downey, McQueen, Arseneault, Rouleau, Pausé, Barbe, Deschamps, Zarac et Rapanà (39)

Votent contre : Mesdames et messieurs Perez, Boivin-Roy, Miele, Black, DeSousa, Sari, Giannou, Salem, Beis, Deros, Corvil, Langevin, Rossi, Décarie, Perri, Clément-Talbot, Guay, Bissonnet, Miranda, Hénault, Montgomery, Fumagalli et Rotrand (23)

Résultat : En faveur : 39
Contre : 23

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, déclare l'article 30.15 adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

30.15 1208480001

CM20 0832

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 83 001 000 \$ afin de financer l'acquisition d'équipements et de services professionnels en informatique

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 83 001 000 \$ afin de financer l'acquisition d'équipements et de services professionnels en informatique », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1208285002

CM20 0833

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) (19-057)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) (19-057) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1204341001

CM20 0834

Avis de motion et dépôt -Règlement modifiant le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.03 1204520001

CM20 0835

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) (19-057)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) (19-057) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.04 1206744004

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM20 0836

Adoption - Règlement autorisant la démolition partielle, la construction et l'occupation d'une résidence à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur le lot 3 362 559 du cadastre du Québec

Vu l'avis de motion donné du « Règlement autorisant la démolition partielle, la construction et l'occupation d'une résidence à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur le lot 3 362 559 du cadastre du Québec » à l'assemblée du conseil municipal du 15 juin 2020 par sa résolution CM20 0664;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition partielle, la construction et l'occupation d'une résidence à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur le lot 3 362 559 du cadastre du Québec » à l'assemblée du conseil municipal du 15 juin 2020 par sa résolution CM20 0664;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2020, par sa résolution CE20 0825;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition partielle, la construction et l'occupation d'une résidence à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur le lot 3 362 559 du cadastre du Québec ».

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole au conseiller Benoit Langevin.

Le conseiller Langevin soulève une question de privilège sur l'intervention du conseiller Pierre Lessard-Blais qu'il considère hors d'ordre. La présidente du conseil juge que les propos du conseiller Lessard-Blais sont en lien avec le dossier à l'étude. Elle invite le conseiller Lessard-Blais à poursuivre son intervention.

Le débat se poursuit.

La présidente du conseil demande au conseiller Marvin Rotrand de retirer les mots « backbencher ». Ce dernier s'excuse à cet égard.

Adopté à l'unanimité.

42.01 1200603001

Règlement 20-032

CM20 0837

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 5 379 000 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021

Vu l'avis de motion donné du « Règlement autorisant un emprunt de 5 379 000 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021 » à l'assemblée du conseil municipal du 15 juin 2020 par sa résolution CM20 0665;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 379 000 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021 » à l'assemblée du conseil municipal du 15 juin 2020 par sa résolution CM20 0665;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2020, par sa résolution CE20 0828;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 379 000 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021 », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.02 1208021004

Règlement 20-033

CM20 0838

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public aux fins d'un réseau de gaz (14-016)

Vu l'avis de motion donné du « Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public aux fins d'un réseau de gaz (14-016) » à l'assemblée du conseil municipal du 15 juin 2020 par sa résolution CM20 0666;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public aux fins d'un réseau de gaz (14-016) » à l'assemblée du conseil municipal du 15 juin 2020 par sa résolution CM20 0666;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2020, par sa résolution CE20 0950;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public aux fins d'un réseau de gaz (14-016) ».

Adopté à l'unanimité.

42.03 1196014001

Règlement 14-016-1

CM20 0839

Adoption - Règlement sur le Programme complémentaire au Programme d'aide d'urgence aux ménages sans logis et aux municipalités connaissant une pénurie de logements locatifs

Vu l'avis de motion donné du « Règlement sur le Programme complémentaire au Programme d'aide d'urgence aux ménages sans logis et aux municipalités connaissant une pénurie de logements locatifs » à l'assemblée du conseil municipal du 15 juin 2020 par sa résolution CM20 0668;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement sur le Programme complémentaire au Programme d'aide d'urgence aux ménages sans logis et aux municipalités connaissant une pénurie de logements locatifs » à l'assemblée du conseil municipal du 15 juin 2020 par sa résolution CM20 0668;

Attendu que ce règlement a été modifié afin d'y ajouter l'annexe 1 ainsi que le numéro et la date du décret dans l'introduction du règlement;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu les recommandations du comité exécutif en date du 10 juin 2020, par sa résolution CE20 0958 et du 19 août 2020, par sa résolution CE20 1303;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter la nouvelle version du règlement intitulé « Règlement sur le Programme complémentaire au Programme d'aide d'urgence 2005 aux ménages sans logis et aux municipalités connaissant une pénurie de logements locatifs ».

Un débat s'engage.

La présidente du conseil cède la parole au conseiller Robert Beaudry afin qu'il exerce son droit de réplique.

Le leader de la majorité, M. François Limoges, prend la parole et demande à la présidente du conseil d'aviser le conseiller Benoit Langevin de cesser ses gesticulations. La présidente du conseil affirme avoir vu la gestuelle du conseiller Langevin et lui demande de faire preuve de retenue.

Un débat restreint s'engage.

La présidente du conseil clôt le débat en invitant le conseiller Beaudry à poursuivre son intervention.

Adopté à l'unanimité.

42.04 1200498005

Règlement 20-034

CM20 0840

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018)

Vu l'avis de motion donné du « Règlement modifiant le Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018) » à l'assemblée du conseil municipal du 30 juin 2020 par sa résolution CM20 0691;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018) » à l'assemblée du conseil municipal du 30 juin 2020 par sa résolution CM20 0691;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 26 juin 2020, par sa résolution CE20 1006;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018) ».

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

42.05 1201128001

Règlement 11-018-4

À 15 h 29, la présidente, Mme Suzie Miron, quitte la présidence du conseil par téléconférence et est remplacée par le vice-président, M. Michel Bissonnet.

CM20 0841

Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin de modifier la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle du chapitre 25 de la partie II concernant l'arrondissement de Ville-Marie

Vu l'avis de motion donné du « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », visant à retirer un bâtiment de la section « Les lieux de culte » de la liste en partie II (les documents d'arrondissement) et à l'intégrer à la section « Les édifices commerciaux » de cette même liste - Église Saint-Vincent-de-Paul - situé aux 2320-2340, rue Sainte-Catherine Est, à l'assemblée du conseil d'arrondissement de Ville-Marie du 9 juin 2020, par sa résolution CA20 240240 et le dépôt du projet de règlement avec le dossier décisionnel lors de cette séance;

Vu la résolution CA20 240241 du conseil d'arrondissement de Ville-Marie à sa séance du 9 juin 2020, adoptant ledit projet de règlement et autorisant la poursuite du processus d'adoption, conformément aux règles de l'Arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020;

Attendu qu'une consultation écrite a été tenue durant une période de 15 jours, soit du 15 au 29 juin 2020, annoncée au préalable par un avis public en date du 13 juin 2020, sur ce projet de règlement;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2020, par sa résolution CE20 1218;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », visant à retirer un bâtiment de la section « Les lieux de culte » de la liste en partie II (les documents d'arrondissement) et à l'intégrer à la section « Les édifices commerciaux » de cette même liste - Église Saint-Vincent-de-Paul - situé aux 2320-2340, rue Sainte-Catherine Est.

Adopté à l'unanimité.

44.01 1190607002

Règlement 04-047-211

CM20 0842

Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », visant à apporter une précision pour un bâtiment de la section « Les édifices scolaires » de la liste en partie II (les documents d'arrondissement), pour le bâtiment portant le numéro 1240-1250, rue Sanguinet (Alexandra School)

Vu l'avis de motion donné du « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin de modifier la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteur de valeur exceptionnelle de l'arrondissement de Ville-Marie, afin de permettre la démolition, à l'exception de la façade principale et de portions de façades latérales et arrière, du bâtiment situé au 1240-1250, rue Sanguinet (Alexandra School), et ce, en vue d'un projet de remplacement destiné à un équipement institutionnel sur le lot 2 161 932 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal à l'assemblée du conseil d'arrondissement de Ville-Marie du 10 mars 2020, par sa résolution CA20 240129 et le dépôt du projet de règlement avec le dossier décisionnel lors de cette séance;

Vu la résolution CA20 240131 du conseil d'arrondissement de Ville-Marie à sa séance du 10 mars 2020, adoptant ledit projet de règlement;

Vu la résolution CA20 240229 du conseil d'arrondissement de Ville-Marie à sa séance du 9 juin 2020 autorisant la poursuite du processus d'adoption, conformément aux règles de l'Arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020;

Attendu qu'une consultation écrite a été tenue durant une période de 15 jours, soit du 15 au 29 juin 2020, annoncée au préalable par un avis public en date du 13 juin 2020, sur ce projet de règlement;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2020, par sa résolution CE20 1217;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin de modifier la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteur de valeur exceptionnelle de l'arrondissement de Ville-Marie, afin de permettre la démolition, à l'exception de la façade principale et de portions de façades latérales et arrière, du bâtiment situé au 1240-1250, rue Sanguinet (Alexandra School), et ce, en vue d'un projet de remplacement destiné à un équipement institutionnel sur le lot 2 161 932 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

44.02 1196255016

Règlement 04-047-212

CM20 0843

Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) relativement au secteur Griffintown - Square Gallery »

Vu l'avis de motion donné du « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) relativement au secteur Griffintown - Square Gallery » à l'assemblée du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest du 9 mars 2020, par sa résolution CA20 22 0058 et le dépôt du projet de règlement avec le dossier décisionnel lors de cette séance;

Vu la résolution CA20 22 0058 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest à sa séance du 9 mars 2020, adoptant ledit projet de règlement;

Vu la résolution CA20 22 0159 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest à sa séance du 8 juin 2020 autorisant la poursuite du processus d'adoption, conformément aux règles de l'Arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020;

Attendu qu'une consultation écrite a été tenue durant une période de 15 jours, soit du 19 juin au 3 juillet 2020, annoncée au préalable par un avis public en date du 18 juin 2020, sur ce projet de règlement;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2020, par sa résolution CE20 1219;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) relativement au secteur Griffintown - Square Gallery ».

Adopté à l'unanimité.

44.03 1204334001

Règlement 04-047-213

CM20 0844

Renouvellement de mandats de commissaires supplémentaires à l'Office de consultation publique de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2020 par sa résolution CE20 1210;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- de nommer, pour une période de trois ans, les personnes suivantes à titre de commissaires supplémentaires à l'Office de consultation publique de Montréal :

- Priscilla Ananian;
- Bruno-Serge Boucher;
- Christian Giguère;
- Danielle Sauvage;
- Jean-François Thuot.

2- de fixer leur rémunération à 550 \$ par jour pour les commissaires et à 750 \$ par jour pour le commissaire désigné comme président d'une consultation, sous réserve de l'adoption, le cas échéant, d'un règlement adopté en vertu de l'article 79 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1201079002

CM20 0845**Nominations aux commissions permanentes**

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de nommer les personnes suivantes :

- M. Hadrien Parizeau à titre de membre à la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation, en remplacement de M. Younes Boukala;
- M. Luc Gagnon à titre de membre à la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation, en remplacement de M. Jocelyn Pauzé;
- Mme Suzie Miron à titre de présidente à la Commission de la présidence du conseil, en remplacement de Mme Cathy Wong;
- M. Jocelyn Pauzé à titre de membre à la Commission de la présidence du conseil, en remplacement de Mme Suzie Miron;
- Mme Cathy Wong à titre de membre à la Commission sur la sécurité publique, en remplacement de M. Luc Gagnon;
- M. Pierre Lessard-Blais à titre de membre à la Commission sur l'inspecteur général, en remplacement de M. Christian Arseneault;
- M. Younes Boukala à titre de membre à la Commission sur le transport et les travaux publics, en remplacement de Mme Marie-Andrée Mauger;

Adopté à l'unanimité.

51.03

CM20 0846**Motion de l'opposition officielle pour alléger le fardeau fiscal des Montréalais en raison de la pandémie de la COVID-19**

Attendu que la planète subit une crise de santé publique sans précédent à cause de la propagation de la COVID-19 et que la crise durera encore plusieurs semaines, voire plusieurs mois, comme l'a annoncé le premier ministre François Legault;

Attendu que la pause décrétée par le premier ministre Legault a mis à l'arrêt jusqu'à 40 % de l'économie du Québec et 44 % des emplois;

Attendu que la grande région de Montréal est l'épicentre de la crise au Québec et que le déconfinement est plus tardif qu'ailleurs au Québec;

Attendu qu'en date du 8 mai, selon la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI), 23 % des petites et moyennes entreprises sont toujours fermées et que 48 % ne sont ouvertes que partiellement en raison de la crise;

Attendu que selon un sondage du 8 mai, la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) relève qu'encore 27 % des petites et moyennes entreprises ont comme préoccupation principale la fermeture définitive de leur commerce malgré les programmes d'aide gouvernementaux et qu'un grand nombre d'emplois est conséquemment en danger;

Attendu qu'en avril, le taux de chômage s'est élevé à 18,2 % dans la Région métropolitaine de recensement de Montréal, soit une hausse de 13,4 % points de pourcentage depuis février;

Attendu qu'en date du 24 avril, le gouvernement fédéral avait reçu plus de 7 millions de demandes pour bénéficier de la Prestation canadienne d'urgence et que certains des requérants sont des propriétaires qui peineront à payer leurs hypothèques et taxes foncières;

Attendu que selon le Mouvement des caisses Desjardins, en 2019, l'endettement des Québécois atteignait en moyenne 155 % de leur revenu disponible;

Attendu que selon le recensement de Statistique Canada datant de 2016, le nombre de ménages propriétaires de logements privés dans la Ville de Montréal était de 286 425 soit 36 % des ménages de la Ville de Montréal, et parmi eux, 61,1 % remboursent un prêt hypothécaire;

Attendu que les six grandes banques au Canada ont reçu près de 500 000 demandes de sursis ou de report de paiement hypothécaires;

Attendu que selon la FCEI, 70 % des propriétaires d'entreprises indépendantes pensent que les municipalités devraient reporter le paiement des taxes foncières;

Attendu que de nombreuses villes canadiennes ont reporté de plus d'un mois le paiement des taxes foncières telles que Toronto, Québec, Trois-Rivières, Gatineau, Ottawa et Laval;

Attendu que le report du deuxième paiement de la taxe foncière du 1^{er} juin au 2 juillet 2020 annoncé par l'administration montréalaise pourrait être encore étendu afin d'alléger le fardeau financier des ménages et des commerçants montréalais en cette période exceptionnelle;

Attendu que le report d'un mois supplémentaire entraînerait pour la Ville une perte financière de 4 millions de dollars, selon les propos du président du comité exécutif lors du conseil municipal du 25 mai 2020;

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par M. Alan DeSousa

Et résolu :

que la Ville de Montréal allège le fardeau fiscal des résidents et entreprises en reportant au 1^{er} septembre le deuxième versement des taxes foncières résidentielles et non-résidentielles pour l'année 2020.

Un débat s'engage.

Rejeté à la majorité des voix puisque les membres suivants inscrivent leurs dissidences :

Dissidences :

- Mme Valérie Plante
- M. Christian Arseneault
- M. Robert Beaudry
- Mme Caroline Bourgeois
- M. Éric Alan Caldwell
- M. François William Croteau
- M. Benoit Dorais
- M. Sterling Downey
- Mme Rosannie Filato
- Mme Marianne Giguère
- Mme Christine Gosselin
- Mme Nathalie Goulet
- Mme Laurence Lavigne Lalonde
- M. Pierre Lessard-Blais
- M. François Limoges
- M. Normand Marinacci
- Mme Sophie Mauzerolle
- M. Peter McQueen
- M. Jérôme Normand
- M. Alex Norris
- M. Sylvain Ouellet
- Mme Marie-Josée Parent
- M. Jean-François Parenteau

M. Hadrien Parizeau
M. Jocelyn Pausé
Mme Magda Popeanu
M. Luc Rabouin
Mme Micheline Rouleau
M. Richard Ryan
M. Craig Sauvé
Mme Anne-Marie Sigouin
Mme Émilie Thuillier
M. Philippe Tomlinson
Mme Maja Vodanovic
Mme Stephanie Watt

65.01

CM20 0847

Motion de l'opposition officielle pour l'arrêt immédiat de l'usage de techniques d'intervention bloquant la respiration par les policiers du Service de police de la Ville de Montréal

Le conseiller Abdelhaq Sari dépose, avant présentation, une nouvelle version de la motion 65.02 travaillée en collaboration avec la conseillère Rosannie Filato, responsable du dossier de la sécurité publique pour l'Administration. La nouvelle version de la motion se lit comme suit :

Attendu que George Floyd est mort suite à l'usage d'une prise d'étranglement par un policier dans la ville de Minneapolis aux États-Unis;

Attendu que, étant jugée trop dangereuse, la « technique de l'étranglement respiratoire » est interdite par la Gendarmerie Royale du Canada (GRC) pour ses membres depuis 1979;

Attendu qu'en Ontario, la technique de l'étranglement respiratoire est bannie depuis 30 ans en raison de sa dangerosité;

Attendu qu'au Québec, la technique de l'étranglement respiratoire n'est plus utilisée ou enseignée depuis 1985;

Attendu que selon *l'Étude nationale sur les prises par l'encolure en application policière* publiée en 2007 par le Centre canadien de recherches policières (CCRP), « Les experts médicaux et les instructeurs de police impliqués dans ce projet sont tous d'avis qu'une technique de contrôle par l'encolure de type respiratoire est susceptible de causer des blessures corporelles graves ou la mort et donc qu'aucune des techniques impliquant la compression de la partie antérieure du cou ne devrait être autorisée en usage courant »;

Attendu qu'au Québec, l'École nationale de police du Québec enseigne présentement aux aspirants policiers la technique de « contrôle par l'encolure » de type vasculaire et que cette technique qui, si mal exécutée, peut entraîner des complications médicales graves ou la mort;

Attendu que selon le Code criminel canadien, un policier ne peut utiliser la force avec intention de causer, ou de nature à causer la mort ou des lésions corporelles graves, que si elle estime, pour des motifs raisonnables, que cette force est nécessaire afin de se protéger elle-même ou de protéger toute autre personne sous sa protection, contre la mort ou contre des lésions corporelles graves;

Attendu que suite au meurtre de George Floyd, la GRC a décidé de revoir sa technique d'immobilisation dite « étranglement carotidien » qui est présentement utilisée par ses agents;

Attendu qu'avant-même l'événement tragique entourant la mort de George Floyd, plusieurs pays, tels que la Norvège, le Royaume-Uni, le Danemark, ou encore la ville de New York avaient supprimé ou déconseillé l'usage de la technique de l'étranglement, voire de toutes les techniques de contrôle par l'encolure, sauf en cas de légitime défense et de danger de mort et, qu'en réaction à l'évènement et aux manifestations en ayant découlé, plusieurs villes et États américains ont décidé de bannir la pratique de l'étranglement, voire l'ensemble des techniques empêchant la personne visée de respirer;

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Francesco Miele
M. Marvin Rotrand
Mme Rosannie Filato

Et résolu :

- 1- que la Ville de Montréal demande au gouvernement du Québec de réévaluer les techniques d'emploi de la force à l'ENPQ, et ce, dans le cadre des consultations sur le livre vert nommé : Réalité policière au Québec – Modernité, confiance et efficience;
- 2- que la Ville de Montréal affirme que toute technique d'intervention policière empêchant la personne visée à respirer telles que, la technique de contrôle par l'encolure de types vasculaire et respiratoire, entre autres, est interdite au SPVM sauf en cas de dernier recours, en cas de danger de mort et/ou en cas de danger de lésions sérieuses imminentes;
- 3- que les policiers et policières du SPVM soient formés en continu sur l'utilisation des diverses techniques en désescalade, notamment pour éliminer l'usage excessive de la force et pour les exposer au danger qu'elles représentent;
- 4- que la Ville de Montréal demande au SPVM de documenter tous les incidents durant lesquels les techniques de contrôle par l'encolure sont employées, et toutes autres techniques bloquant la respiration, afin d'évaluer régulièrement si les directives sont respectées et d'identifier les besoins de formations.

Un débat s'engage.

À 15 h 34, la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, reprend la présidence du conseil par téléconférence.

La présidente du conseil cède la parole au conseiller Abdelhaq Sari.

Le conseiller Sari présente la nouvelle version de sa motion. Il relate certains événements qui ont marqués l'actualité et réitère l'importance de la solidarité des membres du conseil envers cette motion.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède tour à tour la parole au conseiller Marvin Rotrand et à la conseillère Rosannie Filato.

Le conseiller Rotrand et la conseillère Filato font un retour sur le contenu de cette nouvelle version et soulignent le travail de collaboration dans l'élaboration de cette dernière mouture.

La présidente du conseil déclare l'article 65.02 adopté à l'unanimité.

65.02

CM20 0848

Motion de l'opposition officielle pour doter l'ensemble des édicules du métro de portes automatiques

Attendu que la Société de transport de Montréal (STM) s'est dotée, en 2016, d'un *Plan de développement d'accessibilité universelle 2016-2020*;

Attendu que l'accessibilité du métro est bénéfique à l'ensemble de la collectivité, y compris les jeunes familles avec poussette, les personnes âgées et celles ayant des limitations fonctionnelles et que, dans l'exercice de ses activités, la STM doit assurer l'accessibilité universelle dans toutes ses opérations, que ce soit dans ses infrastructures, ses véhicules, ainsi que dans l'ensemble des services qu'elle offre à la population montréalaise;

Attendu que le réseau du métro de Montréal compte 68 stations, réparties sur quatre lignes, soit 132 édicules et plus de 300 portes papillons;

Attendu que l'effet piston, soit la surpression et la sous-pression d'air suite au déplacement des voitures de métro dans les tunnels, rend difficile l'ouverture des portes permettant l'accès aux édicules;

Attendu que l'ensemble des stations possèdent des portes papillons, de conception montréalaise, devant faciliter l'ouverture des portes et permettre à une plus grande quantité d'air de s'échapper lorsqu'elles sont ouvertes;

Attendu qu'au niveau de la rue, la porte papillon représente encore, à ce jour, l'un des plus grands défis d'accessibilité pour plusieurs types d'utilisateurs en raison de l'effort nécessaire pour l'ouvrir;

Attendu que dans le cadre de son programme de réfection des stations (Réno-Infra), la STM effectue le remplacement des portes papillons lors des travaux portant sur l'ajout d'ascenseurs et que dans le *Plan stratégique organisationnel* de la STM, celle-ci souhaite rendre accessible d'ici 2025, par l'ajout d'ascenseurs, seulement 41 stations de métro sur un total de 68 stations;

Attendu que dans son Plan de développement d'accessibilité universelle 2016-2020, la STM prévoit doter 44 portes papillons d'un système motorisé entre 2020 et 2025, sur un total de plus de 300 portes papillons à travers le réseau de métro;

Attendu que seulement 22 stations sont actuellement dotées de portes papillons ayant un moteur qui permet l'ouverture par la pression d'un bouton-poussoir et que ce mécanisme facilite l'accès pour tous les utilisateurs et notamment des personnes à mobilité réduite, des familles avec poussettes et des personnes âgées aux édicules des métros;

Attendu que depuis 2010, le Regroupement des usagers du transport adapté et accessible de l'île de Montréal (RUTA) recommande que chacune des entrées d'un édicule devrait avoir au moins une porte munie d'un ouvre-porte automatique;

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Aref Salem

- 1- que la Ville de Montréal et la STM mettent en place un programme afin de munir chaque porte papillon d'un système motorisé d'ici 2024 afin de rendre le réseau de métro accessible à tous les Montréalais;
- 2- que la Ville de Montréal envoie une copie de cette motion au conseil d'administration de la STM.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole à la conseillère Chantal Rossi.

La conseillère Rossi présente sa motion mais soulève un questionnement quant à la recevabilité des amendements proposés par l'Administration compte tenu de l'heure à laquelle ces amendements ont été reçus par l'opposition officielle. Conséquemment, la motion est recevable.

La présidente du conseil indique que les documents ont été reçus avant 10 h, heure limite pour tout dépôt de document au Bureau de la présidence du conseil.

Un débat restreint s'engage.

La présidente du conseil cède la parole à la conseillère Chantal Rossi qui demande, avec le consentement unanime des membres du conseil, de retirer la motion conformément à l'article 88, du *Règlement sur la procédure et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La présidente du conseil déclare l'article 65.03 retiré, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.03

CM20 0849**Motion de l'opposition officielle demandant une accélération dans le paiement des fournisseurs**

Attendu que la planète subit une crise de santé publique sans précédent à cause de la propagation de la COVID-19 et que cette crise durera encore plusieurs semaines, voire plusieurs mois;

Attendu que selon les résultats préliminaires d'un sondage publié par la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante le 15 juin dernier, 58 % des propriétaires d'entreprises estiment que leur plus grande préoccupation au sujet de la COVID-19 est le manque de liquidités;

Attendu que la Ville de Montréal est le deuxième plus gros donneur d'ouvrage au Québec;

Attendu que la pandémie a nui à de nombreuses entreprises, dont plusieurs fournisseurs de la Ville de Montréal, et que l'impact de la COVID-19 et du manque de liquidités aura un effet sur le nombre de fournisseurs présents sur le marché montréalais puisque certains pourraient être obligés de fermer;

Attendu qu'il est dans l'intérêt de la Ville de Montréal de garder son marché de fournisseurs le plus compétitif possible afin d'obtenir le juste prix pour l'ensemble des prestations de services ou articles requis;

Attendu qu'entre 2014 et 2018, la Ville a fait des efforts pour augmenter la proportion de factures payées à ses fournisseurs dans un délai de 30 jours, passant de 59 % à 72 %;

Attendu qu'en 2019, ce sont seulement 52% des factures à la ville-centre qui ont été payées en moins de 30 jours et que ce sont moins de 53% pour les mois de janvier à juin 2020;

Attendu qu'en 2017, le Bureau de l'inspecteur général (BIG) révélait ses inquiétudes quant aux nombreux retards de paiement envers les fournisseurs de biens et de services, ainsi qu'aux risques de fermeture de marché, d'augmentation des prix et d'appauvrissement de la concurrence;

Attendu que selon le BIG, certaines entreprises chargent souvent un coût supplémentaire pouvant s'élever jusqu'à 15 % dans les prix soumis afin de contrer les effets d'un possible retard de paiement;

Attendu que selon une étude de Raymond Chabot Grant Thornton sur les retards de paiement dans l'industrie de la construction au Québec (2015), les principaux impacts reliés au retard de paiement sont : la difficulté de gestion des liquidités, des frais de financement plus élevés, la perte de productivité des entreprises, la réduction de la compétitivité dans l'industrie, la consolidation de l'industrie et l'insolvabilité de certaines entreprises;

Attendu que cette étude évaluait à plus 7,2 G\$ la somme annuelle dont sont privées les entreprises au-delà du paiement normal de 30 jours, ce qui représente près de 15 % de l'ensemble des dépenses en construction, et que les pertes de productivité, liées au recouvrement des paiements tardifs, s'élèvent à plus de 132 M\$ par année;

Attendu que le gouvernement du Québec a adopté en 2018 un décret sur les délais de paiement qui comprend les mesures suivantes : la mise en place d'un calendrier des paiements afin que les fournisseurs soient payés en moins de 30 jours et la possibilité pour la ville ou le fournisseur de faire appel à un expert indépendant en cas de conflit sur le paiement dont le rapport serait exécutif;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dominic Perri

Et résolu :

- 1- que le paiement rapide des fournisseurs redevienne une priorité pour la Ville de Montréal;
- 2- que la Ville de Montréal se dote pour le 31 décembre 2020 d'un calendrier de paiements et d'un système d'experts indépendants pour résoudre les conflits de paiements;
- 3- que la Ville de Montréal fasse l'inventaire des fournisseurs non payés en attendant et qu'elle accélère leur paiement;
- 4- que la ville centre sensibilise en continue ses gestionnaires à l'importance de payer dans les délais les fournisseurs que ce soit pour les factures des services centraux ou des arrondissements.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil cède la parole au conseiller Alan DeSousa.

Le conseiller DeSousa présente la motion à l'étude en mentionnant l'importance et les bénéfices que la Ville peut retirer d'un paiement rapide des fournisseurs.

Il est proposé par M. Jean-François Parenteau

appuyé par M. Benoit Dorais

d'apporter les amendements suivants à l'article 65.04 :

- De remplacer le 3^e attendu par les suivants :

« Attendu que la Ville de Montréal est le deuxième plus gros donneur d'ouvrage, en matière d'infrastructures, au Québec et qu'elle acquiert au total des biens et des services pour plus d'un milliard de dollars annuellement; »

« Attendu que la dernière facture, pour les chantiers d'infrastructures, ne peut pas être souvent acquittée dans un délai de 30 jours en raison des dispositions contractuelles de réception provisoire, des déficiences devant être corrigées et des litiges à régler avant de clore un contrat; »

- De remplacer au 4^e « attendu » le mot « aura » par les mots « pourrait avoir »;
- De remplacer au 6^e « attendu » les mots « fait des efforts » par les mots « pris les moyens nécessaires »;
- De remplacer au 1^{er} « résolu » le mot « redevienne » par le mot « demeure »;
- De remplacer au 2^e « résolu » les mots « se dote » par les mots « étudie la nécessité de se doter »;
- De remplacer le 4^e « résolu » par le suivant :

« Que la Ville centre poursuive ses efforts de formation et de sensibilisation sur l'importance du paiement des fournisseurs dans les délais, et ce, auprès du personnel des services centraux et des arrondissements, à tous les niveaux, et de développement d'outils de gestion performants ».

Le débat se poursuit.

La présidente du conseil déclare l'article 65.04, tel qu'amendé, adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.04

CM20 0850

Motion non partisane visant à confirmer de façon explicite le droit des citoyens de filmer la police

Avant présentation, le conseiller Marvin Rotrand dépose une nouvelle version de la motion 65.05 qui se lit comme suit :

Attendu que la création des téléphones intelligents et d'autres technologies numériques a donné naissance à des outils permettant aux citoyens de documenter les actes de brutalité policière et les violations des droits protégés par la *Charte canadienne des droits et libertés* lors d'interactions de la police avec des citoyens;

Attendu que les preuves émanant de ces vidéos, enregistrements audios et photos, souvent publiés sur les réseaux sociaux, ont parfois conduit à l'accusation et à la condamnation de policiers qui avaient eu recours à un usage illégal de la force et qu'elles ont également aidé le personnel de direction de la police à mieux comprendre les interactions des policiers avec les citoyens, ce qui a permis d'améliorer la mise en oeuvre de programmes de formation et de lancer un débat sur l'utilisation de techniques de désescalade pour remplacer l'utilisation de la force;

Attendu qu'il n'existe, ni au Canada ni aux États-Unis, aucune loi qui interdit de tourner des vidéos ou de prendre des photos de policières ou de policiers en uniforme, sauf si la personne qui le fait entrave d'une manière claire l'exercice des fonctions de la police;

Attendu que les témoins, qu'il s'agisse de citoyennes ou de citoyens ou encore de membres des médias, ont le droit de photographier les agentes ou agents en train de faire leur travail en public;

Attendu que lors des récentes manifestations « Black Lives Matter » qui ont eu lieu partout en Amérique du Nord, il y a eu des douzaines de cas où des policiers ont affirmé aux médias et à la population qu'il est illégal de les filmer, de les enregistrer et de les photographier en public, ainsi que de nombreux cas documentés de saisies illégales de vidéos, d'enregistrements sonores et de photographies;

Attendu que les policières et policiers qui empêchent les personnes de les filmer pourraient violer les droits fondamentaux des citoyennes et citoyens;

Attendu que lors de sa séance du 18 juin 2020, le Conseil municipal de la ville de New York a adopté une loi exigeant que les policiers respectent le droit des citoyens à enregistrer leurs interventions tant qu'ils n'interfèrent pas physiquement avec leurs interactions, que cette loi oblige également le service de police de New York (NYPD) à rapporter, à compter du 1^{er} janvier 2021, le nombre d'arrestations et d'interpellations criminelles et civiles lors desquelles la personne arrêtée ou interpellée enregistrerait les activités des agents, le numéro du poste dont relèvent les agents ayant effectué l'arrestation ou l'interpellation, l'infraction pour laquelle la personne arrêtée ou interpellée est accusée, ainsi que sa race apparente, son origine ethnique, son sexe et son âge, et que lesdits renseignements doivent être conservés de façon permanente sur le site Web du NYPD sous une forme alphanumérique permettant la transmission et le traitement numérique et non sous forme de documents portables ou de copies numérisées des documents originaux;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Abdelhaq Sari
Mme Rosannie Filato

Et résolu :

que le conseil municipal :

- 1- confirme le droit de toutes les Montréalaises et de tous les Montréalais à enregistrer les activités des policiers du Service de police de Montréal (SPVM) dans l'agglomération de Montréal et à conserver la garde et le contrôle de tels enregistrements, qu'ils soient sous forme vidéo, audio, photographique ou sous une autre forme numérique, ainsi que de tous les biens ou instruments utilisés pour effectuer ces enregistrements;
- 2- réaffirme que les policières et policiers du SPVM n'ont pas le droit d'empêcher les citoyens de les filmer lorsqu'ils exercent leurs fonctions en public, à moins que cela n'entrave d'une manière claire l'exercice de leurs fonctions;
- 3- invite le SPVM à réaffirmer à ses agentes et à ses agents qu'elles et ils ne doivent pas, à moins d'indication contraire par la loi :
 - (a) empêcher ou tenter d'empêcher l'enregistrement des activités des policiers;
 - (b) menacer ou intimider, de quelque façon que ce soit, les personnes qui enregistrent les activités des policiers;
 - (c) interpellier, saisir, fouiller ou arrêter une personne ni émettre de sommations parce qu'elle a enregistré les activités des policiers;
 - (d) saisir des biens ou instruments utilisés par une personne pour enregistrer les activités des policiers.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole au conseiller Marvin Rotrand.

Le conseiller Rotrand prend la parole. Il fait un lien avec la Ville de New-York qui a adopté une motion qui va dans le même sens que la motion présentement à l'étude. Il fait ensuite la lecture des « résolu » et présente plus en détails la motion.

La présidente du conseil remercie le conseiller Rotrand pour son intervention, et cède la parole au conseiller Abdelhaq Sari.

Le conseiller Sari prend la parole, et présente d'autres éléments de contexte menant à la présentation de cette motion.

La présidente du conseil remercie le conseiller Sari pour son intervention, et cède la parole à la conseillère Rosannie Filato.

La conseillère Filato prend la parole et met en relief les éléments de la nouvelle version de la motion, notamment le droit des citoyens de pouvoir filmer les interventions policières.

La présidente du conseil remercie la conseillère Filato pour son intervention, et cède la parole au conseiller Marvin Rotrand pour son droit de réplique.

Le conseiller Rotrand utilise son droit de réplique pour remercier les conseillers Sari et Filato, et revient sur les raisons de la présentation de cette motion.

La présidente du conseil met aux voix l'article 65.05 et le déclare adopté à l'unanimité.

65.05

CM20 0851

Motion non partisane visant à promouvoir la transparence ainsi qu'à protéger le droit à la protection des renseignements personnels et les libertés civiles par rapport à l'utilisation des technologies de surveillance par le Service de police de la Ville de Montréal

Attendu que le conseil municipal a déjà exprimé sa crainte que le droit à la protection des renseignements personnels des citoyennes et des citoyens et leurs libertés civiles puissent être mis en péril par l'évolution rapide des technologies de surveillance qui utilisent l'intelligence artificielle pour générer, trier et stocker d'énormes quantités de données relatives aux activités de citoyens ordinaires sur le domaine public qui peuvent être utilisées par le Service de police de Montréal (SPVM);

Attendu que lorsque les services de police de Vancouver, d'Edmonton et de Toronto, la Gendarmerie royale du Canada et la Sûreté du Québec ont admis posséder et utiliser des intercepteurs d'IMSI (également appelés appareils Stingray), cela a permis aux élus municipaux et provinciaux de ces administrations d'adopter des règles pour encadrer l'utilisation de ces dispositifs invasifs capable d'enregistrer les numéros de milliers de téléphones cellulaires dans un rayon donné ainsi que les conversations de leurs utilisateurs afin de protéger les renseignements personnels des citoyens;

Attendu que le SPVM refuse d'affirmer s'il a ou non utilisé cette technologie et conteste la demande qu'un membre du conseil de ville a faite à la Commission d'accès à l'information pour déterminer si le SPVM a effectivement utilisé des intercepteurs d'IMSI;

Attendu qu'en août 2019, le conseil municipal a adopté une motion exprimant ses préoccupations au sujet de l'utilisation possible d'une technologie de reconnaissance faciale par le SPVM et exigeant que sa Commission de la sécurité publique enquête afin de déterminer si le SPVM a utilisé cette technologie ou a l'intention de le faire en lui demandant d'expliquer quelles précautions ont été prises pour protéger les renseignements personnels des citoyens;

Attendu que dans le cadre de ce mandat, la Commission a formellement demandé au SPVM s'il utilisait des technologies de reconnaissance faciale, mais que lors de son passage devant la Commission, le 12 novembre dernier, le SPVM a fait valoir à la Commission qu'il refuse de divulguer s'il utilise ou non de telles technologies;

Attendu que lors d'une intervention qu'il a faite dans le cadre de la réunion du conseil municipal du 16 juin au sujet d'une motion concernant les lecteurs de plaque d'immatriculation automatique, le conseiller municipal Alex Norris, président de la Commission de la sécurité publique, a dit qu'il était tenu de rappeler au SPVM qu'en vertu de la Charte de la Ville de Montréal, la Commission est l'instance qui étudie toutes les questions relatives au SPVM et que le Service de police est tenu de fournir à la Commission tous les renseignements nécessaires à l'exercice de ses fonctions;

Attendu que malgré son obligation de respecter les instances démocratiques dont il relève, le SPVM n'a pas répondu à la lettre de M. Norris pendant plus de trois mois avant de finalement donner la réponse laconique suivante :

« Ceci étant dit, à l'égard du contexte qui a grandement évolué depuis notre rencontre, notamment avec le lancement de l'enquête nationale sur l'utilisation d'une technologie particulière de la reconnaissance faciale, nous confirmons que le SPVM ne possède pas et n'utilise pas de technologie de reconnaissance faciale dont fait partie le logiciel de l'entreprise Clearview AI.

L'organisation n'exclut toutefois pas, dans des situations particulières et exceptionnelles, de recourir aux services d'une tierce partie possédant ce type de technologie pour faire avancer une enquête d'envergure, en s'assurant toujours de mener ses opérations et ses enquêtes dans le respect de toutes les lois en vigueur. »

Attendu que préoccupé par le manque de transparence de la police de New York (NYPD) en ce qui concerne l'utilisation des technologies de surveillance invasives, le Conseil municipal de la ville de New York a, le 18 juin 2020, adopté la *Loi sur le contrôle public des technologies de surveillance* (Public Oversight of Surveillance Technologies Act) qui oblige le NYPD à publier un rapport annuel sur l'utilisation de ces technologies et à afficher sur son site web les lignes directrices encadrant le déploiement de ces puissants outils, ainsi qu'à faire rapport au sujet de tout achat et de toute utilisation de ces technologies au conseil municipal;

Attendu que dans une lettre déposée au conseil lors du débat sur la motion relative à la technologie de reconnaissance faciale, le commissaire à la protection de la vie privée du Canada, Daniel Therrien, a déclaré qu'il est essentiel de tenir, dès que possible, un débat public informé sur les décisions relatives aux technologies de surveillance;

Attendu que de telles technologies de surveillance invasives ne devraient jamais être utilisées sans porter une grande attention à l'incidence qu'elles peuvent avoir sur les droits civils, les libertés civiles et les attentes raisonnables des citoyens en matière de protection des renseignements personnels lorsqu'ils sont sur un territoire public;

Attendu que les technologies de surveillance peuvent menacer notre vie privée à tous et qu'au cours de l'histoire, les activités de surveillance ont été utilisées pour intimider et opprimer certaines communautés et certains groupes plus que d'autres notamment sous des motifs discriminatoires fondés sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, le sexe, l'âge ou les déficiences mentales ou physiques;

Attendu que les décisions visant l'acquisition, le déploiement, l'utilisation, le financement et la transmission des données prélevées en vertu des technologies de surveillance ne devraient pas être prises avant que la population n'ait été consultée de façon significative et que l'on ait accordé suffisamment d'importance à ses commentaires;

Attendu que le conseil municipal estime qu'avant de déployer toute technologie de surveillance, il faut mettre en oeuvre des garanties légalement applicables, une grande transparence, ainsi que des mesures de supervision et de responsabilisation afin de protéger les droits civils, les libertés civiles et les renseignements personnels;

Attendu que le conseil municipal considère que, si le déploiement d'une technologie de surveillance est approuvé, des mesures de déclaration des données doivent être adoptées pour permettre au conseil municipal et la population de vérifier que les mesures de protection obligatoires des droits et des libertés civiles ont été strictement respectées;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Abdelhaq Sari

que le conseil municipal :

- 1- affirme que chaque citoyen a le droit d'être présent en tout lieu de l'agglomération sans être surveillé par le SPVM par l'intermédiaire de toute technique ou technologie à moins que cela ne soit expressément autorisé par un mandat délivré par un juge;
- 2- interdit l'utilisation d'intercepteurs d'IMSI sur son territoire et invite le Conseil d'agglomération à faire de même;
- 3- exige que le Service de la police de la Ville de Montréal soit tenu :
 - 1) d'obtenir l'approbation du Conseil municipal pour acheter, louer, déployer ou utiliser toute technologie de surveillance reposant sur des technologies de reconnaissance faciale, des technologies de lecture automatique de plaques d'immatriculation ou des appareils de quelque nature que ce soit pouvant repérer ou suivre les téléphones cellulaires;

- 2) de rapporter aux membres du Conseil municipal, au plus tard le 14 décembre 2020, toute utilisation de technologies de reconnaissance faciale, de technologies de lecture automatique de plaques d'immatriculation et d'intercepteurs d'IMSI effectuée à partir 1er janvier 2015 et de déposer des documents expliquant les paramètres d'utilisation de telles technologies, le nombre de fois qu'elles ont été utilisées et ce qui a été fait des données obtenues;
- 3) de déposer annuellement au Conseil municipal, à compter de 2022 pour l'année civile 2021, un rapport annuel sur l'utilisation de telles technologies approuvées par le Conseil et de publier sur son site web les lignes directrices encadrant le déploiement de ces puissants outils;
- 4- que, dans l'optique où le Conseil municipal autorise le déploiement de technologies de surveillance sur son territoire, la Ville de Montréal adopte une réglementation stricte sur l'utilisation et l'encadrement de ces technologies afin d'assurer le respect à la vie privée et la protection des renseignements personnels des individus et que la Ville tienne une consultation publique sur la question avant l'adoption du règlement.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole au conseiller Marvin Rotrand.

Le conseiller Rotrand présente la motion et exprime certains enjeux liés à cette motion. De plus, il dépose une correspondance entre la Commission de la sécurité publique et le Service de police de la Ville de Montréal. Il évoque également la possibilité de reporter la motion à la prochaine assemblée du conseil municipal pour permettre de plus amples discussions avec l'Administration.

Le leader de la majorité prend la parole et se questionne à savoir, si l'on reporte la motion ou si le débat se poursuit.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron indique qu'elle souhaite accorder une prise de parole au conseiller Abdelhaq Sari au préalable.

Le débat se poursuit.

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Abdelhaq Sari

de reporter l'article 65.06 à l'assemblée du conseil municipal du mois de septembre.

Le leader de la majorité prend la parole et indique que l'Administration est d'accord avec la proposition de report.

La présidente du conseil déclare l'article 65.06 reporté à l'assemblée du conseil municipal du mois de septembre, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.06

CM20 0852**Motion non partisane visant à féliciter monsieur Dan Philip pour sa contribution à la cause des droits civils et de l'égalité raciale au Québec**

Attendu que Dan Philip a été président de la Ligue des Noirs du Québec de 1978 jusqu'à sa retraite, qu'il a pris le 30 juillet 2020;

Attendu qu'au cours de la présidence de Dan Philip, la Ligue des Noirs du Québec est devenue l'un des chefs de file de la lutte pour la promotion des droits civils et de l'égalité raciale et, qu'au fil des ans, elle a été reconnue à de nombreuses reprises par le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal pour ses efforts visant à lutter contre l'injustice et la discrimination;

Attendu qu'au cours du mandat de Dan Philip, la Ligue des Noirs du Québec a mené une lutte victorieuse pour déségrégationner l'industrie du taxi à Montréal, fait adopter une loi pour prévenir la discrimination raciale dans le secteur de l'habitation, convaincu des organismes publics et de nombreuses sociétés privées de promouvoir leurs premiers programmes d'action positive, dénoncé la brutalité policière et le profilage racial, appelé les services publics à intégrer la diversité à leurs processus de recrutement et exhorté les partis politiques à travailler pour accroître la diversité et la représentativité du conseil municipal de Montréal;

Attendu que sous la direction de Dan Philip, la Ligue des Noirs du Québec a établi des programmes visant à promouvoir la réussite scolaire et l'entrepreneuriat au sein de la communauté noire et créé le Prix Mathieu Da Costa pour reconnaître et encourager les réalisations universitaires et la réussite économique des membres de cette communauté;

Attendu que, pendant la présidence de Dan Philip, le conseil municipal de Montréal a souvent adopté des motions en réponse à des demandes directes de la Ligue des Noirs du Québec, par exemple, le fait de reconnaître le 23 août comme la Journée internationale du souvenir de la traite négrière et de son abolition, ou encore, le fait de demander à Parcs Canada de reconnaître Nigger Rock comme un lieu d'importance historique nationale;

Attendu que Dan Philip a veillé à ce que la Ligue des Noirs du Québec forge des liens entre les francophones, surtout des Montréalais d'origine africaine et haïtienne, et les anglophones, surtout des Montréalais d'origine antillaise, créant ainsi, outre le fossé linguistique, une alliance durable qui a renforcé la lutte pour l'égalité raciale;

Attendu que dans les derniers mois de sa présidence, Dan Philip a réitéré que la mission principale de la Ligue des Noirs du Québec doit continuer à être la lutte contre le racisme systémique et la promotion de relations raciales harmonieuses afin que le Québec devienne une société où la couleur de la peau n'a vraiment aucune importance, au sein de laquelle tous sont les bienvenus et ont les mêmes chances de réussir;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Lionel Perez
M. Josué Corvil
Tous les membres présents du conseil municipal

Et résolu :

que le conseil municipal de la Ville de Montréal :

- 1- reconnaisse la contribution importante de Dan Philip dans l'édification d'un Québec plus inclusif, fondé sur la réaffirmation des droits civils des citoyens et la promotion de l'égalité raciale;
- 2- souhaite à Dan Philip une retraite des plus agréables.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole au conseiller Marvin Rotrand pour la présentation de la motion.

Le conseiller Rotrand prend la parole et présente la motion, tout en soulignant le travail exceptionnel de M. Philip en matière de droit civil et d'égalité raciale. La présidente du conseil remercie le conseiller Rotrand.

La présidente du conseil cède la parole respectivement au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, au conseiller Josué Corvil, aux conseillères Madga Popeanu, Mary Deros et Catherine Clément-Talbot qui, à tour de rôle, prennent la parole pour souligner les grandes réalisations de M. Philip et reconnaître son immense apport en ce qui concerne l'amélioration des relations entre le peuple québécois et l'immigration issue d'origine diverse.

Puis, la présidente cède à nouveau la parole à M. Rotrand qui, à la suggestion de Mme Clément-Talbot, demande aux membres du conseil s'ils souhaitent appuyer cette motion. Cette suggestion est acceptée d'emblée.

Adopté à l'unanimité.

65.07

Avant de lever l'assemblée, la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, prend la parole et fait une mise au point quant à un possible retour des élu.es en salle du conseil pour l'assemblée du mois de septembre. Elle précise que cela ne sera pas possible, du moins actuellement, en raison des exigences en matière de santé publique. Évidemment, les membres du conseil seront informés de tout changement. En terminant, la présidente du conseil adresse de nombreux remerciements et souhaite une bonne fin d'été à tous et à toutes. La leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy, prend la parole et remercie la présidente du conseil pour les précisions.

À 17 h 13, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente du conseil déclare l'assemblée levée.

Suzie Miron
PRÉSIDENTE DU CONSEIL

Yves Saindon
GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Valérie Plante
MAIRESSE